



LA PRODUCTION DE LAIT AOP FRANC-COMTOISE : POTENTIALITÉ ET DYNAMIQUES A L'HORIZON 2030

ANNEXES

ALEXANDRA ROSSI, ANAÏS HANUS, PIERRE-EMMANUEL BELOT

AVEC LA CONTRIBUTION DES MEMBRES DU GROUPE PROSPECTIF POUR LA REDACTION DES SCENARIOS ET DES FICHES VARIABLES

ÉTUDE COMMANDITÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT (MAAF) ET LE COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DE GESTION DU COMTE (CIGC) ET FINANCÉE PAR LE PROGRAMME 215 DU MAAF ET LE CIGC. LE PRÉSENT DOCUMENT N'ENGAGE QUE SES AUTEURS ET NE CONSTITUE PAS LE POINT DE VUE DU MAAF ET DU CIGC

MARS 2017

Annexe 1 – Note d'analyse préliminaire



LA PRODUCTION DE LAIT AOP FRANC-COMTOISE : POTENTIALITE ET DYNAMIQUES A L'HORIZON 2030

NOTE DE SYNTHÈSE – PRE-ANALYSE

REDACTEURS : DROUILLAT MAËLLE, ALEXANDRA ROSSI, ANAÏS HANUS

1. LE FROMAGE EN FRANCE COMTE, UNE PRODUCTION HISTORIQUE

La Franche-Comté est composée de 4 départements : 3 d'entre eux présentent des reliefs assez marqués : le Jura, le Doubs (massif jurassien et hauts plateaux) et le Territoire de Belfort (pointe des Vosges). La Haute-Saône est plus un territoire de plaine.

Les reliefs marqués et les sols peu profonds ont dirigé les exploitations agricoles vers des systèmes de polyculture-élevage. Les hivers longs et plutôt froids ont conduit les paysans vers la production de fromage de garde, pouvant se conserver tout l'hiver et de taille assez importante pour subvenir aux besoins d'une famille, le gruyère de comté.

Les habitants du territoire se sont organisés dès le Moyen-âge autour des produits fromagers : les ateliers de transformation, les « fructières », historiquement plus présents en zones montagneuses, gagnent progressivement les plaines.

Au milieu du XIXe siècle, les systèmes agricoles de polyculture-élevage se tournent davantage vers une production à l'herbe, l'ouverture de la région aux échanges et au commerce par la construction du chemin de fer faisant chuter le prix des céréales. Différentes productions de fromage se développent : Emmental, Comté, Morbier, Bleu de Gex.

2. GARANTIR LA QUALITE DU COMTE : PROTEGER UN PRODUIT ET STRUCTURER LA FILIERE

Le Comté devient un élément central de la valeur ajoutée agricole du territoire, et en 1952, un décret vient protéger son appellation. Le décret fixant l'AOC comté, et ses deux grands principes à savoir la préservation des savoir-faire et la conservation de la valeur ajoutée dans l'aire d'origine, est émis quelques années plus tard, en 1956.

La modernisation de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire dans les années 60-70 vient se heurter au modèle traditionnel, les défenseurs du "modèle comté" allant à l'encontre de la tendance générale. La philosophie du "modèle comté" est d'autant plus compliquée à défendre qu'économiquement, l'exploitation agricole ne s'y retrouve pas forcément à cette époque, le prix du lait standard pouvant être supérieur au prix du lait AOC et la productivité de l'exploitation AOC étant moindre. En 1963, le Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté (CIGC) s'organise autour de 4 collèges (producteur de lait, producteur de fromages en blanc, affineurs- commercialisation et structure intégrant la production de fromage en blanc et l'affinage-commercialisation au sein de la même structure) pour défendre les valeurs du comté, préserver les différentes professions de crises agricoles et communiquer sur le produit. Le CIGC maîtrise l'offre des volumes de fromage sur le marché par un contrôle interne structurel de la production de comté (réalisation des décrets) et un

contrôle interne conjoncturel de la production (plan de campagne annuel impliquant des quotas par exploitation agricole et par atelier de transformation).

En 1976, les pratiques traditionnelles sont mises à plat par décret : race de vaches locales (montbéliardes et pies rouges), pas d'alimentation à base de fourrage fermenté, par de thermisation du lait, emprésurage du lait 24 h après la traite et un affinage du fromage fixé à 90 jours.

Sur le territoire le comté est une filière dynamique, en constante progression depuis une dizaine d'années (prix du lait AOC, volume de vente). À l'inverse de l'histoire de l'emmental dans la région qui a été délocalisée dans le grand ouest, les décrets successifs mis en place par le CIGC ont protégé la production locale. Le décret de 1994 propose des règles impliquant les mêmes coûts de production pour les fruitières historiquement en place et les grands groupes : l'emprésurage doit être réalisé 24 heures maximum après la 1ère traite, le lait approvisionnant l'atelier de transformation doit être situé dans un cercle de 25 km. Le décret de 1998, quant à lui, a réduit la zone de production de l'AOC comté aux seules zones qui produisaient du Comté dans les années 90, le département de la Haute-Saône est ainsi exclu. Face à des défis de protection de la filière et de nouveaux défis environnementaux liés à l'image de qualité du comté, le décret de 2007 interdit le « o pâturage » sur l'exploitation, la traite par un robot est interdite, des critères de productivité laitière des surfaces fourragères sont mis en place. Ces critères de productivité laitière sont un moyen pour la filière de maîtriser les quantités produites tout en s'assurant un respect des principes de l'élevage extensif, gage de qualité de la production. Ils ont également été un moyen de préparer l'après-quota laitier pour les filières laitières AOC. Ces limites de productivité laitière s'appliquent sur l'ensemble de l'exploitation même si tout le lait AOC produit n'est pas « comtéable ». Les fruitières peuvent cependant valoriser le lait AOC en produisant du morbier, mont d'or et bleu de Gex.

3. UNE PRODUCTION LAITIERE AOP EN BONNE SANTÉ ECONOMIQUE

En Franche-Comté, ce sont ainsi près de 2 892 exploitations agricoles qui valorisent leur lait en AOP, soit près de 64% des exploitations laitières de Franche-Comté et 87 % des élevages laitiers de la zone AOC. Ces exploitations AOC ont de meilleurs résultats économiques (meilleure valeur ajoutée et meilleur résultat courant) que les exploitations en filière standard. Le produit brut supplémentaire des exploitations standards issu des céréales ne compense pas l'écart entre le produit brut issu du lait standard et AOP (pour un même nombre de vache laitière moyen) et les charges supérieures en système standard (achat d'aliment, intrants...). D'autre part les exploitations agricoles standard du territoire sont davantage soumises à la volatilité des prix agricoles (céréales) et traversent depuis quelques années une période compliquée due au prix du lait. Les exploitations agricoles AOC sont plus solides financièrement même si elles ont tendance à s'endetter davantage que les exploitations standards (bâtiments, matériel agricole). Aujourd'hui ces exploitations standards de Franche-Comté ne peuvent pas entrer dans le système AOC pour plusieurs raisons : elles ne sont pas situées dans l'aire de l'AOC et la filière AOC propose des droits à produire prioritairement aux jeunes agriculteurs qui s'installent. Malgré son dynamisme, la filière AOC a cependant des difficultés à trouver des jeunes prêts à s'installer dans les territoires les plus isolés.

4. LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA FILIERE

La filière lait AOC rencontre de nouveaux enjeux liés à des aspects sociologiques et environnementaux : la gestion des prairies pose de plus en plus question par rapport à des pratiques actuelles qui tendent à s'amplifier. Les systèmes lisier sont de plus en plus présents sur le territoire, cela évite aux éleveurs l'achat de paille qu'ils ne produisent pas. Le lisier est un produit plus compliqué à gérer et à valoriser que le fumier : il doit être épandu à un moment propice, car son potentiel de fertilisation est immédiat et non diffus dans le temps comme le fumier. D'autre part, les conditions climatiques doivent être particulièrement favorables au moment de l'épandage, le lisier lessivant très facilement. Des questions se posent également sur l'alternance de moins en moins fréquente entre prairie de pâture et prairie de fauche, ce qui affecte la richesse de la biodiversité et favorise la pullulation de campagnol : avec les 2 traites nécessaires par jour, les difficultés à déplacer les troupeaux et des parcelles pouvant être assez morcelés, les éleveurs parquent leurs vaches laitières sur des prairies à proximité de l'exploitation et amènent des fourrages directement dans les champs afin de combler le déficit d'herbe de la prairie « sur-pâturée ». La filière tente de mobiliser les agriculteurs pour résoudre ces problématiques et plus particulièrement celle du campagnol qui implique pour l'agriculteur une forte diminution de la productivité de ses prairies : installation de perchoirs pour favoriser les prédatons, alternance de foin/céréale ou de fauche/ pâture pour une destruction mécanique des galeries par labour ou piétinement. La filière est également de plus en plus confrontée aux problématiques de changement climatique avec des climats de plus en plus variables : périodes de sécheresse et périodes de pluviosité importante. La filière travaille sur la gestion pluriannuelle des stocks de fourrage, des mélanges de semences plus résistantes pour les prairies ou encore la mise en place de stockage d'eau pour l'abreuvement et éventuellement l'irrigation.

Annexe 2 – Fiches variables



LA PRODUCTION DE LAIT AOP FRANC-COMTOISE : POTENTIALITE ET DYNAMIQUES A L'HORIZON 2030

FICHES VARIABLES

ALEXANDRA ROSSI, ANAIS HANUS, PIERRE-EMMANUEL BELOT

AVEC LA CONTRIBUTION DES MEMBRES DU GROUPE PROSPECTIF

ÉTUDE COMMANDITÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT (MAAF) ET LE COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DE GESTION DU COMTE (CIGC) ET FINANCÉE PAR LE PROGRAMME 215 DU MAAF ET LE CIGC. LE PRÉSENT DOCUMENT N'ENGAGE QUE SES AUTEURS ET NE CONSTITUE PAS LE POINT DE VUE DU MAAF ET DU CIGC

AVRIL 2016

Note au lecteur

Les fiches variables sont proposées sur la base des travaux des 3 premières réunions du groupe prospectif :

-  Identification des variables (réunions 1 et 1bis)
-  Propositions d'hypothèses d'évolution (réunion 2)

Thématiques	Nouvelle numérotation	Variable	Définition
Attentes des consommateurs par rapport à l'agriculture et à l'alimentation	1.A	Attentes des consommateurs par rapport à l'alimentation et aux produits laitiers	Attentes de la société par rapport à la nutrition et l'équilibre alimentaire et par rapport aux produits laitiers (qualité, fiabilité, authenticité, origine, etc.), notamment AOP
	1.B	Attentes par rapport aux modes de production	Attentes de la société vis-à-vis du bien-être animal, des enjeux environnementaux (eau, carbone, biodiversité, etc.)
Identité du métier d'agriculteur	2	Perception des agriculteurs de leur métier	Ressenti des agriculteurs par rapport à leur métier et aspiration (objectifs de vie, nouvelles attentes sociales, etc.). Reconnaissance professionnelle et sociale.
Gouvernance de la filière	3.A	Acteurs impliqués dans les organisations et modes de prise de décision	Types d'acteurs, rôle dans la filière. Mode d'expression de chacun des acteurs, prise en compte des points de vue et prise de décision.
	3.B	Confiance des acteurs dans l'organisation de la filière	Perception des acteurs de la filière de la capacité de l'organisation de la filière à prendre des décisions conformes à leurs attentes et perception de l'appartenance à un collectif (sentiment de contribuer collectivement à un même objectif)
	3.C	Grands objectifs portés par acteurs	Orientations des ambitions de la "filière"
Organisation économique et marchés	4.A	Productions AOP, prix et volumes de production	Prix de vente des produits AOP, Volumes de production de chaque AOP et règles fixées par la filière pour maîtriser les volumes de production
	4.B	Marge dégagée par la filière et répartition de celle-ci dans la filière	Marge dégagée par chaque échelon de la filière et par la filière dans son ensemble ; mécanismes de répartition de la marge
	4.C	Prix du lait et volumes de production	Prix et production des laits AOP et conventionnel. Écart entre prix AOP et conventionnel
	4.D	Débouchés locaux et internationaux pour les productions laitières AOP et existence de produits concurrents	Voies de commercialisation des produits laitiers AOP et Capacité de la filière à développer de nouveaux marchés.
	4.E	Dispositif de protection de l'AOP	Dispositifs visant à la durabilité de la filière et capacité à dégager et y consacrer des financements ; ; produits concurrents
Foncier	5.A	Valeur foncière	Valeur de l'hectare de surface agricole, y compris le quota laitier attaché au terrain (lien avec le cahier des charges). Disparité/homogénéité sur le territoire.
	5.B	Dynamiques territoriales	Dynamiques territoriales générales (développement/urbanisation ou au contraire déprise)
Progrès techniques et innovation	6	Dispositifs de recherche et d'innovation	Dispositifs (financement, institutions, etc.) de recherche et favorisant l'innovation dans tous les domaines en lien avec la production laitière (génétique, robots de traite, distribution d'aliment, etc.)
Qualités des produits AOP	7	Qualité et image des produits AOP	Qualité organoleptique, valeurs attachées aux produits, typicité du produit, image environnementale et les services environnementaux liés à la production des produits AOP

Thématiques	Nouvelle numérotation	Variable	Définition
Cahier des charges	8.A	Limites des zones AOP et lieux de transformation	Communes comprises dans les zones AOP
	8.B	Alimentation du bétail et affouragement	Mode d'affouragement, composition de la ration alimentaire des animaux. Part de fourrages et d'autres aliments produits par l'exploitation
	8.C	Gestion des prairies et fertilisation	Modes de gestion de prairies (semis, pâturage/fauche, etc.)
	8.D	Encadrement productivité	
	8.E	Traites	Nombre de traites par jour et modes de traites.
Conditions physiques et climatiques	9	Enjeux pédoclimatiques	Enjeux liés aux caractéristiques physiques du territoire et aux évolutions climatiques (fréquence d'évènements extrêmes)
Politiques et réglementation	10.A	Politiques publiques agricoles et financements publics	Financements (montants et modalités d'application) de l'agriculture et du développement rural et agricole
	10.B	Règles et accords de commerce international	Mesures prises dans le cadre des accords de commerce international en rapport avec l'attachement d'une production à un territoire.
	10.C	Modalités de gestion des enjeux environnementaux	enjeux environnementaux que peut rencontrer le territoire (qualité de l'eau, biodiversité, présence de ravageurs, etc.) et modalité de gestion (réglementation, incitation, etc.)
Formation et savoir-faire	11	Savoir-faire des opérateurs de la filière	Offre et niveau de formation. Niveau de qualification des agriculteurs, des transformateurs et affineurs
Agriculture du territoire et systèmes agricoles	12.A	Nombre et spécialisation des exploitations	Nombre d'exploitations moyen et distribution dans le territoire. Rapport exploitations en lait standard et AOP. Niveau de spécialisation/diversification
	12.B	Structure des exploitations	Surface, parcellaire, autonomie fourragère, organisation du travail
	12.C	Modèle d'exploitation agricole	Modèles économiques et managériaux des exploitations agricoles, y compris flexibilité et sensibilité aux aléas
Contexte économique	13	Prix des matières premières agricoles	Prix des matières premières (COP, intrants)
Enjeux sanitaires et leur gestion	14.A	Qualité sanitaire des produits AOP et enjeux sanitaires	Qualité sanitaire des produits AOP et enjeux sanitaires (y compris les micropolluants)
	14.B	Modalité de gestion des enjeux sanitaires et leur médiatisation	Gestion des risques sanitaires liés à la consommation de produits issus de la transformation du lait cru, notamment dispositifs réglementaires et volontaires, et médiatisation du risque.

1.A. ATTENTES DES CONSOMMATEURS PAR RAPPORT A L'ALIMENTATION ET AUX PRODUITS LAITIERS

Définition : éléments que les consommateurs français recherchent quand ils consomment des produits alimentaires : objectifs de consommation, aspirations, facteurs qui guident, influencent les choix.

Indicateurs

- Nature des préoccupations associées à l'alimentation, part des consommateurs qui les déclarent et évolution
- Critères de choix des produits alimentaires consommés, part des consommateurs affichant ce critère et évolution
- Caractéristiques recherchées dans les produits, part des consommateurs qui les recherchent et évolution

Rétrospective

Depuis les années 2000, en France, le débat sur l'alimentation s'est focalisé sur les liens entre comportements alimentaires et risques nutritionnels relatifs aux pathologies en développement (maladies cardio-vasculaires, cancer, obésité ...), amenant les consommateurs à prendre de plus en plus en compte les **risques liés à la santé** dans leurs habitudes. Ainsi, en 2015, 81% des français pensent qu'une alimentation variée, saine et équilibrée est le critère le plus important pour préserver sa santé. Réciproquement, pour 63% des français (en 2012), « bien manger c'est manger équilibré ». Si le **prix** reste le 1er critère d'achat, son poids a diminué de 73% en 2013 à 66% en 2015 ; la **composition** des produits est un critère d'achat très important pour 53% des français (35% en 2013), la composition nutritionnelle pour 42% (27% en 2013). En conséquence, 79% des consommateurs se disent prêts à payer plus pour un produit contenant des ingrédients de très grande qualité. Les enjeux **nutrition santé** ont également été au cœur du marketing sur les produits laitiers entre 2005 et 2010, mais aussi au cœur de controverses (acides gras).

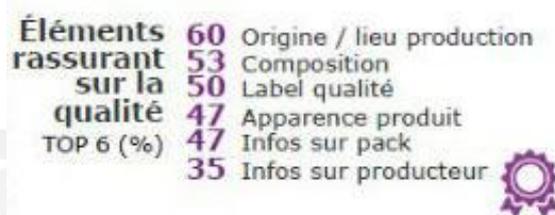
En Chine, la perception du risque potentiel que les produits alimentaires nuisent à la santé est très marquée (93% des consommateurs, pour 59% en France) ; elle est moindre en Allemagne (44%), États-Unis (39%), Royaume-Uni (33%). Les produits alimentaires permettant d'entretenir son « capital santé » (**santé préventive**) sont très plébiscités en Chine et en Russie, mais nettement moins aux États-Unis, Allemagne et Royaume-Uni.

La distance entre l'aliment et l'individu s'est donc accrue ; toutefois, des inflexions s'observent aujourd'hui, en lien avec une perte de confiance dans les institutions et l'expertise scientifique, des discordances perçues sur les questions de nutrition santé et un affaiblissement voire un rejet des messages. Le consommateur cherche des repères simples et redevient davantage un « mangeur », dans un contexte où l'alimentation apparaît de plus en plus comme « l'un des derniers **plaisirs** accessibles dans un monde inquiétant ». Si en Chine et en Allemagne, l'alimentation est également perçue comme un plaisir, elle est qualifiée de nécessité en Russie, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Bien que la tendance lourde soit une consommation croissante de produits transformés, sous l'influence notamment de la **restauration hors foyer**, les consommateurs valorisent de plus en plus les produits de base (fruits et légumes, produits laitiers, œufs,) dans une recherche de « **naturalité** ».

Par ailleurs, le refus de l'opacité du système alimentaire et la volonté de retrouver du lien entre producteur et

consommateur, qui traduit un certain attachement au territoire, expliquent le développement de la



► Figure 1. Extrait de l'enquête TNS Sofres sur les attentes des consommateurs

consommation de **produits locaux**. L'origine du produit est devenue le deuxième critère de choix derrière le prix en 2009. Les Français sont fiers et confiants dans la qualité du patrimoine alimentaire français : 80% d'entre eux se disent prêts à payer plus cher pour un produit régional ou pour un produit 100% français, et 84% jugent intéressant que les marques alimentaires innovent ou investissent davantage sur le thème de **l'authenticité** (produits « vrais » élaborés selon un savoir-faire traditionnel). En 2010, 91% des Français font **confiance à l'AOP**. Enfin, 66% des consommateurs accordent une importance aux produits alimentaires fabriqués dans le respect des travailleurs et/ou des producteurs.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

Dans la poursuite de la tendance actuelle, et dans un contexte de responsabilisation des citoyens, vieillissement de la population, développement de pathologies chroniques, diffusion des connaissances, progrès en matière de diagnostic, on peut supposer que la **santé** restera une préoccupation majeure des Français dans les 15 prochaines années. La place des modes de vie, notamment de l'alimentation, pourra être de plus en plus perçue comme déterminante. La demande pour des aliments avec moins d'additifs devrait notamment prendre de l'ampleur.

En lien avec cette préoccupation, les attentes des consommateurs en termes de **traçabilité et de lisibilité** de la composition et de la qualité des aliments devraient se maintenir (voire s'accroître) ; les produits « **régionaux** », tant pour leur origine identifiée que pour l'authenticité et la qualité qui y sont associées, pourraient continuer à avoir une place privilégiée parmi les produits alimentaires recherchés par les consommateurs.

Des incertitudes demeurent toutefois : la recherche du « plaisir » prendra-t-elle davantage de place, à côté de celle d'une alimentation « bonne pour la santé » ? Les aspirations à la naturalité et les préoccupations en termes de santé amèneront-elles les consommateurs à réduire leur recours aux plats préparés au profit des produits bruts, dans un contexte où les modes de vie influencent grandement les modes de consommation/préparation des aliments ?

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. La santé reste une préoccupation primordiale des consommateurs, et oriente leurs choix en termes d'alimentation. Les consommateurs recherchent des aliments sains, de qualité nutritionnelle élevée, naturelle. Les produits sous signe de qualité inspirent confiance ; ils sont perçus comme répondant à ces critères, donc recherchés par les consommateurs. En plus de chercher à préserver leur santé, les consommateurs recherchent le plaisir à travers leur alimentation. Le coût n'est plus un critère majeur. Les consommateurs consomment « moins, mais mieux », y compris pour les produits laitiers.

H2. Les consommateurs cherchent à consommer à moindre coût, notamment car leur pouvoir d'achat est en baisse. Les autres préoccupations deviennent secondaires. La consommation de produits AOP sur les marchés traditionnels diminue fortement en raison de leur coût plus élevé que celui des produits industriels. Les produits laitiers consommés sont des produits industriels et peu chers.

H3. Les consommateurs tiennent de plus en plus compte, dans leurs actes d'achat, d'enjeux éthiques et environnementaux. Concernant les produits issus de l'élevage, n'étant pas toujours en mesure de distinguer les modes de production, ils préfèrent les limiter pour privilégier des aliments qu'ils perçoivent comme moins « impactant » (protéines végétales...). Il en résulte une baisse généralisée de la consommation des produits carnés et lactés en France et dans d'autres pays acheteurs de produits français.

H4. Les consommateurs recherchent une certaine stabilité et une sécurité sanitaire dans leurs aliments. Leurs critères de qualité sont liés à « l'hygiène » des produits. En plus de cette garantie de « qualité sanitaire », les

produits au goût standardisé rassurent. Le prix reste un critère important.

H5. L'alimentation est associée à des valeurs en plein accord avec celles des AOP : lien à un terroir, acte de soutien à l'économie d'un territoire, plaisir, typicité et qualité gustative, authenticité. Le bien-manger et la recherche de produits typiques et de qualité s'ancrent « de nouveau » dans les modes de consommation des Français. L'identification des produits par leur qualité et leur origine constitue le premier critère d'achat ; les produits sous AOP s'arrachent sur les étales.

Sources

<http://www.lsa-conso.fr/les-comportements-alimentaires-des-francais-a-la-loupe,184101>

CNAOL, AOP, la plus belle preuve d'authenticité – Dossier d'information

TNS Sofres, Comprendre les attentes des consommateurs en matière d'alimentation, 2015

ANIA, Une alimentation saine, variée et équilibrée : le critère n°1 pour rester en bonne santé pour 81% des Français selon le baromètre ANIA-OPINION WAY, 2015

CNIEL, PROSPECTIVE COLLECTIVE - Lait, produits laitiers et société 2025 - Note de synthèse sur les transformations probables, Juin 2011

Contributeurs

Anaïs Hanus

Jeanne Jeunet



1.B. ATTENTES DES CONSOMMATEURS SUR LES MODES DE PRODUCTION AGRICOLE

Définition : Enjeux liés à la production agricole perçus par les consommateurs et modalités de prise en compte dans le choix des produits alimentaires consommés.

Indicateurs

- Nature des enjeux liés à la production agricole perçus par les consommateurs et évolution
- Critères de choix des produits alimentaires consommés, part des consommateurs affichant ce critère et évolution

Rétrospective

Dans les 15 dernières années, l'usage des pesticides, la consommation d'engrais, la mécanisation, l'irrigation, la dégradation des paysages et de la biodiversité sont devenus des sujets de préoccupations publiques et citoyennes, ce qui explique notamment l'attention croissante portée au **Bio** (en plus des préoccupations liées à la santé). La consommation de produits Bio a été multipliée par 5 (en valeur) en 15 ans. Mais plus que la préservation de l'environnement, c'est la notion de « **respect** » qui semble s'installer dans les aspirations des citoyens-consommateurs (et se répercute sur les attentes quant aux modes de production): respect de la nature, de l'animal, des paysages, des savoir-faire locaux et des territoires...dans un contexte où l'agriculture et l'alimentation sont souvent perçues comme respectivement intensive et industrielle. Si seulement 15 à 20% des consommateurs français mettent en avant l'environnement et/ou les aspects éthiques et sociaux dans leurs achats réguliers, « l'engagement occasionnel » (pour certains produits, à certains moments) est devenu massif.

Concernant le **bien-être animal** en particulier, les consommateurs français sont bien moins sensibles que leurs voisins britanniques ou d'Europe du Nord (60% des français déclarent ne pas le prendre en compte dans leurs comportements d'achats), même si des associations actives depuis longtemps dans d'autres pays commencent à s'implanter. Cette préoccupation est portée par la demande sociale émanant des pays anglo-saxons et par les politiques européennes. L'information manque sur les conditions d'élevage, peu de produits sont commercialisés avec des allégations explicites et les images et vidéos dénonçant les mauvais traitements subis par les animaux se multiplient. Comparativement aux élevages de porcs ou de volaille, l'élevage laitier est cependant moins mis en cause par ceux qui ont une connaissance des différents systèmes d'élevage.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

En plus des préoccupations environnementales croissantes, notamment l'utilisation des **pesticides** par l'agriculture, de nouveaux enjeux pourraient voir le jour, comme le développement de la concentration de certains produits vétérinaires dans les eaux de surface. Il est probable que les technologies OGM utilisées en production végétale ou animale suscitent toujours des controverses dans le contexte français et européen. Par ailleurs, dans le contexte sociétal marqué par les inquiétudes sur les changements climatiques et une relance de la lutte contre les émissions de GES, les consommateurs pourraient devenir de plus en plus sensibles à l'**impact climatique** de la production agricole, ce qui pourrait se traduire, pour l'élevage laitier, par des exigences accrues en termes de proximité ou de pratiques d'élevage. Dans la poursuite de la tendance actuelle, le **bien-être animal** pourrait devenir une attente forte des consommateurs, y compris en France. L'achat occasionnel de produits respectueux de l'environnement et des hommes par les consommateurs pourrait concerner 2/3 des ménages français en 2025, si la tendance actuelle se poursuit.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. Les préoccupations environnementales des consommateurs augmentent, et leurs exigences avec : elles portent notamment sur le bien-être animal, l'impact des productions sur le climat et la qualité de l'eau. Les consommateurs sont attentifs à ce qu'ils entendent sur ces trois enjeux, et orientent leurs actes d'achat pour en tenir compte.

H2. Dans un contexte budgétaire contraint, les ménages font passer les enjeux environnementaux au second plan. L'impact des productions sur l'environnement n'est pas un critère de choix, seul le prix l'est. Les produits AOP, qui sont perçus comme chers et dont l'image est « environnementaliste », sont dédaignés.

H3. Les consommateurs, conscients de l'impact des produits phytosanitaires sur leur santé et celle des agriculteurs, font de cet enjeu leur première préoccupation. Ils cherchent des produits qui n'ont pas subi de traitements, ou le moins possible. Le bio, mais aussi d'autres nouvelles formes de garantie de cette pratique, sont plébiscités.

H4. Les consommateurs s'intéressent de plus en plus à la manière dont sont produits les aliments, entre fabrication industrielle et artisanale. Ils perçoivent l'agriculture comme majoritairement industrielle, et cherchent des productions de « petits producteurs », mobilisant des savoirs traditionnels. L'identification d'une fabrication comme artisanale suffit à répondre à leurs attentes en termes de modes de production, car elle traduit le respect des animaux, de l'environnement, des hommes, etc.

Sources

<http://www.lsa-conso.fr/les-comportements-alimentaires-des-francais-a-la-loupe,184101>

TNS Sofres, *Comprendre les attentes des consommateurs en matière d'alimentation*, 2015

ANIA, *Une alimentation saine, variée et équilibrée : le critère n°1 pour rester en bonne santé pour 81% des français selon le baromètre ANIA-OPINION WAY*, 2015

CNIEL, *PROSPECTIVE COLLECTIVE - Lait, produits laitiers et société 2025 - Note de synthèse sur les transformations probables*, Juin 2011

Contributeurs

Anaïs Hanus

Jeanne Jeunet



2. PERCEPTION DES AGRICULTEURS DE LEUR METIER

Définition : Ressenti des agriculteurs par rapport à leur métier et aspiration. Particularité du métier de producteur de lait d'une filière AOP. En quoi le métier répond aux objectifs de vie, aux attentes sociales. Reconnaissance professionnelle et sociale.

Indicateurs

- Le taux d'installation : il correspond au rapport entre le nombre de départs à la retraite et le nombre de nouveaux installés.
- Les témoignages positifs dans les médias : nombre ou fréquence de témoignages et publications positives sur le métier. (articles de presse, films, interview d'éleveurs heureux et fiers de leur métier)
- L'implication des agriculteurs dans les manifestations professionnelles liées à la filière AOP d'une part et à l'élevage et à la race d'autre part (concours, présentation d'animaux...).

Rétrospective

Le métier d'agriculteur est avant tout un métier patrimonial (Jouvenot 2001), tout particulièrement dans les zones AOP, où l'on produit des fromages depuis des siècles. Les agriculteurs des zones AOP se voient, pour la plus large part, comme appartenant à un collectif et héritier de traditions séculaires de production de fromage. Les agriculteurs des zones AOP perçoivent globalement positivement leur métier. Ils ont une image de passion et de réussite en lien avec l'image que renvoient le Comté et les fromages franc-comtois. On attache au métier d'agriculteur en Franche-Comté de la modernité et de la compétitivité (IFOP 2012). Ils sont entrepreneurs et n'ont pas à subir de hiérarchie. La filière porte des valeurs fortes, autour de la vertu du collectif. La croissance régulière de la production, des ventes, du prix du lait contribue à rendre le métier attrayant et particulièrement confortable au regard des turbulences que traverse la filière laitière standard. Un éleveur est fier de produire du lait à Comté avec des vaches montbéliardes, et la race Montbéliarde est habituellement associée à cette image positive du métier et de la filière.

Cette image masque toutefois des contradictions. En effet, si la prospérité de la région est incontestablement liée à l'économie fromagère, le massif jurassien surtout dans sa partie haute est aussi (d'abord?) un pays d'éleveurs et ce sont les valeurs liées à l'élevage qui ont façonné l'identité professionnelle, elles qui symbolisent la réussite professionnelle individuelle et donc la reconnaissance par ses pairs : progrès génétique, performances des animaux et en particulier productivité laitière. En témoigne l'attrait très fort auprès des jeunes éleveurs et futurs éleveurs des concours agricoles et présentation d'animaux. Dans cette optique, la conduite de l'exploitation est mise au service de la vache et de l'expression de son potentiel génétique. Si cet objectif n'est pas entré en contradiction majeure avec les valeurs et stratégies des filières AOP jusqu'au début des années 2000, de nouveaux enjeux sont apparus avec l'augmentation rapide de ce potentiel génétique¹ :

Le producteur de lait à Comté apparaît de plus en plus privilégié vu l'évolution du contexte économique laitier mondial. Ce même producteur se pose tout de même des questions quant aux contraintes ou limites que fixe le

1 - la capacité des ressources fourragères locales à couvrir les besoins des animaux sans perdre l'ancrage au terroir et la typicité du produit (biodiversité des herbages), en limitant les aliments concentrés souvent venus d'ailleurs, et sans recourir à des pratiques d'alimentation contraires aux exigences de production des AOP (mélangeuse).

- la capacité des éleveurs à accepter une « flexibilité » de la production laitière (ne pas exprimer à tout instant le potentiel laitier des vaches) pour tenir compte à la fois des disponibilités fourragères, mais aussi pour s'inscrire dans les objectifs de maîtrise collective de la production au sein de la filière.

- La capacité de la filière AOP à rendre accessible aux producteurs les nouvelles techniques ou technologies qui amélioreraient leurs conditions de travail et leurs attentes sociales en conservant ce qui fait particularité d'une production AOP.

cahier des charges (accès à de nouvelles technologies ou à des méthodes originales de production).

Outre le métier de producteur et d'éleveur, les agriculteurs ont un regard sur leur statut de travailleur et des conditions de travail qui sont offertes dans d'autres secteurs. Le travail d'éleveur demande un temps d'astreinte important et des travaux tous les jours de la semaine (pour les traites). Au regard des 35h hebdomadaires que actuellement inscrites le droit du travail et des conditions de travail d'autres catégories d'agriculteurs, les conditions de travail des éleveurs sont contraignantes. Plus du quart des agriculteurs travaillent plus de 40h par semaine et près de 20% ont le sentiment d'être tendus (MSA Franche Comté). En outre, les formalités administratives sont de plus en plus pesantes sur les exploitations et le temps à y consacrer est significatif.

Prospective

À l'avenir, on peut imaginer que l'image positive que les agriculteurs portent à leur activité pourra se maintenir si la production d'un produit de qualité à forte valeur ajoutée (économique, sociale et environnementale) se maintient. On toutefois imaginer des ambitions d'évolution du métier vers plus de temps de loisir et moins de temps de travail, dans le même sens que l'évolution de la société en générale.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- **capacité à produire de la valeur ajoutée à partir du lait produit.** Valeur ajoutée tout d'abord économique, mais aussi sociale et environnementale
- Ecart entre les conditions de vie et de travail des éleveurs et dans la société en générale- La « compatibilité » entre la génétique de la race montbéliarde et le cahier des charges ou les valeurs de l'AOP est un élément déterminant pour que l'éleveur- producteur de fromage puisse satisfaire sa passion pour la race tout en restant en phase avec les règles de production de l'AOP.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 (tendancielle) : L'éleveur producteur de Comté affiche fièrement des vaches qui s'adaptent aux ressources fourragères du territoire et aux règles de production décidées collectivement pour offrir un produit d'exception et un environnement exemplaire. Le producteur de Comté représente un modèle de triple performance qui s'affiche fièrement dans les médias. Les installations de jeunes agriculteurs sont dynamiques.

H2 : Les éleveurs en zone AOP considèrent leur activité comme « archaïque ». La production laitière et AOP en particulier ne permet plus de travailler sur le progrès génétique et l'amélioration constante des performances de production des Montbéliardes. Les éleveurs de l'AOP se sentent « en marge » vis-à-vis des techniques de production « modernes » et des nouvelles technologies qui pourraient améliorer les conditions de travail. La rémunération qu'offre le métier ne permet pas de compenser les efforts demandés aux producteurs de lait AOP. Les conditions de travail ne conviennent plus aux agriculteurs et le métier perd de son attractivité auprès des jeunes.

H3 : L'agriculteur se voit comme un entrepreneur gestionnaire. Il envisage son activité comme n'importe quelle activité économique et investit pour faire évoluer ses activités et ses conditions de travail. On voit alors se dessiner 2 grandes orientations. D'une part les agriculteurs qui optimisent leur revenu par rapport au temps de travail et d'autres part les agriculteurs qui ont une approche plus environnementale. Les deux orientations restent valorisées aussi bien auprès des jeunes que tu grand public.

H4 : L'image des agriculteurs auprès de la société en générale se dégrade et l'attrait du métier pour les agriculteurs eux-mêmes diminue.

Sources

<http://www.comte.com/decouvrir/un-heritage-partage-par-tous/cure-de-jeunesse-pour-la-filiere-comte.html>
(visité le 22/02/2016)

L'après quotas laitiers en Franche-Comté (juin 2013) CESE Franche-Comté

Jacques-Jouvenot D., Gillet M., 2001. *L'agriculture en Franche-Comté: un métier patrimonial rediscuté.*
Revue Etudes Rurales n°3, p.159-160

Contributeurs

Denis Michaud

Alexandra Rossi



3.A ACTEURS IMPLIQUES DANS LES ORGANISATIONS ET MODES DE PRISE DE DECISION

Définition : Types d'acteurs, rôle dans la filière. Mode d'expression de chacun des acteurs, prise en compte des points de vue et prise de décision.

Indicateurs

- Type d'acteurs, nombre et rôles dans des filières AOP
- Nombre de syndicats, de collègues
- Modes d'expression et de prise de décision

Rétrospective

Les acteurs de la filière sont les producteurs de lait, les coopératives, les affineurs et les metteurs en marchés. On compte près de 2600 exploitations (Source CIGC). En 10 ans, le nombre d'exploitants agricoles dans la filière AOP a diminué de 12%. On compte près de 250 établissements de collecte, transformation, affinage et distribution. La filière Comté est plus « fragmentée » que les filières Morbier et Mont d'Or. En effet, dans cette filière, les entités sont généralement consacrées à une étape spécifique de la filière (production, transformation, affinage et mise en marché). Dans les filières Morbier et Mont d'or, les activités sont plus fréquemment concentrées au sein d'une entreprise.

Concernant les filières Mont d'Or et Morbier, les représentants siégeant dans les organismes de gestion sont élus tous les 3 ans.

Le dispositif de gouvernance de l'A.O.C. Comté est constitué par le CIGC (Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté), composé de représentants des différents acteurs de la filière. Créé par décret en 1963, il est le fruit des efforts réalisés par les agriculteurs depuis le début du siècle pour faire reconnaître leur produit, se différencier des producteurs suisses, être rémunérés au « juste prix » et tenter de résister, avec les affineurs, à la montée de la production industrielle. Ses missions concernent la collecte d'information, la réalisation d'études, l'appui technique² (conseils sur la traite, l'hygiène...), le contrôle du respect des règles définies dans le Cahier des Charges, le plan de régulation de l'offre, la défense juridique, la communication et l'identification des fromages.

Les membres du CIGC sont désignés pour 3 ans par les organisations représentatives des opérateurs ayant une habilitation "Comté". Ces organisations sont notamment les Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), les Jeunes Agriculteurs (JA), la Confédération Paysanne, la Coordination Rurale, les Fédérations Départementales des Coopératives Laitières (FDCL), auxquels il faut ajouter la Fédération Nationale des Industries Laitières (FNIL) et la Chambre des entreprises de l'Emmental et du Comté (CEC). Jusqu'à janvier 2015, les représentants étaient nommés par le préfet. Aujourd'hui, chaque organisation désigne la personne qui la représentera au CIGC, ce qui rend symboliquement les représentants plus redevables et responsables par rapport à leur organisation. Ces organisations sont regroupées au sein de 4 collèges :

- 1er Collège "Producteurs de lait", issu des organisations syndicales agricoles représentatives ;
- 2ème Collège "Transformateurs", issu de la coopération (FDCL...);
- 3ème Collège "Premiers et seconds transformateurs", issu de la FNIL ou de la CEC ;
- 4ème Collège "Affineurs et/ou conditionneurs", issu de la FNIL ou de la CEC.

Chaque collège fixe ses propres règles de fonctionnement. Une fois par an, les 4 collèges se réunissent en une assemblée des collèges. L'assemblée générale est, elle, constituée de 6 membres de chaque collège représentatifs de la pluralité de chaque collège. La règle de prise de décision « à l'unanimité des collèges » garantit un fonctionnement qui permet une prise en compte de toutes les sensibilités, notamment dans

² Via l'URFAC (UNION RÉGIONALE DES FROMAGES D'APPELLATION COMTOIS), le CTFC (Centre Technique des Fromages) et les organismes techniques

l'élaboration du cahier des charges. Les prises de décisions à l'unanimité entraînent de longues décisions et permettent à chacun aux acteurs de prendre des décisions dans l'intérêt général. De cette manière, chaque acteur aura eu à faire des concessions dans l'intérêt général de la filière.

Une seconde entité d'importance dans les prises de décisions dans la filière est l'ensemble des coopératives fromagères. En effet, elles rassemblent des agriculteurs, sociétaires de leur coopérative. Les agriculteurs se sont historiquement rassemblés en fromageries afin de mettre en commun leur lait et de produire des fromages de garde. La taille « humaine » des fromageries permet aux agriculteurs d'avoir des échanges et de s'impliquer dans les décisions relatives au fonctionnement de la coopérative et à la fabrication du fromage (quantité, qualité). Les collèges 3 et 4 sont constitués majoritairement par les chefs d'entreprise d'affinage. Il arrive aussi que les représentants soient mandatés par l'entreprise. En outre, il existe de nombreuses commissions de travail (économie, communication, technique, publicité, sanitaire, des contrats, alimentation du bétail, etc.) auxquelles les fromagers les techniciens des OPA les désignés à l'AG qui peuvent s'inscrire et participer sur la base du volontariat.

Prospective

L'organisation présente une forte stabilité depuis sa création. On peut imaginer que seules des évolutions fortes, en termes d'acteurs représentés par exemple, pourraient faire évoluer cette organisation participative et ce mode de prise de décision consensuelle. Des crises profondes, telles que la remise en cause de l'existence même du label AOP (pour des raisons législatives par exemple), la remise en cause du rôle de régulation du CIGC, ou encore la perte de confiance des acteurs (voir fiche « confiance des acteurs dans l'organisation de la filière ») ou des consommateurs (voir les 2 fiches sur les attentes des consommateurs, « Qualité sanitaire des produits AOP et enjeux sanitaires »), pourraient aussi venir bousculer l'organisation actuelle. L'évolution de la société vers plus d'individualisme pourrait aussi remettre en cause l'organisation actuelle de la filière Comté, qui garantit aujourd'hui l'atteinte des grands objectifs portés par la filière et des prises de décision dans l'intérêt général. Le développement de l'individualisme pourrait aussi constituer une opportunité pour stimuler le collectif par la singularité de certains agriculteurs favorisant la résilience et l'innovation.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- La capacité du CIGC à garantir un rôle dans la régulation de la production et dans le maintien d'un prix de vente rémunérateur pour l'ensemble des acteurs de la filière
- Les grands objectifs portés par la filière
- La confiance des acteurs dans l'organisation de la filière
- Les attentes des consommateurs en termes de consommation de produits laitiers et termes de modes de production

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : Le mode de prise de décision collectif et à l'unanimité reste la règle. Tous les échelons sont représentés. Les acteurs impliqués aujourd'hui restent impliqués dans la gestion de la filière. L'individualisme a tendance à augmenter, même s'il reste marginal. Il est la cause de remise en question de certains modes de fonctionnement des instances du CIGC et l'opportunité du développement d'innovations.

H2 : La profession agricole prend le pas sur les autres acteurs et devient peu à peu prépondérante dans les prises de décisions. Les collèges de transformateurs et de conditionneurs sont affaiblis et leur voix dans les prises de décisions est amoindrie.

H3 : L'organisation actuelle des collèges est conservée. Toutefois, les représentants siégeant dans chacun des

collèges ne représentent plus vraiment les attentes de la « base ». Les acteurs de désolidarisent peu à peu des décisions prises. Des dissensions fortes entre les acteurs remettent en cause le mode de décision à l'unanimité. Les décisions sont transférées au Centre Régional Interprofessionnel de l'Economie Laitière. Les acteurs de la filière n'ont plus qu'un rôle consultatif.

H4 : Les acteurs s'impliquent fortement dans la gestion de la filière et dans les prises de décisions. L'organisation de la filière évolue, de manière formelle et informelle, permettant aux acteurs de se fédérer encore plus. De plus en plus d'agriculteurs, de transformateurs et de distributeurs souhaitent s'investir personnellement. Les échanges sont d'autant plus riches et d'autant plus représentatifs des pratiques et des enjeux des acteurs. Un syndicat multiproduit est créé.

Sources

Torre A., Chia E., 2001. *Pilotage d'une AOC fondée sur la confiance, Le cas de la production de fromage Comté.*

Site internet du CIGC <http://www.comte.com/decouvrir/une-filiere-organisee-et-solidaire/le-comite-interprofessionnel-de-gestion-du-comte-cigc.html> (visité le 22/02/2016)

<http://www.comte.com/decouvrir/une-filiere-organisee-et-solidaire/le-comite-interprofessionnel-de-gestion-du-comte-cigc.html> (visité le 22/02/2016)

Agreste Franche Comté, 2014. *La filière lait en Franche-Comté. Une filière de première importance pour l'agriculture et les IAA franc-comtoises.*

Contributeurs

Michel Beauque

Valéry Elisseeff

Alain Matthieu

Alexandra Rossi



3.B. CONFIANCE DES ACTEURS DANS L'ORGANISATION DE LA FILIERE

Définition : La confiance peut se définir comme l'attente mutuelle que les partenaires n'exploitent pas les espaces de vulnérabilité ouverts par la relation de coopération ou par la signature de contrats incomplets (Sako, 1995. Perception des acteurs de la filière de la capacité de la filière, de par son organisation, à prendre des décisions conformes à leurs attentes et perception de l'appartenance à un collectif (sentiment de contribuer collectivement à un même objectif)

Indicateurs

- Niveau de confiance des acteurs perçue

Rétrospective

La confiance dans l'organisation et dans la capacité de l'organisation à atteindre des objectifs portés par la filière est essentielle à la réussite du Comté.

D'après Torre et al. (2001), la confiance est nécessaire, là où les textes, les lois et réglementations ne cadrent pas les actions et les décisions. Dans l'organisation de la filière Comté, la relation de confiance préexistait à la mise en place de l'AOC ainsi qu'à la mise en place des contrats, de contrôle des prix ou des structures de gouvernance. Confiance qui a permis de mettre en place le système local, longtemps avant l'instauration des contrats, et qui le maintient en état de fonctionnement et de vigilance, en dépit des changements d'environnement ou de réglementation qu'il peut subir de manière plus ou moins régulière.

La confiance des acteurs a conduit et conduit toujours à une préférence pour l'avenir qui incite à ne pas faire défection. Le point essentiel est que les acteurs doivent avoir envie de fonctionner ensemble et doivent y trouver un intérêt : soit individuel, soit le sentiment d'un intérêt collectif partagé. Les objectifs portés par la filière visant la production d'un Comté ayant une image de marque et visant une durabilité de la filière sont partagés par la plupart des acteurs. La Confiance Organisationnelle joue un rôle de coordination à plusieurs niveaux, dans le cas de l'AOC Comté, en permettant une action collective autour de la recherche d'un résultat (la production de fromage de qualité) soumis à un jugement extérieur et en facilitant les apprentissages collectifs. L'organisation, les modes de prise de décision et les décisions elles-mêmes permettent aux acteurs d'avoir une confiance dans l'organisation et dans la filière telle qu'elle a fonctionné.

Prospective

La société évolue de telle manière que l'individualisme a tendance à prendre le pas sur l'intérêt collectif, à préférer le présent au détriment de l'avenir, ou a minima, avec une préoccupation plus limitée de l'avenir. Les agriculteurs les plus jeunes, n'ayant pas connu de période de difficultés économiques, pourraient ne pas comprendre les « contraintes » et les décisions prises par la filière et le collectif. Cette évolution sociétale est donc à prendre en compte : elle pourrait impacter la confiance des acteurs dans la filière. À l'inverse, un fonctionnement collectif trop « dirigiste » et vecteur d'une « pensée unique » non appropriée par l'ensemble des acteurs pourrait affaiblir l'organisation de la filière et sa capacité à atteindre ses objectifs, et impacter la confiance des acteurs.

L'individualisme peut aussi se traduire par la volonté de quelques agriculteurs de « trouver les failles » du cahier des charges ou de tout simplement le remettre en cause (comme c'est le cas pour la question du robot de traite). Le risque est de reporter les prises de décisions concernant ces contentieux, de la filière vers la justice. Si les décisions de justice venaient à prendre le pas sur les décisions des acteurs de la filière, la confiance des acteurs dans le pouvoir de décision et de gestion de la filière pourrait s'émousser.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- Vision des acteurs
- Ethique de la filière

- Capacité à prendre des décisions conformes à l'intérêt général à et les appliquer les décisions prises
- Intérêt économique des acteurs au bon fonctionnement de la filière et l'importance que donnent les acteurs à une gestion collective

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 (tendanciel) : La confiance des acteurs envers la filière reste importante, même si quelques voix dissonantes peuvent se faire entendre.

H2 : La confiance des acteurs s'érousse petit à petit jusqu'à une rupture forte entre les preneurs de décisions et le terrain. Ils ne se retrouvent pas dans les décisions prises par la filière.

H3 : Les décisions prises par la filière sont ambitieuses et portent leurs fruits. Les acteurs se fédèrent encore plus et ont une confiance confirmée envers la filière.

Sources

Torre A., Chia E., 2001. Pilotage d'une AOC fondée sur la confiance, Le cas de la production de fromage Comté.
Site internet du CIGC <http://www.comte.com/decouvrir/une-filiere-organisee-et-solidaire/le-comite-interprofessionnel-de-gestion-du-comte-cigc.html> (visité le 22/02/2016)

Contributeurs

Michel Beauque

Valéry Elisseeff

Alain Matthieu

Alexandra Rossi



3.C. GRANDS OBJECTIFS PORTES PAR ACTEURS

Définition : Orientations des ambitions de la "filrière" en termes de qualité de produit, modes de production, modes de prise de décision, place du collectif, prise en compte des enjeux environnementaux

Indicateurs

Pas d'indicateur identifié, si ce n'est simplement les orientations et les messages portés par la filière

Rétrospective

Depuis plusieurs décennies, la filière Comté et le CIGC visent à produire un produit de bonne qualité organoleptique, produit dans un terroir, avec un collectif d'hommes et de femmes acteurs de leur territoire dans le respect de l'environnement et sur le long terme. Ils portent un produit permettant de créer de la valeur ajoutée. La démarche adoptée depuis une trentaine d'années est le partage d'un objectif commun en faisant primer le collectif et l'interindividuel sur l'individuel, le futur sur le présent. Historiquement les producteurs de lait mettaient leur lait en commun pour produire des fromages de garde. Ainsi, les valeurs de solidarité et de collectif sont fortes.

Dans le détail, les objectifs portés par le CIGC sont le développement de l'AOP sur la base d'une politique d'excellence, la préservation de l'environnement, la préservation d'un processus de fabrication et de transformation artisanal, une activité économique pérenne contribuant au développement du territoire et la protection des paysages. Ces objectifs sont aujourd'hui actuellement partagés alors même que dans les années 2000, des divergences pouvaient exister. Ils se traduisent notamment par des décisions sur les volumes de production et sur la répartition de la valeur ajoutée.

Prospective

Ces grands objectifs, portés depuis des décennies, n'évolueront probablement pas ou peu pendant les prochaines années. Toutefois, des prises de décisions sur des « nuances » pourraient être lourdes de conséquences. C'est le cas par exemple sur les volumes de production et sur les valeurs ajoutées qui font l'objet de débats importants aujourd'hui.

Ainsi, la quantité de lait dans une zone AOP est nécessairement finie (et ne pourra augmenter indéfiniment). La question de l'augmentation des volumes pourra se poser, comme cela a été le cas ces 15 dernières années. Même si un potentiel de production complémentaire de lait AOP existe, des positions contrastées pourraient apparaître entre l'adhésion à une production la plus respectueuse de l'environnement et une intensification de la production, pour développer les marchés.

La démarche actuelle, de portage d'un objectif commun, pourrait être ébranlée si le fonctionnement collectif venait à évoluer, notamment en lien avec des logiques plus individualistes (voir fiches 3a et 3b).

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- Attentes sociétales
- Débouchés existants
- Possibilités de dégager une valeur ajoutée économique
- Attrait des métiers de la filière, en particulier les éleveurs

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : La filière continue à porter un objectif de productions de bonne qualité à haute valeur ajoutée permettant à un nombre important d'agriculteurs de développer une agriculture familiale, contribuant à produire un paysage

de qualité.

H2 : La filière porte le projet d'une intégration de toutes les fonctions de l'agriculture et porte haut ses ambitions environnementales. La filière mise sur une production à très haute valeur ajoutée économique et environnementale (intégration de l'impact sur le milieu, en particulier sur les cours d'eau, intégration de dimensions pédoclimatiques). Les enjeux climatiques sont intégrés.

H3 : La filière vise une augmentation de la production marquée pour garantir la meilleure rentabilité économique de la production. Les enjeux environnementaux et climatiques figurent « en surface » parmi les ambitions, mais sont peu suivis d'actions concrètes ou de traductions dans le cahier des charges.

Contributeurs

Valéry Elisseeff

Michel Beauque

Alain Matthieu

Alexandra Rossi



4.A. PRODUCTIONS AOP : PRIX ET VOLUMES DE PRODUCTION

Définition : Volumes annuels de fromage sous AOP produits à l'échelle de la région Franche-Comté, en lien avec les règles existant au sein de la filière pour réguler ces volumes, et prix payé par le consommateur pour chaque fromage sous AOP.

Indicateurs

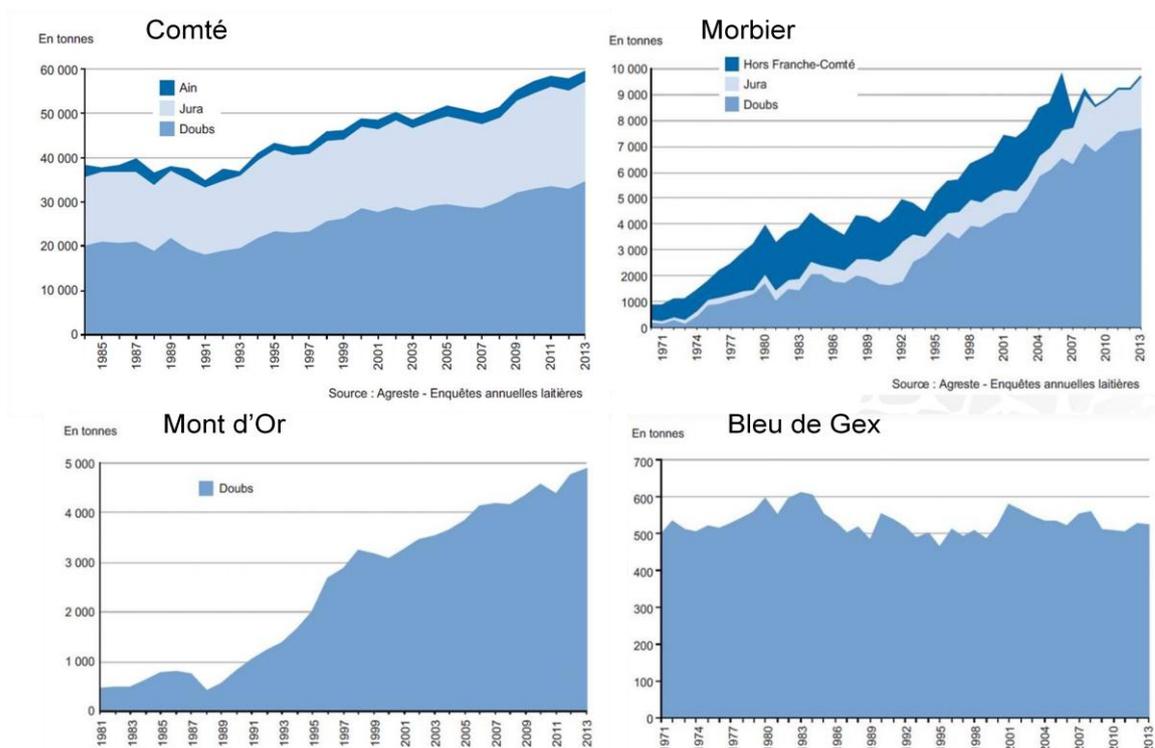
- prix de vente au consommateur en €/kg
- volumes produits en T/an
- taux d'évolution entre 2000 et 2013 (prix et volumes)
- nature des règles régulant les volumes produits

Rétrospective

Volumes de production

Les volumes de fromage produits sous AOP en Franche-Comté ont progressé de 30% entre 2001 et 2013. Plus spécifiquement :

- La production de **Comté** a augmenté de **22%** entre 2000 et 2013, (33% entre 2001 et 2015) atteignant 62 387T en Franche-Comté en 2014. Cette augmentation (liée à la hausse des ventes en portion et râpé notamment) est progressive du fait du mécanisme de régulation de l'offre (voir plus bas). Le comté représente 80% du volume des pâtes pressées cuites produites en Franche-Comté en 2013 et la moitié de la production fromagère régionale. Le comté est le 1^{er} fromage AOP en volume en France.
- La production de **Morbier** a connu une très forte hausse : **+80%** entre 2001 et 2013 (plus forte hausse des fabrications fromagères régionales) et **+100%** entre 2001 et 2015, car, dans les années ayant suivi l'obtention de l'AOC, les volumes de production de Morbier sont « revenus » vers la zone d'origine. Elle atteint 9 824T en 2013 (10 760 T en 2015).
- La production de **Bleu de Gex**, plus stable, atteint 333T en 2013 et 370T en 2015 en Franche-Comté.
- La production de **Mont d'Or** a augmenté de 60% entre 2000 et 2013 pour atteindre 4 875T en 2013, 5330 T en 2015.



► Figure 2. Évolution de la production des fromages AOP de Franche-Comté

2015 ; le développement de la consommation en chaud a joué un rôle important.

Règles de régulation des volumes

La régulation de l'offre en Comté s'appuie sur des **plans de campagne**, dont les premiers datent de 1995. Par ailleurs, depuis 2012, le "mini-paquet lait" de la réforme de la Politique Agricole Commune permet aux filières sous signe de qualité de gérer la quantité de fromage commercialisable pour 3 ans.

Les plans de campagne sont des contrats entre l'Etat français et la filière : celle-ci s'engage à une croissance annuelle minimale en échange de l'autorisation par l'Etat de réguler cette croissance. Concrètement, chaque atelier producteur de Comté est doté d'une référence de base en plaques vertes, qui correspond à un volume de fromage pouvant être produit. Cette référence est calculée ainsi :

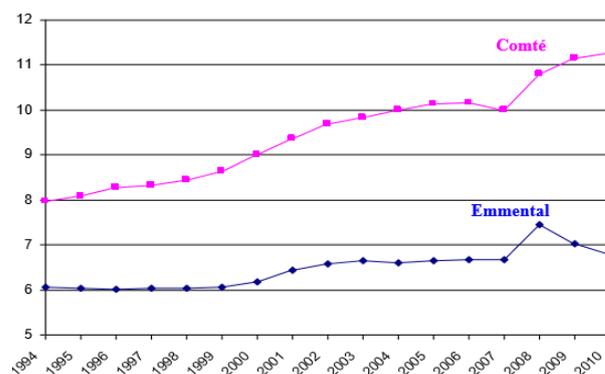
Somme des réf. laitières des apporteurs x coefficients de spécialisation x rendement / poids moyen des meules.

La croissance annuelle correspond à « **l'ouverture** ». Aujourd'hui, le plan de campagne prévoit une ouverture de 920T/an sur 3 ans, qui sont répartis selon les priorités de la filière : accompagnement des Jeunes Agriculteurs, nouveaux entrants, mesure export, amélioration du taux de spécialisation des ateliers. Un mécanisme permet des révisions d'objectif en fonction du marché et de l'état des stocks. On peut ainsi collectivement accroître ou réduire la production de tous les opérateurs. Les décisions sont prises par le CA du CIGC qui en informe le Ministère.

Prix de vente au consommateur

En 2014, le prix de vente moyen du Comté en libre service atteint 12,51€/kg, pour 15,38€/kg à la coupe (euros courants). Il a ainsi augmenté de 39% entre 2000 et 2014.

D'après Mérel (2007), la maîtrise des volumes impacte peu le prix payé par le consommateur, davantage lié à une demande pour un produit de **qualité** et véhiculant une **image positive** (voir fiche 7). La rupture de pente en 2008 (forte hausse du prix) peut toutefois être liée à un recul de l'offre en lait et en Comté cette année-là, notamment du fait de mauvaises récoltes fourragères en 2007 et 2008. Le Morbier a également vu son prix augmenter, en lien avec une amélioration de la qualité du produit (mise en place d'un contrôle sanitaire).



► Figure 3. Évolution du prix payé par le consommateur en €/kg

À noter que pour le Comté, la rémunération du fromage en blanc fait l'objet de négociation entre affineur et atelier. L'indicateur de la **Moyenne Pondérée Nationale** (la « MPN », voir fiche 4.b) est une donnée utilisée dans les contrats, au même titre que des **primes qualités**. Chaque affineur a sa propre politique en la matière. Les informations tirées des marchés permettent une bonne répartition des marges entre opérateurs.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

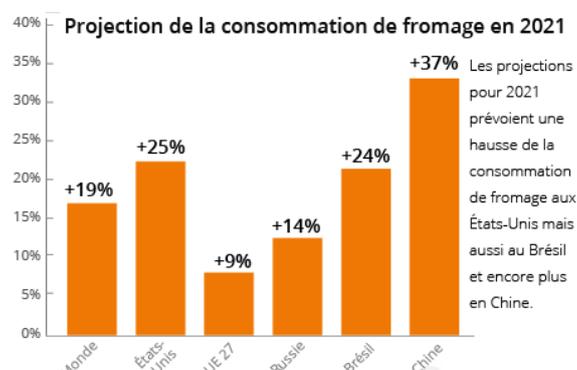
L'arrêt des quotas laitiers (2015) pourrait constituer un facteur de rupture des tendances observées jusqu'ici, entraînant une hausse de la production laitière totale en Franche-Comté de 15 à 20%, difficilement absorbable par le marché. La filière Comté limite la productivité par hectare, ce qui limite la production de lait à 900 millions de tonnes sur les surfaces des exploitations produisant notamment du lait à Comté. Il n'y a donc pas de possibilité de croissance en volume pour le Comté (hormis la croissance de 2% par an liée à l'ouverture), en dehors de l'intégration de **nouvelles surfaces** (par exemple par extensification de la zone AOP) ou de la modification du Cahier des charges (limitation de la **productivité à l'hectare** qui s'applique à l'ensemble du lait produit par une exploitation sur la base d'une référence individuelle et historique).

En revanche, cette régulation ne touche pas les fermes n'ayant pas de droit à produire du Comté ; par ailleurs, tout le volume de lait produit par les exploitations n'est pas nécessairement « plaqué ». En conséquence, la suppression des quotas pourrait amener à un **afflux de lait** vers les autres filières que le Comté. Les choix en termes d'organisation économique des filières AOP et la réaction des fromageries face à cette hausse de la production laitière détermineront l'évolution des volumes et des prix : bien que les exigences sanitaires et la non-possibilité de stock limitent le risque de report vers le Mont d'Or, et, dans une moindre mesure, le Morbier, ce risque n'est pas nul. En plus d'impacter les volumes, la hausse de la production laitière aurait un impact sur la **qualité et l'image** des produits AOP, et in fine sur les prix de vente. Les producteurs expriment déjà une crainte de **production non maîtrisée de Morbier**, un engorgement et des fabrications occasionnelles, alors que le Morbier réclame une constance de savoir-faire.

Dans ce contexte, les filières peuvent saisir la possibilité permise dans le cadre du Paquet Lait et mettre en place des **Règles de Régulation de l'Offre** ; le syndicat interprofessionnel du Morbier souhaite ainsi organiser une régulation négociée des volumes en adéquation avec les débouchés des opérateurs, pour les fromages fabriqués en hiver et vendus à la fin du printemps et en été. Cette proposition sera votée en avril 2016.

La production pourrait aussi se reporter vers d'autres **fromages non AOP** et vers des **imitations**, ce qui impacterait l'image des produits AOP.

Enfin, les volumes de fromages AOP produits dans le futur seront impactés par l'évolution de la **demande**, qui dépendra de l'évolution des modes de consommation, et par le développement de **nouveaux marchés**. Les ventes à l'export sont particulièrement sensibles au contexte géopolitique, politique (notamment normes sanitaires) et économique des pays acheteurs, qui peut être instable.



► Figure 4. Projection de la consommation en fromage en 2021. Source CNIEL

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. La signature du traité transatlantique entraîne une hausse non maîtrisée des volumes produits et une mise en concurrence faisant chuter les prix de toutes les AOP de Franche-Comté. Les mécanismes de régulation de l'offre sont abandonnés.

H2. La filière procède à une hausse régulière et maîtrisée des volumes de production des produits AOP, en s'appuyant sur ses dispositifs de régulation. En lien avec une demande pour des produits de qualité qui continue d'augmenter, les prix se maintiennent, voire augmentent.

H3. Dans un contexte de maîtrise des volumes de lait destinés aux productions AOP et de hausse de la demande, la compétition sur la ressource en lait s'accroît entre comté et morbier. Les volumes augmentent moins vite que ne le souhaiteraient les opérateurs de la filière, et les prix sont élevés.

H4. Des copies du comté se développent. La forte concurrence qu'elles génèrent cause une baisse du prix du comté, qui se répercute en partie sur les autres fromages AOP. La filière impose une stagnation des volumes de

comté pour faire face à cette baisse de la demande et éviter une chute trop forte des prix.

Sources

<http://www.fromage-morbier.com/>

<http://www.comte.com/>

DRAAF FC, *La Filière lait en Franche-Comté*, édition 2014, n°201 (les fabrications de l'industrie laitière, le Comté ; le Morbier ; le Mont d'Or ; le Bleu de gex)

CESE de Franche-Comté *L'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage*, juin 2013

CIGC, *Contribution de l'organisation collective au succès du Comté AOP*, 2011

P.Mérel, *Effets économiques du contrôle de l'offre dans le secteur du Comté*, Présentation au CNAOL, 19 octobre 2007

Syndicat Interprofessionnel du Morbier, *Règles de régulation de l'offre – année 2017*, janvier 2016

Syndicat Interprofessionnel du Morbier, *L'info d'un Trait*, La lettre d'information du syndicat interprofessionnel de défense du fromage Morbier. N°13, octobre 2015

Contributeurs

Anaïs Hanus

Florence Arnaud, SIM

Valéry Elisseeff, CIGC

Eric Chevalier, Monts et Terroirs



4B. MARGE DEGAGEE ET REPARTITION DE LA MARGE AU SEIN DES FILIERES AOP

Définition : Manière dont les filières AOP répartissent, entre les différents acteurs de la filière, la marge brute (= produit brut – coûts de production) dégagée par la production de produits AOP.

Indicateurs

- Connaissance du marché du Comté par tous les opérateurs de la filière
- Capacité de négociation entre acteurs
- Marge brute (MB) globale dégagée par la filière en €/kg
- Marge brute moyenne par échelon, en €/kg OU Part moyenne de la MB totale revenant à chaque échelon en %

Rétrospective

La **répartition de la marge brute** au sein de la filière Comté dépend :

- Du prix de vente du Comté (voir fiche 4.a) ;
- De la participation des affineurs à la déclaration de la Moyenne Pondérée Nationale (MPN ; voir encadré), et donc de la capacité de la filière à produire un indice économique fournissant une réelle visibilité sur le marché du Comté ;
- De la capacité des acteurs de la filière à négocier les modalités des contrats aboutissant à la rémunération des fromages en blanc et du lait (voir encadré).

Dans la filière Comté, les affineurs déclarent chaque mois au CIGC, via leur structure syndicale, les volumes et les prix des Comtés affinés vendus. L'interprofession établit et diffuse ensuite un indice économique représentant le prix moyen pondéré des Comtés vendus chaque mois : la MPN. Cet indice peut servir de référence pour établir le prix définitif des Comtés en blanc achetés aux coopératives, en appliquant des coefficients librement négociés : coefficient de vieillissement pour tenir compte de la durée de conservation en cave, qui impacte les coûts d'affinage, coefficients différenciant la qualité (4 niveaux) et la saison (fromage d'été ou d'hiver)... Le prix varie en fonction de la qualité chimique et bactériologique du lait.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

L'évolution future de la marge brute dégagée par la filière est liée à l'évolution des prix des fromages sous AOP (voir fiche 4.a), à celle des coûts de production des fromages et de la production de lait.

La répartition actuelle de la marge brute au sein de la filière pourrait se voir perturbée par une baisse de la participation des affineurs à la déclaration de la MPN, qui aboutirait à la production d'un indice peu significatif ce qui amoindrirait la capacité de négociation des contrats par les éleveurs.

Des évolutions en termes d'organisation de la filière pourraient aussi amoindrir cette capacité de négociation comme l'intégration de la production par l'aval.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : l'indicateur MPN reste solide ; il est suffisamment renseigné pour garantir une transparence des prix du marché. Les acteurs sont ainsi en capacité de négocier les contrats sur des bases objectives. En conséquence, la répartition de la marge brute entre les maillons de la filière se maintient.

H2. le rôle des acteurs au sein de la filière évolue : on assiste à un mélange des genres entre les opérateurs, les coopératives devenant metteurs en marché et réciproquement, la vente directe se développant. En conséquence, la MPN est fragilisée ; elle traduit seulement une partie de la situation des prix sur le marché, et est moins mobilisable pour négocier les contrats. Par ailleurs, ce « mélange des genres » bouleverse la répartition de la marge entre acteurs différenciés.

H3. L'indicateur MPN disparaît complètement. En conséquence, la négociation des contrats repose uniquement sur une capacité de négociation de chaque acteur, sans référence aux marchés.

H4. un « poids lourd » de la filière intègre les différents échelons de la production AOP, donc bouleverse les règles de répartition de la marge brute entre acteurs. Il s'affranchit des règles communes, notamment la déclaration de la MPN. Cet indicateur n'est donc plus pertinent pour connaître les prix sur le marché, et devient inutile pour négocier les contrats.

Sources

Barjolle et al, Gouvernance des filières fromagères sous AOP et origine des prix de lait : un cadre d'analyse, 5^e journées de recherche en sciences sociales – AgroSup Dijon, décembre 2011

CIGC, Contribution de l'organisation collective au succès du Comté AOP, 2011

Syndicat Interprofessionnel du Morbier, Règles de régulation de l'offre – année 2017, janvier 2016

Contributeurs

Mme Anaïs Hanus

M Valéry Elisseeff



4.C. PRIX DU LAIT ET VOLUMES DE PRODUCTION

Définition :

Le lait livré de la zone AOP en Franche-Comté respecte ou non un cahier des charges d'une production fromagère sous AOP. Les livraisons et le prix peuvent être suivis et calculés avec les enquêtes mensuelles et annuelles. Ils sont distingués entre lait dit « standard » et lait « AOP », destiné à une production fromagère sous AOP. Cette destination se fait selon le type d'établissement collecteur. Le prix définitif (acomptes, ristournes comprises) payé au producteur est calculé hors TVA et avant déduction des taxes à la charge du producteur.

Indicateurs

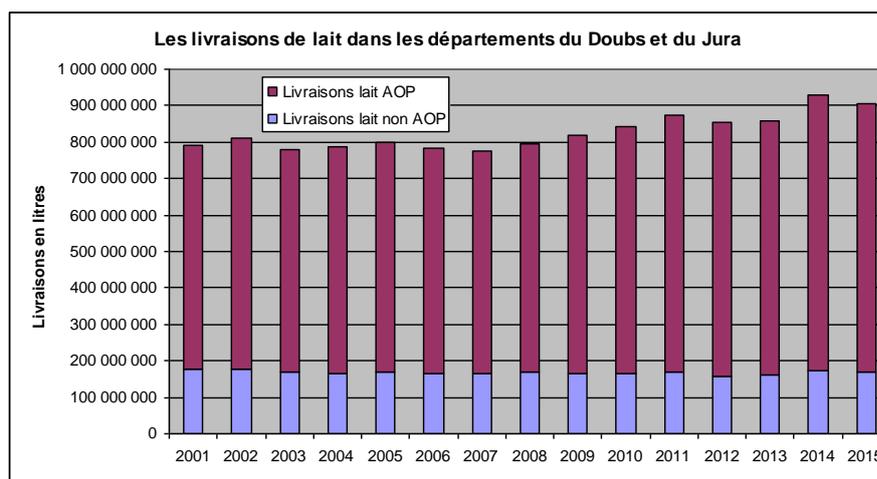
- Volume des livraisons du lait « AOP » de la zone AOP et évolution
- Volume des livraisons du lait « standard » de la zone AOP et évolution
- Prix en €/hl de lait pour le lait destiné aux productions sous AOP et évolution
- Prix en €/hl de lait pour le lait dit « standard » et évolution
- Ecart entre prix du lait standard et prix du lait AOP

Rétrospective

Les livraisons de lait

Jusqu'à la campagne laitière 2014/2015, les livraisons de lait étaient contingentées par les **quotas laitiers** détenus par les producteurs. Ainsi, entre 1990 et 2010, les livraisons de lait des départements du Doubs et du Jura (que l'on peut assimiler à la zone AOP, puisque lors de la campagne 2013/2014, la part des quotas hors zone AOP de ces 2 départements représente seulement 0,2% du quota) ont **peu varié** et sont restées en dessous des 800 millions de litres chaque année. **Depuis 2010**, on observe une **hausse** des livraisons, du fait notamment de l'attribution de volumes de production supplémentaires à l'approche de la fin des quotas laitiers. Cette hausse est à mettre au crédit du **lait « AOP »** : depuis 2001, ces livraisons ont augmenté de plus de 100 millions de litres, alors que les livraisons de lait « standard » ont stagné.

Lors de la campagne laitière 2010/2011, près de 3 300 producteurs de lait détenaient 831,4 millions de litres dans la zone AOP. Parmi ceux-ci, 522 producteurs n'étaient pas agréés AOP pour un quota de 141 millions de litres. Les 2 762 autres producteurs étaient agréés pour l'une des quatre productions fromagères sous AOP de Franche-Comté. Ils détenaient 690,4 millions de litres de quotas.



► Figure 5. Évolution des livraisons de lait dans les départements du Doubs et du Jura

Pour la campagne 2013/2014, le nombre de producteurs de lait de la zone AOP s'est réduit, mais le **volume de quota** détenu par ces producteurs (AOP ou non) a **augmenté de 7%** pour atteindre 890,6 millions de litres au total, dont 739,86 millions de litres pour les producteurs AOP. En 2015, les livraisons ont atteint 913 millions de litres dans le Doubs et le Jura, dont 742 millions de litres pour les producteurs AOP (chiffres actualisés par rapport au graphique), tandis que les livraisons de lait standard demeuraient aux alentours de 170 millions de

litres.

Les livraisons de lait dépendent :

- Jusqu'à la campagne 2014/2015, des **quotas laitiers** des producteurs de la zone AOP
- Pour les producteurs AOP agréés, des mécanismes de **régulation des volumes** au sein de la filière (fiche 4.a)
- Pour les producteurs de lait « standard », de la **demande des industriels** et de leur capacité à y répondre
- De **l'installation** de jeunes agriculteurs notamment dans les zones de déprise laitière (plaine doloise, Bresse, Haut-Jura)
- La répartition en lait AOP ou non dépend du **différentiel de prix** entre lait AOP et lait standard, de la capacité de la filière AOP à intégrer de nouveaux producteurs, de la capacité des producteurs de lait « standard » à changer de système de production.

Le prix du lait

Le prix du lait AOP a augmenté de 34% entre 2006 et 2014, soit un **taux d'évolution annuel moyen de 3.8%**, tandis que le prix du lait standard a augmenté de 2.5% par an en moyenne pendant la même période.

En 2014, le prix du lait AOP est en moyenne de 47.63€/hl en Franche-Comté, soit 21% de plus que prix du lait standard (39.35€/hl).

Le prix du lait AOP dépend :

- Du **prix de vente des produits AOP**, lié à une demande forte pour des produits de qualité, notamment à l'export ;
- De la **répartition de la marge entre les acteurs de la filière**, qui dépend, d'une part, de la *visibilité* du prix de vente des fromages AOP à travers l'existence d'un indicateur économique (la MPN), et d'autre part, de la *capacité* des éleveurs à négocier, à partir de la MPN, les coefficients et le mode de calcul du prix des fromages en blanc et du lait (voir fiche 4.b) ;
- De **l'efficacité des coopératives** traduite dans les coûts de production du fromage en blanc ;
- De la **qualité** du lait destiné à la production de Comté, entrant dans le calcul du prix (voir fiche 4.b) ;
- De la valorisation du sérum ;
- De l'adéquation des **volumes de lait produits** et apportés aux coopératives à leur marché (prévisions, dispositifs prix/volumes)

Le prix du lait « standard » dépend :

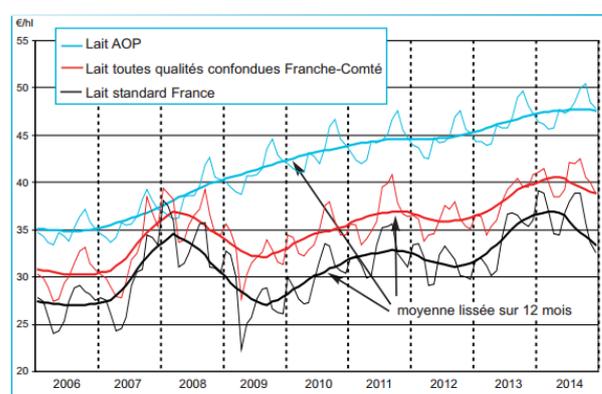
- du prix du lait standard 38-32³ France qui dépend lui-même des cours mondiaux ;
- de la valorisation du lait « standard » en produit à valeur ajoutée (fromages IGP par exemple).

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

L'évolution des volumes et du prix du lait AOP dépendra notamment de :

- l'évolution du **prix des produits AOP** (voir fiche 4.a). Plusieurs facteurs d'infléchissement ou de rupture



► **Figure 6. Évolution du prix du lait AOP et standard en Franche-Comté**

³ 38g de matière grasse/litre, 32g de matière protéique/litre : référence servant de base au calcul du prix du lait

de la tendance à l'augmentation existent :

- les **ventes à l'export** pourraient augmenter avec la hausse de la demande, mais elles sont sensibles au contexte géopolitique, politique (notamment normes sanitaires) et économique des pays acheteurs, qui peut être instable ;
 - la fin des quotas laitiers risque d'entraîner une **hausse des volumes de lait** produits (15 à 20% en Franche-Comté): une partie du lait sera-t-elle « redirigée » vers des productions AOP dont les volumes ne sont pas régulés, ou vers la filière standard ? Des exploitations sortiront-elles complètement de la production de lait AOP ?
- L'évolution de la **qualité du lait AOP**, qui pourra être impactée par une hausse de la productivité laitière due à la fin des quotas laitiers, si celle-ci n'est pas régulée par les cahiers des charges des productions ;
- L'évolution de la **répartition de la marge** au sein de la filière, qui pourrait être impacté par des évolutions sur la visibilité du prix des fromages AOP à travers la MPN, ou la capacité de négociation des acteurs (voir fiche 4.b).

Le prix du lait « standard » est quant à lui très fluctuant, car dépendant des marchés mondiaux, et peut engendrer des variations importantes des livraisons (arrêt d'activité en cas de baisse, hausse de la productivité, transfert des livraisons d'une filière à l'autre).

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. En raison d'une importante crise médiatique et sanitaire ou environnementale, la demande pour le lait chute, et les prix avec. Les producteurs se retrouvent avec un excès de lait produit. Le lait standard est plus touché que le lait AOP, dont le prix est maintenu.

H2. La demande en produits laitiers sur les marchés à l'export continue d'augmenter plus vite que l'offre, entraînant une légère hausse du prix du lait, AOP et standard. L'écart entre prix du lait AOP et standard se maintient.

H3. La dérégulation du marché génère une fluctuation des volumes et des prix. Pour le lait standard, les volumes continuent de suivre les prix : les fortes fluctuations du prix du lait standard entraînent immédiatement des fluctuations des volumes de lait produits. Pour le lait AOP, la corrélation volumes et prix est moins nette, mais la fluctuation est bien réelle.

H4. Dans un contexte de crise touchant la filière lait standard, les démarches qualité se multiplient pour garantir un prix au litre rémunérateur. Les AOP s'en sortent bien : les volumes et les prix augmentent.

Sources

<http://lait.reussir.fr/actualites/les-aop-de-franche-comte-misent-sur-la-pedagogie-et-l-autodiscipline:0A8CSH9Z.html>

Agreste Franche Comté : *la filière lait en Franche-Comté* (n° 201, avril 2015) ; *enquête laitière 2014* (n° 206, décembre 2015) ; *Les chiffres du lait 2014* (n° 205, décembre 2015)

CESE Franche-Comté, *l'après quotas laitiers en Franche-Comté : une chance de produire mieux pour valoriser davantage*, juin 2013

Kroll, *la filière laitière de Franche-Comté : perspectives pour les productions AOC dans un contexte économique troublé*, 2008

Après-quotas, Les AOP de Franche-Comté misent sur la pédagogie et l'autodiscipline, Réussir Lait Elevage, juin 2014

Contributeurs

Florent MAIRE, SRISE, DRAAF Bourgogne Franche Comté

Anaïs Hanus

Valéry Elisseeff, CIGC

4D. DEBOUCHES LOCAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX POUR LES PRODUITS LAITIERS AOP, ET EXISTENCE DE PRODUITS CONCURRENTES.

Définition :

Débouchés = marchés garantissant, une valorisation du lait dans le prix de son environnement, la rétribution de sa transformation (fabrication et affinage), et sa mise en marché (conditionnement, logistique et commerce).

Débouchés locaux = marchés concentrés dans la région de production et ces zones limitrophes (consommateurs historiques).

Débouchés nationaux = marchés français en dehors de la zone historique (consommateurs contemporains).

Débouchés internationaux = marchés en dehors de la France, portés par l'image de cette dernière et du Comté.

Lieux de mise en marché :

- Les magasins spécialisés (fruitières, crémeries, épicerie fines...)
- La grande distribution,
- La restauration hors foyer,
- Autres

Les grands segments de commercialisation :

- Créneau des « meules » = Meules coupe (meules entières) et Meules PE (parts de meule de plus de 1kg)
- Créneau de « portions & râpé » = Parts de meule de moins de 1 kg et unité de râpé de moins de 1kg en ventes directes au consommateur.

Indicateurs

- Echelles des débouchés
- Créneaux par type de produit
- Développement des parts de marché
- Produits concurrents

Rétrospective

BLUE DE GEX/HAUT-JURA

Cette AOP, avec une zone de production protégée depuis 1935, reste sur un marché régional. Ces particularités n'ont pas permis un développement notable sur les débouchés nationaux et l'ont laissé principalement sur le créneau des « meules ».

MONT D'OR

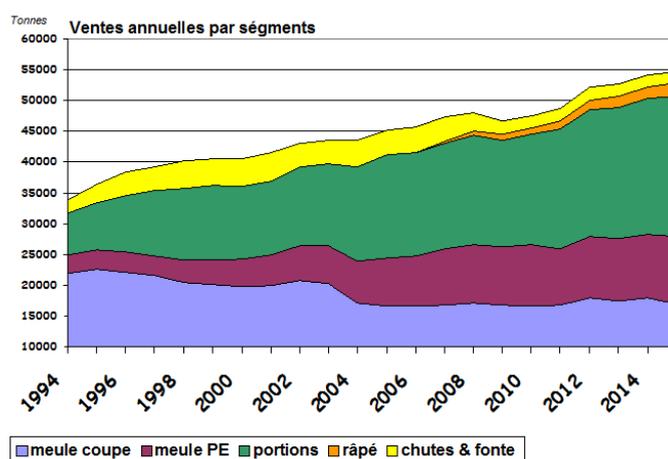
C'est un marché dans les années 80 au même niveau que le Bleu de Gex, cependant il a été multiplié par 10 en 30 ans avec pourtant une période de commercialisation limitée sur l'année ! Initialement sur un marché régional, le développement a été porté par des entreprises leaders qui ont pris des parts sur le marché national en bénéficiant de l'essor de la grande distribution. Le marché a été également porté par l'évolution du mode de consommation avec la « boîte chaude ». Le Mont d'Or est peu présent à l'international et, vis-à-vis de potentiels risques sanitaires il est peu probable de le voir prendre des parts de marché. Sa segmentation de ventes reste propre aux tailles autorisées par l'AOP et ne peut être définie par les créneaux évoqués dans les définitions.

MORBIER

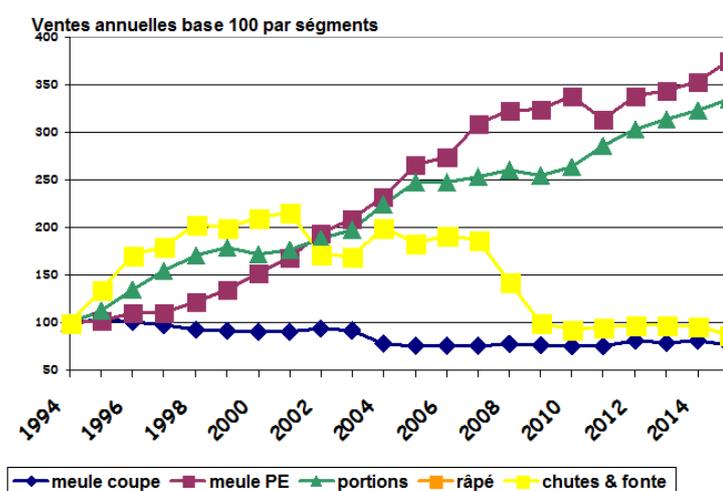
Dans le début des années 80, la part de Morbier commercialisée par la région était moins importante que celle du Bleu de Gex. Sans définition de zone de production, puis par dérogation sur les 5 premières années du nouveau millénaire, 1000 à 2000 tonnes du marché étaient produites hors de la région de production actuelle, et ce n'est que depuis le milieu des années 80 que la région actuelle a dépassé ces niveaux de production. Comme pour le Mont d'Or, c'est dans les débuts des années 90 que le développement des parts de marché a été important, et initialement sur un marché régional, le Morbier a bénéficié du développement de la grande distribution, et a été porté par des entreprises leaders. Si le Morbier a une image attractive pour l'export, ce marché est cloisonné par les potentielles contraintes sanitaires du produit. La mise en marché se fait beaucoup par les ventes « meule », mais trouve également des développements avec des portions en préemballé, fraîche découpe, et frais emballé, mais également avec des tranches portées par la communication pour une consommation en « raclette ».

COMTE

En 31 ans, les ventes de Comté sont passées de moins de 35 000 tonnes à pratiquement 55 000 tonnes. Cependant, la première décennie considérée n'affiche pas de progression, et c'est donc sur les 20 dernières années que l'augmentation des ventes a été enregistrée.

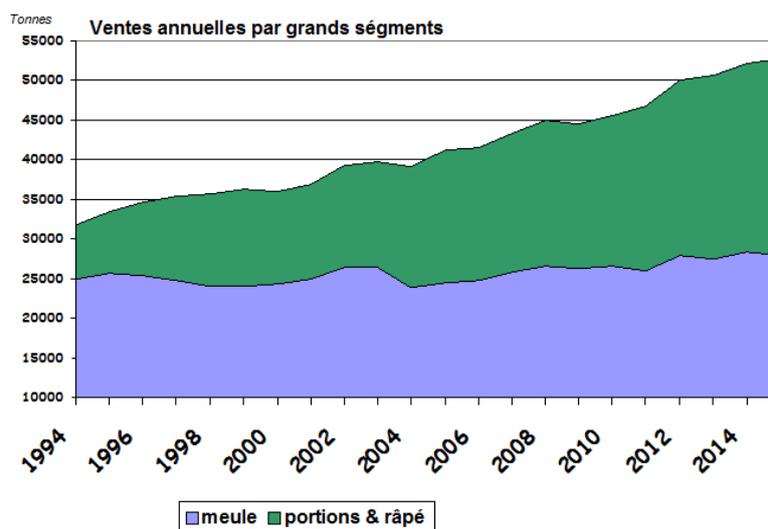


Graph1 : Evolution des ventes par segments depuis 1994 (source CIGC des déclarations volontaires de metteurs en marché)

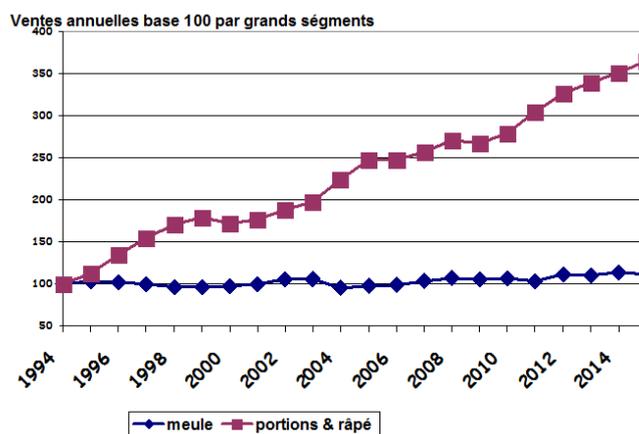


Graph2 : Évolution des ventes par segments base 100 en 1994 (source CIGC des déclarations volontaires de metteurs en marché)

Ainsi, de 1994 à 2015, les ventes sont passées de 33 929 tonnes à 54 704 tonnes, soit une progression des ventes de 20 775 tonnes, +61%. Si sur le même période on considère les grands créneaux de vente évoqués dans les définitions, on peut associer aux meules « coupe » les meules « PE », ces dernières n'étant qu'une adaptation de la contrainte de poids de meules, et les portions avec le râpé, tous deux liés aux évolutions de mise en marché ou de mode consommation sollicités principalement par la grande distribution.



Graph3 : Evolution des ventes par grands segments depuis 1994(source CIGC des déclarations volontaires de metteurs en marché)



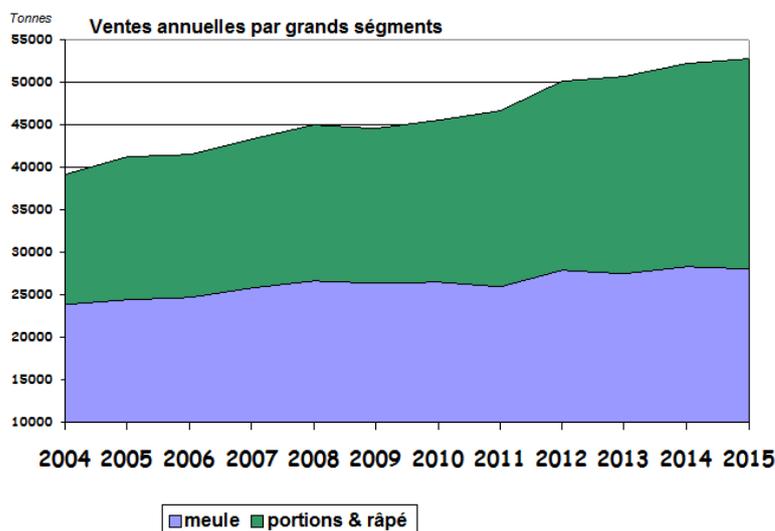
Graph4 : Évolution des ventes par grands segments base 100 en 1994 (source CIGC des déclarations volontaires de metteurs en marché)

En 21 ans les ventes « meule » sont passées de 24 960 tonnes à 27 993, d'où une bonne progression de 3 033 tonnes soit + 12%. Dans le même temps, les ventes de « portions & râpé » ont fait un bond de 18 024 tonnes soit + 265% en passant de 6 797 tonnes à 24 821 tonnes.

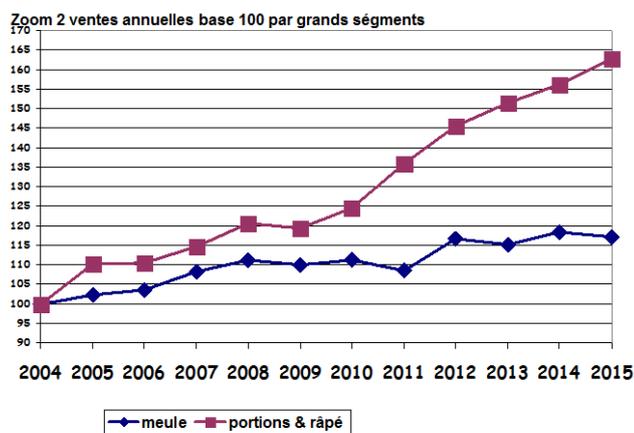
On trouve ici deux formes de mise en marché qui ne s'opposent pas, mais ce complètent :

- Le créneau des « meule » est celui de la forme historique de mise en marché qui dans un environnement de marché mature, et avec la contrainte de poids de meule a su s'adapter (parts de meules), et capitaliser sur la notoriété du Comté avec les ventes en magasin spécialisé et à l'international.

- Le créneau des portions a, quant à lui, bénéficié du développement de la grande distribution, de l'investissement dans les outils de conditionnement et la logistique par les opérateurs pour répondre aux évolutions de consommation, et rendre le Comté disponible aux quatre coins de France et à l'étranger.



Graph5 : Evolution des ventes par grands segments depuis 2004(source CIGC des déclarations volontaires de metteurs en marché)



Graph6 : Évolution des ventes par grands segments base 100 en 2004 (source CIGC des déclarations volontaires de metteurs en marché)

Sur un pas de temps plus court (2004-2015), on retrouve une progression globale de 25,6%, (+ 11 150 tonnes), qui est apportée par une augmentation de 17,6% des ventes « meule », (+4 087 tonnes), et de 62,7% pour les « portions & râpé », (+9 567 tonnes).

Prospective

Les marchés actuels et leur perspective

Actuellement, le marché du Comté est cloisonné par les droits à produire qui, en dehors des impacts climatiques de certaines années, limitent les développements et l'anticipation sur de nouveaux marchés (râpé et tranchettes) et le développement de l'export. Aux bornes d'entreprises, cela représente jusqu'à 3 500 tonnes de marchés non honorés et 3 000 à 3 500 tonnes ponctuelles pour répondre aux demandes d'évolution d'âge de commercialisation pour certains dossiers.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : Les ventes à l'export se développent, avec ou sans développement de valeur ajoutée. Sur ces marchés, les ventes de portion ou râpé dominant ; elles prennent donc une place importante dans le total des ventes. Il existe peu de produits concurrents.

H2 : L'export reste très limité : les produits AOP sont majoritairement commercialisés en France, où le segment « vente directe » se développe fortement. Les meules et les portions sont les créneaux qui se développent le plus, de par le développement de la vente directe. S'il existe des produits concurrents, ils ne parviennent pas à déstabiliser les ventes AOP, et la vente directe constitue une protection efficace.

H3 : De gros marchés se développent à l'export, puis se ferment brutalement, entraînant une forte baisse des parts de marché des produits AOP à l'export. Entre temps, le débouché national et local s'est peu développé, des produits concurrents ont émergé et les produits AOP ont perdu des parts de marché. L'orientation vers l'export a amené à privilégier le développement des portions emballées et du râpé.

H4. Les copies se multiplient sur le marché intérieur, entraînant une baisse des parts des produits AOP. C'est notamment le cas pour le Comté, dont les copies de moindre qualité et au prix inférieur se développent. Les produits AOP doivent chercher de nouveaux créneaux pour maintenir leur place, et envisager le développement de marchés nouveaux.

Contributeur

Eric Chevalier



4.E DISPOSITIFS DE PROTECTION DE L'AOP

Définition : Ensemble des dispositifs permettant de protéger et de maintenir le modèle des AOP franc-comtoises dans le temps.

Indicateurs

- Nature des dispositifs de protection
- Budget alloué à la protection des AOP

Rétrospective

La stratégie de protection des AOP s'appuie sur la différenciation (productions de qualité, bien valorisées) et la mise en place de barrières à l'entrée aux concurrents par le contrôle des règles de production, ainsi que sur des mécanismes favorisant la durabilité du modèle. Les dispositifs mis en place incluent :

- **Délimitation de zones AOP** (fiche 8.a) interdisant l'utilisation des appellations en dehors de ces zones ;
- **Régulation de l'offre:** les plans de campagne Comté lancés en 1995 (fiche 4.a) limitent les quantités de fromage produites dans l'objectif d'en garantir la qualité ; les règles de régulation de l'offre que la filière Morbier est en train de mettre en place vont aussi dans ce sens ;
- **Cahiers des charges des productions AOP**, mis en œuvre pour garantir la qualité des produits (pratiques d'élevage, et pour le Comté, rayon de 25km et plafonnement de la productivité laitière - voir fiche 8.d);
- **Valorisation de la qualité et répartition de la valeur ajoutée** pour le Comté (fiche 4.b) aboutissant à un prix du lait AOP supérieur au prix du lait standard, ce qui contribue à la durabilité des exploitations laitières AOP ;
- **Protection juridique** contre les usurpations de nom : du fait de la reconnaissance AOC/AOP (Comté : 1958/1996 ; Morbier : 2000/2002 ; Mont d'Or : 1981/1996 ; Bleu de Gex : 1977 ; 1995) aux niveaux français et européen, et pour le Comté, via le logo déposé comme marque privée dans de nombreux pays ;
- **Traçabilité et contrôles:** qualification des élevages et des fromageries depuis 2000 pour le Comté (objectif : habituer les opérateurs à prouver la qualité du travail et le respect de la réglementation), contrôles des AOP par un tiers depuis 2008 suite à la réforme de l'INAO;
- **Organisation des filières AOP** : création en 2007 de l'URFAC, regroupant les 4 AOP régionales, afin d'optimiser les moyens pour traiter les dossiers communs.
- **Communication et publicité** : par exemple pour le Comté, campagnes nationales de publicité (TV, radio, presse) deux à trois fois par an, campagnes de publicité en Allemagne, Japon (depuis 2003), Belgique, États-Unis, Royaume-Uni (depuis 2009), sponsoring, promotion auprès du grand public via des salons et foires en France (Routes du Comté depuis 2002, GAG, Amis du Comté depuis 2004), communication interne (Nouvelles du Comté, notes de conjoncture) ;
- **Prospection** : études de notoriété, bilans de campagne, études de marché (Chine, 2012), prospective (2016)

Sur 7,5M€ de budget, le CIGC en consacre 4.8M€ à la promotion et la défense de l'AOP Comté, et 0.8M€ à la recherche et la technique. Le budget du CIGC provient essentiellement de cotisations professionnelles. Les budgets des autres syndicats AOP sont faibles en comparaison, du fait de volumes inférieurs, mais aussi d'un niveau de cotisation rapporté au volume plus faible.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

Si les dispositifs de protection juridique semblent solides et la demande de traçabilité se renforce, l'avenir des dispositifs de différenciation et de régulation de l'offre est plus incertain, tiraillé entre les règles du **commerce mondial** cherchant à les limiter et leur infléchissement, lié à une **demande des consommateurs** en hausse pour des produits de qualité (voir fiche 1.a et 1.b). La délimitation des zones AOP, le contenu des cahiers des charges et l'organisation de la filière pourraient évoluer à l'avenir (voir fiches 8, 3.c). À noter que le plafonnement de la productivité laitière dans l'actuel cahier des charges du Comté (2007, reconnu en 2015), peut contribuer à réguler le volume de lait total produit par les exploitations, donc le risque de report d'une partie de la production vers d'autres productions, notamment des imitations, à la fin des quotas (voir fiche 4.a). L'évolution de l'organisation économique des filières et des mécanismes de régulation de l'offre (fiches 4.a et 4.b) aurait aussi un impact sur la durabilité du modèle.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. Toute la stratégie de protection des AOP est basée sur la communication autour d'une image de marque : un investissement important sur la dimension commerciale conduit la filière à créer un produit « super premium » et à véhiculer une image élitiste des produits AOP, qui se positionnent dans le haut de gamme. Les budgets « communication » triplent.

H2. La filière choisit de développer une gamme « moyenne », en maintenant des objectifs de qualité reconnus par le label AOP. Sa stratégie repose sur le maintien d'un cahier des charges garantissant une qualité organoleptique du lait, sur une organisation de filière permettant la production de produits de qualité et le maintien d'un modèle durable, couplés à la diffusion d'une image qui colle aux attentes du consommateur « moyen ».

Sources

CNAOL, AOP, la plus belle preuve d'authenticité – Dossier d'information
<http://www.comte.com/>

Contributeurs

Anaïs Hanus

Florence Arnaud, SIM

Valéry Elisseeff, CIGC



5.A. VALEUR FONCIERE

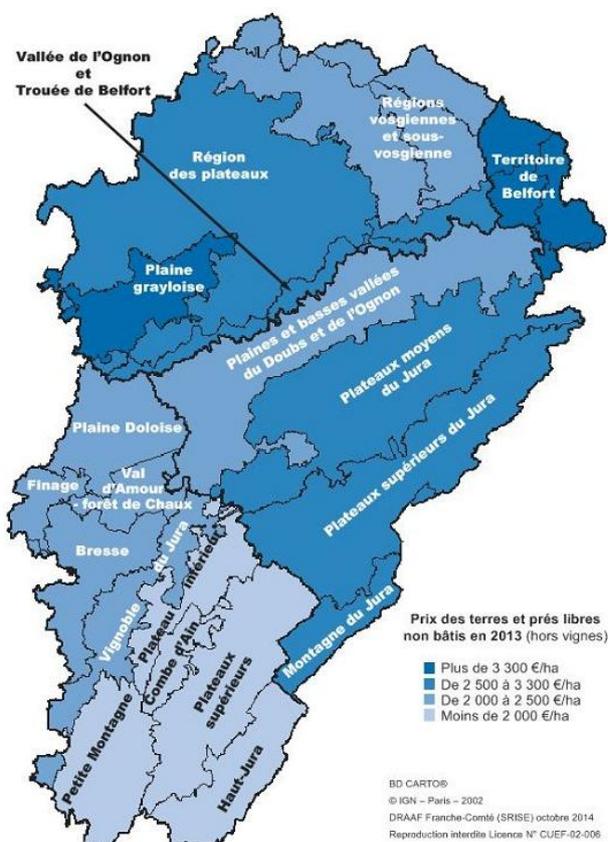
Définition : Valeur de l'hectare de surface agricole, y compris le droit à produire attaché au terrain. Importance des transactions en surface annuelle échangées. Notion de pression foncière, homogénéité/disparité sur le territoire.

Indicateurs

- Surface échangée sur le marché du foncier agricole, localisation des échanges.
- Valeur moyenne de l'hectare vendu par petite région agricole

Rétrospective

En Franche-Comté, en 2013, 6800 hectares ont été échangés sur le marché du foncier agricole, une surface



équivalente à celle de l'année précédente. En lien avec l'amélioration de la conjoncture agricole régionale, une légère reprise de l'activité foncière est observée depuis 2011 après plusieurs années de baisse. En effet, entre 2006 et 2010, les surfaces échangées ont diminué de 25% pour atteindre un plancher de 6000 ha en 2010. L'essentiel des transactions foncières se font lors de successions. La valeur de l'hectare de foncier agricole varie en 2013 de 2700€ en Haute-Saône à 3100€ dans le Doubs. Ces valeurs moyennes sont assez stables au fil des ans, mais cachent une forte hétérogénéité au sein du territoire. La valeur des terrains agricoles est dépendante de la qualité du terrain, du droit à produire qui y est attaché et de la pression foncière. Cette pression foncière peut être la conséquence d'une dynamique forte de l'agriculture sur un territoire (beaucoup d'exploitations pour peu de surface disponible), mais aussi des effets de l'urbanisation. On note une forte valeur de foncier en zone périurbaine. Il arrive aussi que sur certaines

zones du territoire les deux phénomènes se conjuguent.

Prospective

La valeur foncière pourrait continuer à fluctuer modérément, avec une tendance à la hausse. À horizon 15 ans, il est peu probable que l'urbanisation de la zone puisse engendrer une pression importante sur le foncier. L'attrait pour l'activité agricole (économique par exemple) pourrait accentuer l'augmentation du prix du foncier. L'évolution de la réglementation de la limitation de la production de lait constitue une incertitude pour les années à venir et pourrait influencer le prix du foncier.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- La valeur du foncier devrait être renforcée sur le territoire de la filière Comté du fait du lien au droit à produire. Cette notion est renforcée avec la mesure de référence de productivité à l'hectare.
- Des surfaces de « faible valeur agronomique » qui étaient très peu convoitées voir abandonnées vont retrouver une valeur et une place sur le marché.
- La pression sur le foncier en zone périurbaine devrait s'accroître autour des villes importantes et en zone frontalière.
- La classification des surfaces en fonction de leur valeur environnementale pourrait aussi entrer comme élément déterminant de la valeur marchande du foncier.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : Le prix du foncier évolue tendanciellement à la hausse de manière modérée avec des stagnations certaines années

H2 : On assiste à une augmentation du prix de la terre en raison d'une demande forte. L'hectare de terre agricole sur la zone de production du Comté représente un droit à produire et devient un placement très rentable. Des investisseurs misent sur ce marché et les volumes de terre échangés deviennent très importants et la concurrence entre agriculteurs est marquée. Le foncier est peu disponible pour les autres productions agricoles

H3 : Le marché du foncier est très peu dynamique. Peu de surfaces s'échangent. La propriété du foncier reste un patrimoine familial et on assiste à une baisse des prix du foncier.

Sources

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Foncier,128>

SAFER : Le marché foncier de l'espace rural en Franche-Comté 2011

SAFER : L'essentiel des marchés fonciers ruraux Bourgogne Franche-Comté – Année 2014

Contributeurs

Pierre-Emmanuel Belot

Dominique Chauvin

5.B DYNAMIQUES TERRITORIALES

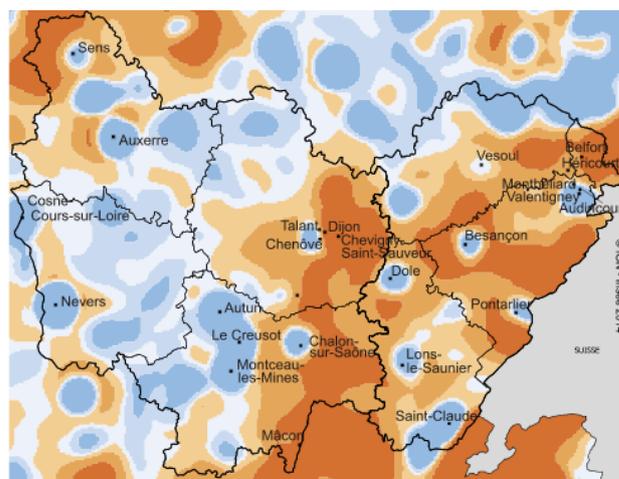
Définition : dynamiques d'évolution de l'occupation du sol en région Franche-Comté, en lien avec les dynamiques démographiques.

Indicateurs

- Part de la superficie du territoire par classe (territoires artificialisés, naturels et agricoles) et évolution entre 2000 et 2012
- Taux de population dans les communes urbaines et rurales et évolution entre 2000 et 2012

Rétrospective

En 2011, 45% de la population franc-comtoise est concentrée dans les trois principales villes de la région, Besançon, Belfort et Montbéliard. Le reste du territoire est composé de villes moyennes, petits bourgs et de nombreuses très petites communes. Un quart de la population habite dans une commune rurale (18% en France métropolitaine, 50% dans le Jura), part qui a peu évolué depuis les années 70, mais dont la répartition a changé : le poids des communes **rurales périurbaines** a augmenté. Cette périurbanisation est aussi à l'origine de la baisse de la population dans de nombreuses petites villes (entre 4 et 10% selon les villes, entre 2007 et 2012) et dans les « villes-centres », qui se « **vident** » au profit des villes et communes rurales périurbaines. La population de

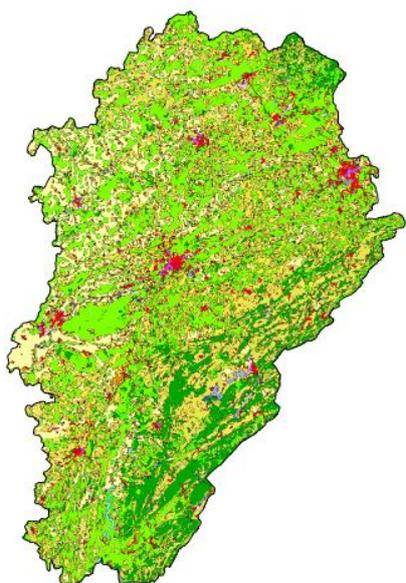


variation de la densité de population (en hab. / km²)

- moins de -0,77
- de -0,77 à moins de -0,31
- de -0,31 à moins de 0
- de 0 à moins de 0,65
- de 0,65 à moins de 2,17
- 2,17 et plus

Carte lissée dans un rayon de 15 km.

► **Figure 8. Variation de la densité de population en Bourgogne-Franche Comté entre 2007 et 2012**



► **Figure 7. Occupation du sol de la région Franche-Comté (Corine land cover)**

Besançon est restée stable jusqu'en 2007, puis a baissé de 1.3% entre 2007 et 2012 ; celle de Belfort, après avoir augmenté de 1.8% entre 2000 et 2007, a diminué de 2.4% entre 2007 et 2012 ; celle de Montbéliard a baissé de 4% entre 2000 et 2007, puis de 1.2% entre 2007 et 2012.

La présence de grands axes routiers et autoroutiers, et la proximité de la Suisse (attractive en termes d'emploi) expliquent par ailleurs la hausse de densité de population à **l'est de la région** (Pontarlier).

La Franche-Comté est relativement moins artificialisée que la moyenne (5% de territoires artificialisés en 2012, en rouge sur la carte), mais l'artificialisation progresse plus rapidement que la population : les surfaces artificialisées ont **progressé de 15%** entre 2000 et 2012. L'étalement urbain est très fort autour des agglomérations. Le Territoire de Belfort est le département le plus artificialisé de la région (entièrement urbain). La Franche-Comté présente une

plus forte présence de **forêts et milieux naturels** (vert foncé sur la carte) que la France métropolitaine dans son ensemble, avec 46% de la superficie du territoire (-0.4% entre 2000 et 2012). Les **surfaces agricoles** occupent **48%** de la superficie en 2012, en baisse de 1% entre 2000 et 2012 (vert clair/jaune). Il y a donc assez peu de déprise agricole ; on l'observe dans des zones

comme la Petite Montagne du Jura, au sud, où le potentiel agricole est moindre.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

Au vu des tendances passées, l'étalement urbain, lié à la périurbanisation et à l'attractivité de zones comme la frontière suisse, pourrait se poursuivre, mais les politiques récentes affichent des orientations visant à le limiter :

- Loi Grenelle2 : les SCoT et les PLU doivent fixer des objectifs de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers;
- Loi MAP : objectif de réduire de moitié le rythme de consommation des terres agricoles d'ici 2020 ;
- Loi ALUR : étude de densification à réaliser dans les SCoT, étude de stratégie foncière dans les PLU ; reclassement en zone N des zones AU2 existantes depuis plus de 9 ans et dont l'urbanisation n'est pas engagée ; encadrement de la possibilité de déroger au principe de constructibilité limitée en l'absence de document d'urbanisme ;
- Loi d'avenir : pour les PLU, intégration d'une réflexion sur le développement agricole de la collectivité ; possibilité de mettre en place des Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PAEN) ;
- Politiques territoriales, notamment SRADDT dont la priorité 2 concerne la lutte contre l'étalement urbain, et SRCE, qui prévoit de limiter la fragmentation et remettre en état les continuités écologiques.

Par ailleurs, la limitation de la productivité laitière dans le cahier des charges du Comté redonnera à l'avenir un intérêt à toutes les terres agricoles, même les moins productives, en fournissant de la surface aux exploitations. La relative déprise agricole pourrait ainsi disparaître.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. L'étalement urbain se renforce sur la zone frontalière, causant un conflit d'usage généralisé sur ce secteur. Ailleurs, l'étalement urbain ralentit légèrement, en lien avec les nouvelles politiques ; les centres continuent de se vider au profit des zones périurbaines, et les tensions sur le foncier agricole se maintiennent aux abords des villes.

H2. L'étalement urbain se poursuit. Pour répondre à une pression en hausse sur le foncier, de nouvelles terres sont défrichées, notamment pour être mises en prairie. L'occupation agricole se « déplace » : elle diminue aux abords des villes et augmente près des zones forestières.

H3. L'activité agricole décline, entraînant un enfrichement des terres agricoles. Une partie retourne peu à peu à la forêt, tandis qu'une autre, aux abords des villes et de la frontière suisse, nourrit l'étalement urbain à faible coût.

Sources

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=22&ref_id=22023

www.franche-comte.com

INSEE, CR FC, Diagnostic de la Franche-Comté dans le cadre du SRADDT ; Structuration, organisation et vie du territoire, 2011

Contributeurs

Anaïs Hanus

Dominique Chauvin, agriculteur

6. DISPOSITIFS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Définition : Dispositifs de recherche et d'innovation liés à la production laitière et à la transformation fromagère

Indicateurs

- Projets de recherche impliquant les acteurs des filières AOP : objet, partenaires, financements
- Autres dispositifs d'innovation ou de transfert (exemples)
- Acteurs privés et innovations technologiques récentes au sein de la filière lait
- Modalités de la recherche et de l'innovation
- Facteurs influençant l'état de la recherche et de l'innovation

Rétrospective

Les **projets de recherche**, en permettant l'approfondissement des connaissances sur les liens entre pratiques et qualité des produits ou environnement, pourront contribuer à des innovations en termes de pratiques de production laitière ou de transformation fromagère à l'avenir. Ainsi, les filières laitières produisant des fromages AOP étudient l'influence des **pratiques d'élevage** sur les réservoirs de **microflore** à la ferme, qui influence la qualité organoleptique des fromages. Dès 2011, elle s'est impliquée dans un programme national de recherche dont le but était d'approfondir les connaissances, améliorer les méthodes d'évaluation de la microflore et adapter les méthodes d'intervention en ferme. Un volet étudiait les apports de micro-organismes par l'herbe et les végétaux, et l'évolution de la flore dans les laits au fil de l'affinage. Un **groupe de travail** rassemble depuis plusieurs années le monde de la technique (CTFC notamment) et de la recherche autour de l'écosystème microbien du lait. Des séminaires sont organisés pour les techniciens de ferme, au niveau national, et 4 séminaires ont eu lieu dans des régions différentes. Un ouvrage est paru sur la microflore du lait cru.

Des projets portent sur les liens entre **pratiques de gestion des prairies, biodiversité et qualité du lait**:

- Le projet IFEP (Impact de la **fertilisation** des prairies sur leur biodiversité et sur les transferts de bactéries et de contaminants chimiques du sol au lait) répond à la volonté de la filière Comté de préserver la compétitivité et la durabilité de la production, sur les plans quantitatif et qualitatif, via une gestion durable des prairies et un maintien du lien au terroir qui contribue à l'image des produits AOP. Ce travail permettra de fournir des recommandations. Le projet implique notamment l'INRA, le CNRS, le CIGC, l'Institut de l'Élevage, le Conservatoire Botanique de Franche-Comté, Monts et Terroirs, Vitagora ;
- Le projet Biodiversité et gestion des écosystèmes prairiaux en Franche-Comté (CNRS- Université de Franche-Comté) a étudié la végétation et les pratiques agricoles de parcelles du massif jurassien et montré que le nombre de **coupes** annuelles et les **quantités d'azote** apporté ont des effets marquants sur les communautés végétales, dont la composition a évolué depuis les années 1990 et pourrait se dégrader à l'avenir.

Plusieurs projets portent sur les pratiques de **transformation fromagère** et la qualité des produits :

- Une étude analyse l'impact des macérations traditionnelles de caillettes sur les caractéristiques physico-chimiques et la qualité sensorielle des fromages à pâte pressée cuite de type Comté (INRA/Actalia) ;
- Le projet From'mir a pour objectif de développer l'analyse en moyen infrarouge de la composition fine du lait et de faire le lien avec la fromageabilité des laits destinés à la fabrication des fromages traditionnels franc-comtois. La composition fine du lait impacte la rentabilité économique et la qualité finale des fromages. Ce projet pilote est porté par le Syndicat de contrôle laitier et de performance du Doubs et Territoire de Belfort, en partenariat avec l'Institut de l'Élevage, le CTFC, l'UNCEIA, l'ENILbio de Poligny, l'INRA, la Chambre d'agriculture FC, le CNIEL, le CIGC ; il est financé par des fonds Casdar, des

fonds de l'URFAC et de la Région Franche-Comté.

Le projet de recherche ACYDU (mi 2013 – 2016) participe au programme ALID (**systèmes alimentaires durables**) de l'ANR. Il vise à construire une méthodologie et des indicateurs de la contribution environnementale, sociale et territoriale des filières agroalimentaires sous signe officiel de qualité. Il implique notamment le CNRS, l'Université de Franche-Comté, le CTCPA, l'ENIL de Mamirollen, l'INRA. Cette méthodologie pourra constituer une base de connaissance pour l'innovation dans les filières laitières AOP.

D'autres dispositifs favorisent **l'innovation sur les exploitations** par le transfert de savoir-faire et l'accompagnement et des producteurs et fromagers :

- Le projet FloracQ a pour objectif de construire une démarche d'accompagnement des producteurs pour mieux **piloter les ressources microbiennes** des laits destinés à la production de fromages au lait cru. Il a impliqué l'ensemble des acteurs et a abouti à la production d'un **guide technique**. La démarche s'accompagne de **formations** sur les écosystèmes microbiens. Le projet implique notamment le CTFC, le CIGC, l'INRA, l'Institut de l'Élevage, ainsi que d'autres partenaires des filières fromagères du projet. Il est affilié au RMT⁴ Fromages de terroir et est financé entre autres par le fond Casdar.
- Des **journées techniques**, comme les journées « génétique et génomique, des innovations gagnantes », organisées par le CNIEL en partenariat avec l'Institut de l'Élevage en 2013-2014, permettent aux éleveurs de s'approprier des connaissances et techniques pour les utiliser au mieux sur leur exploitation.

Enfin, en matière de **technologies**, des acteurs privés et internationaux jouent des rôles clés : à titre d'exemple, parmi les innovations technologiques récentes, on peut citer :

- DairyProQ, la première salle de traite entièrement automatisée au monde, présentée par le groupe GEAFarm Technologies, un des plus grands fournisseurs de technologie pour la transformation des aliments ;
- Programme 37+, qui permet d'évaluer le risque mycotoxines sur les exploitations, conçu par Alltech ;
- Système de contrôle des conditions d'ambiance dans les bâtiments (DeLaval) ;
- Culbupack, pour la nutrition minérale des animaux en pâture, avec des formules spécialement adaptées aux besoins des animaux (Inzo) ;
- Bolifast Physio, aliment complémentaire dédié à la préparation de la lactation des vaches hautes productrices et des vaches grasses (Hypred)

Les quatre dernières innovations ont été primées dans le cadre des Innov'Space.

Dans le secteur agricole et agroalimentaire, l'innovation technologique descendante, héritée, perdure ; on parle ici d'un modèle linéaire de transfert de technologies. Toutefois, ce mécanisme connaît des limites, notamment pour des innovations complexes. Aujourd'hui, l'innovation est davantage multiforme et distribuée, incluant des réseaux informels et formels d'acteurs qui interagissent autour de la construction de connaissances et la mobilisation de ressources, au sein de « milieux innovateurs ».

⁴ Le Réseau mixte technologique "Fromages de Terroir" On parle alors de collectifs d'organisations techniques et scientifiques publiques et privées à des échelles variées

(nationale, régional, sectorielle). Ainsi, la recherche-action, la recherche participative se développent.

La France montre une assez faible capacité des petites entreprises à franchir les étapes aval du processus d'innovation, en comparaison à d'autres pays. Cela est souvent dû à des difficultés de financement de la phase

Caractéristiques de définition	Transfert de technologie (ToT)	Systèmes de connaissances et d'informations agricoles (AKIS)	Systèmes d'innovation agricole (AIS)
Objet	Capacité de planification pour la recherche agricole, le développement et le transfert technologiques	Renforcement des services de communication et de livraison des connaissances aux populations rurales	Renforcement des capacités à innover sur l'ensemble de la production agricole et du système marketing
Acteurs	Instituts de recherche, universités agricoles, services de vulgarisation, agriculteurs	Instituts de recherche, universités, services de vulgarisation, agriculteurs, ONG et entrepreneurs	L'ensemble des acteurs du secteur public et privé participant à la création, la diffusion, l'adaptation et l'utilisation de tous types de connaissances dans la production et le marketing
Résultat	Invention technologique et transfert de technologie	Adoption de la technologie et innovation dans la production agricole et le marketing	Association des innovations techniques et institutionnelles sur l'ensemble de la production, du marketing, des recherches politiques et des domaines commerciaux
Principe d'organisation	Utilisation de la science pour créer des connaissances : appui sur les inventions	Accès aux connaissances agricoles : appui sur les inventions	Création des conditions du changement social et économique; appui sur les inventions
Mécanisme d'innovation	Transfert de technologie	Apprentissage interactif	Apprentissage interactif
Intégration au marché	Aucune	Basse	Élevée
Rôle de la politique	Allocation de ressources, priorités définies	Cadre favorable	Élément intégré et cadre favorable

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

Aujourd'hui et à l'avenir, l'élevage laitier va être amené à interroger l'évolution des systèmes de production en fonction d'éléments de contexte tels que : l'évolution des marchés et des prix (débouchés, fluctuations...), la rentabilité des exploitations, les politiques, les attentes sociétales, etc. La filière devra faire des choix en termes d'autonomie, de pratiques (pâturage, fertilisation, conduite du troupeau...), de stratégie économique... Ces questionnements et ces choix orienteront (et seront alimentés par) la recherche et l'innovation. Ainsi, des thématiques telles que les coûts de production (en lien avec les technologies), les pratiques de lutte contre le changement climatique et de gestion des ressources naturelles (eau, énergie, biodiversité), le bien-être animal, la reproduction et la génétique, la sûreté et la qualité des produits laitiers, la nutrition santé, la recherche de débouchés... pourraient se développer. Une étude de l'INRA intitulée « La vache et le lait » met en avant la sélection génétique, la gestion de la santé, l'alimentation et la traite, comme des leviers pour mieux maîtriser la production de lait à l'avenir.

La plus-value économique générée par les AOP s'appuyant sur la haute qualité de ses produits, la recherche devrait continuer à s'orienter vers les facteurs de maintien de la compétitivité de la qualité sensorielle et sanitaire des produits AOP, dans un objectif de consolider la garantie de sécurité sanitaire tout en maintenant un apport en flore microbienne bénéfique pour la qualité sensorielle. Cela passe par le maintien et le développement des bonnes pratiques d'écologie microbienne dirigée par les bonnes pratiques de production du lait en élevage, et de transformation du lait en fromage dans les fromageries et chez les affineurs.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : les projets de recherche et innovations orientés sur la rentabilité économique des élevages se développent, en lien avec les enjeux économiques de plus en plus forts pour les élevages : ils portent sur les coûts de production et la conduite du troupeau (génétique, autonomie alimentaire...). Ils s'appuient fortement sur la connaissance produite par les acteurs de terrain à travers des réseaux de fermes de référence, et permettent une interaction continue entre production de connaissance et innovations au sein des systèmes. Une gouvernance efficace des projets permet de mobiliser les principaux acteurs concernés.

H2 : les projets de recherche et innovations qui se développent sont principalement orientés sur les pratiques d'élevage et de transformation bénéfiques pour l'environnement et la santé des consommateurs, en lien avec des attentes sociétales, des politiques et des budgets en développement sur ces thématiques. Ils s'appuient fortement sur la connaissance produite par les acteurs de terrain à travers des projets de recherche-action, permettent une interaction continue entre production de connaissance et innovations au niveau de l'élevage et de la transformation. Une bonne coordination entre acteurs de la production et de l'environnement facilite le montage des projets.

H3. des projets de recherche et innovations se développent autour des pratiques d'élevage et de transformation bénéfiques pour l'environnement et la santé des consommateurs, ainsi que de la rentabilité des exploitations, en lien avec des politiques et des budgets en développement sur ces thématiques. Ils adoptent des modes peu participatifs, reposant davantage sur des travaux scientifiques et du transfert de technologie.

H4. on assiste à un ralentissement de la recherche et de l'innovation en France sur les sujets liés à l'élevage et la transformation fromagère, notamment en lien avec une baisse des ressources budgétaires et un affaiblissement de la coordination entre acteurs.

Sources

CIGC, Journées de recherche de la filière Comté, 23 avril 2015 – synthèse des contributions

Heraud et Lachmann, 2015, *L'évolution du système de recherche et d'innovation : ce que révèle la problématique du financement dans le cas français*

Processus d'innovation et rôle de la recherche, Journées 2014 du Labex Agro, Montpellier 3-4 avril 2014

<http://www.comte.com/>

<http://www.inra.fr/>

<http://idele.fr/>

<http://www.maison-du-lait.com/>

<http://www.pleinchamp.com/>

Contributeurs

Anaïs Hanus

Eric Notz



7. QUALITE DES PRODUITS AOP

Définition : Qualité organoleptique des fromages sous AOP de la région Franche-Comté, typicité et image associée aux produits par les consommateurs.

Indicateurs

- Qualité organoleptique des produits AOP
- Typicité des produits AOP
- Valeurs attachées aux produits AOP
- Image des services environnementaux liés à la production des produits AOP

Rétrospective

La qualité organoleptique des fromages sous AOP est liée à la **diversité floristique** des pâturages, à la limitation de la **productivité par hectare** (Comté), à l'**absence de pasteurisation** (micro-organismes du sol et de la flore, voir fiche 15.a), aux procédés de **transformation et d'affinage** qui en révèlent les arômes.

Le goût des fromages peut ainsi varier en fonction de l'origine géographique (terroir, flore), l'alimentation des vaches (pâturage en été, foin en hiver), le savoir-faire des fromagers et affineurs, la durée d'affinage. Pour le Morbier, qui n'est pas un fromage de garde, la qualité dépend aussi de la capacité d'adaptation de l'offre à la demande.

La typicité d'un produit AOP est associée à un **terroir**, son climat, son relief, ses paysages (ceux de la zone AOP), et à un **savoir-faire** ancestral à l'œuvre dans les fruitières et les caves d'affinage. Le Comté présente par exemple six familles d'arômes : la famille lactique (beurre fondu...), fruitée (agrumes, noisette, châtaigne, noix de cajou...), torréfiée-empyreumatique (arôme grillé...), végétale, animale et épicée.

Les AOP en général, et en particulier celles de Franche-Comté, sont associées à des **valeurs patrimoniales, d'authenticité** ; elles « expriment le lien des hommes à leur terre », traduisent des traditions. En ce sens, et parce qu'elle implique qualité et traçabilité, l'AOP inspire confiance. Les AOP de Franche-Comté incarnent les activités traditionnelles d'élevage, de fabrication fromagère et d'affinage, donc l'**entretien des paysages** (pré-bois par exemple) et la **vitalité économique** de la région ; elles (notamment le Comté) sont aussi associées à des valeurs de **solidarité**.

L'élevage laitier et les fromages AOP de la région véhiculent une image positive en termes de **services environnementaux** : maintien des prairies, et donc de la biodiversité, stockage du carbone, filtration des eaux lessivées... Toutefois, l'élevage franc-comtois n'échappe pas à la critique quant à la dégradation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, sur laquelle l'évolution des pratiques (gestion des effluents, du pâturage) aurait un impact. La contribution du lait et des produits laitiers aux émissions de GES apparaît peu dans les débats publics ou l'esprit des citoyens et des consommateurs.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

À moyen terme, l'évolution de la **qualité fourragère** des prairies (en lien avec l'intensification de la production, les aléas climatiques...) pourrait impacter la qualité organoleptique ou la typicité des produits AOP. D'autres facteurs pourraient influencer la qualité et la typicité des produits à court terme: l'évolution des **cahiers des charges** en termes de zone et de pratiques d'élevage, de fabrication fromagère et d'affinage, et l'évolution de la réglementation sur le **lait cru**. La fin des quotas laitiers, en conduisant à une hausse de la production de lait, pourrait entraîner une **hausse non maîtrisée** de la production de fromages comme le Morbier, impactant leur qualité (voir fiche 4.a).

À un horizon de 15 ans, on peut imaginer que les facteurs sociologiques qui influencent les valeurs associées aux produits AOP évoluent peu. En revanche, l'image des services environnementaux liés à la production des produits est susceptible d'être rapidement impactée par les enjeux environnementaux du territoire, leur médiatisation et celle du rôle joué par l'agriculture. L'image des produits AOP pourrait aussi être victime du développement **d'imitations**, en lien avec la fin des quotas et la hausse de la production laitière.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. Plusieurs facteurs peuvent expliquer la perte de qualité organoleptique subie par les produits AOP : évolution de la réglementation qui interdit les fromages au lait cru, décisions internes à la filière (évolution du cahier des charges par exemple) qui font disparaître les pratiques garantissant la qualité du lait, perte des savoir-faire des opérateurs... Les fromages perdent en typicité et les valeurs de produit « de terroir » s'émeussent aux yeux des consommateurs.

H2. Les consommateurs ont une perception négative des produits AOP, qu'ils assimilent à une production industrielle, ayant des impacts sur l'environnement. Standardisation du goût des fromages AOP sous l'effet des marques et des politiques marketing.

H3. La qualité organoleptique des produits s'accroît, en lien avec le développement de nouvelles pratiques et le renforcement des savoir-faire. L'image de produits typiques, de terroir en est renforcée. Cette qualité est aussi associée par les consommateurs à un respect de l'environnement, via les pratiques mises en avant.

H4. Un fort développement de la communication sur les produits AOP à l'échelle européenne permet de diffuser une image de produits de qualité aux yeux des consommateurs de toute l'Europe. Les valeurs de terroir et respect de l'environnement sont mises en avant, sans que la qualité organoleptique se renforce particulièrement.

Sources

<http://www.fromage-morbier.com/>

<http://www.comte.com/>

<http://www.mont-dor.com/>

<http://www.fromages-aop.com/>

CNAOL, AOP, la plus belle preuve d'authenticité – Dossier d'information

Contributeurs

Anaïs Hanus

Florence Arnaud, SIM

Valéry Elisseeff, CIGC

8.A. LIMITES DES ZONES AOP ET LIEUX DE TRANSFORMATION

Définition : Localisations comprises dans les zones de production et de transformation du Comté

Indicateurs

- Localisation des zones de production
- Localisation des zones de transformation

Rétrospective

Au cours des 15 dernières années, l'aire de l'AOP Comté est restée la même. Elle s'étend sur les départements du Doubs, du Jura, de l'Ain et de la Saône-et-Loire. La zone a été restreinte en 1998.

À cette même date, la zone de collecte du lait pour chaque atelier de fabrication a été limitée. « Pour un atelier de fabrication, la zone de collecte des laits ne peut s'étendre au-delà des limites d'un cercle de 25 kilomètres de diamètre, mesuré à vol d'oiseau ; l'atelier de fabrication doit se situer à l'intérieur de ce cercle. »

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

L'ancrage dans la zone historique de production du Comté et des autres AOP Franc Comtois est une tendance lourde qu'il est probable de voir se poursuivre. Elle pourrait toutefois évoluer vers l'agrandissement de la zone de l'AOP comme un levier d'augmentation de la production de Comté notamment. Toutefois, cette option risquerait de diminuer la valeur aujourd'hui donnée au territoire historique de production de Comté.



Source : DRAAF Franche Comté

► Figure 9 - Zones de production des AOC Franc Comtois (Source : lait.reussir.fr)

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 (Tendanciel) : Les zones AOP sont conservées.

H2 : La zone AOP Comté est étendue à la zone du Buget jusqu'à Chambéry, en haute Saône et dans les parties de plaine.

H3 : La zone de l'AOP est réduite aux zones de plateaux

H4 : La zone AOP Comté reste stable pendant que les zones Morbier et Mont d'Or sont étendues.

Sources

Cahier des charges AOP Comté

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/aires-geographiques-des-aoc-aop/>

Contributeurs

Alexandra Rossi

Claude Vermot Desroches

8.B. ALIMENTATION DU BETAIL ET AFFOURAGEMENT

Définition : Composition de la ration des animaux de l'exploitation laitière. Les formes d'affouragements mises en œuvre pour que les animaux reçoivent les différents éléments de cette ration. Part des fourrages et des autres aliments produits sur l'exploitation et part produite sur le territoire de l'AOP.

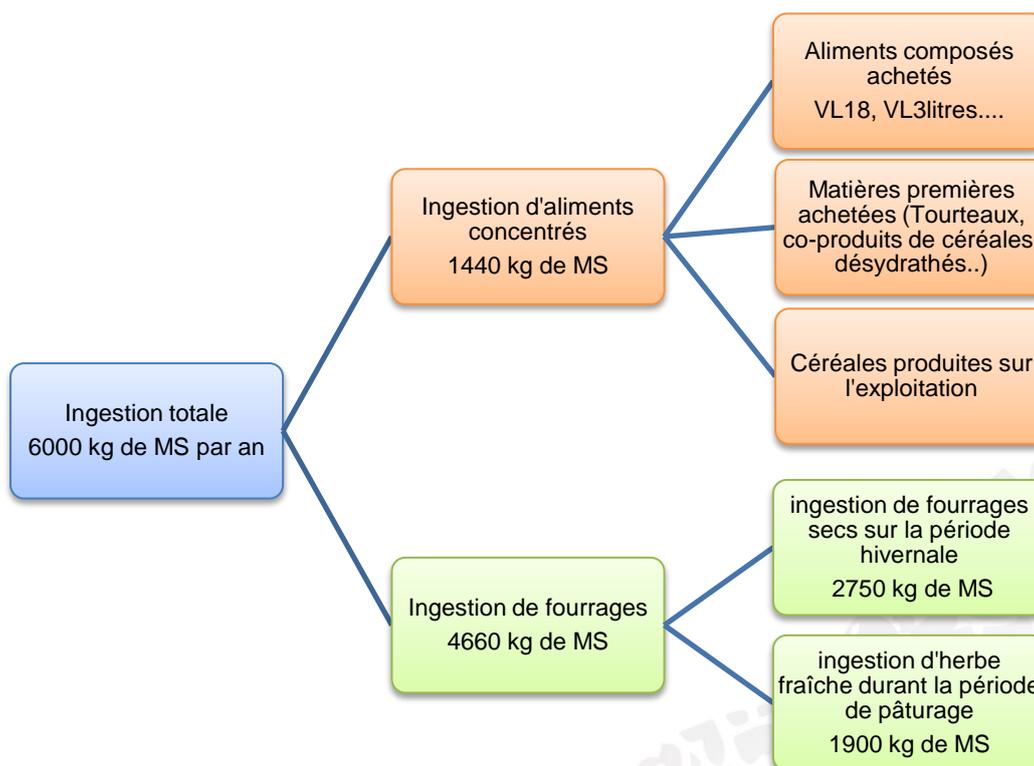
Indicateurs

- Quantité de concentrés de l'atelier lait / vache laitière (en kg/VL/an). Indique la quantité de concentrés utilisée pour l'alimentation du troupeau laitier, ramené par vache présente.
- Autonomie fourragère (%). Correspond au rapport entre le fourrage consommé et produit sur l'exploitation et le fourrage consommé acheté à l'extérieur.
- Taux de pâturage (%). Correspond à la quantité d'herbe pâturée sur la quantité d'herbe consommée (quelle que soit sa forme, affouragement, foin) durant la période de pâturage.

Rétrospective

La ration de base fourragère des animaux est très encadrée et très stable au fil des années. L'herbe reste le fourrage principal.

Composition moyenne et annuelle d'une ration de vache laitière en zone AOP Comté (Exemple)



Les évolutions observées sur les 15 dernières années concernent aussi bien le domaine des fourrages que celui des concentrés. Concernant le domaine des fourrages, on voit une évolution dans le mode d'affouragement des animaux avec l'apparition de nouvelles techniques telle que la remorque mélangeuse distributrice. Durant la période de pâturage, on assiste à un développement très important de l'affouragement en vert. Outre un phénomène de mode, ce dernier phénomène accompagne souvent l'agrandissement des troupeaux qui rend les

surfaces accessibles au pâturage limitantes.

Dans le domaine des concentrés, on assiste à une diminution de la part des concentrés produits sur l'exploitation. De moins en moins de fermes produisent de la céréale pour l'auto-consommer sur l'exploitation. Ceci est surtout vrai sur les plateaux. Pour les exploitations qui produisent de la céréale, la pratique de l'échange (céréale contre aliment complet) est de plus en plus pratiquée afin de limiter le travail lié au stockage et à la préparation du concentré.

La dépendance extérieure à la zone de production concerne en premier lieu le concentré protéique. Des filières locales semblent se mettre en place, mais n'en sont qu'au commencement du projet.

Concernant l'alimentation en concentrés, les fournisseurs d'aliments sont des acteurs déterminants. Ils sont partie prenante au sein de la commission aliments mise en place par la filière et à laquelle participent également les organismes de conseil en élevage.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- La question de l'autonomie fourragère va se poser avec l'agrandissement des troupeaux, qui n'est pas toujours suivi d'une augmentation des surfaces fourragères.
- Le développement de la pratique de l'affouragement en vert, pratiqué pour l'exploitation de prairies éloignées du siège de l'exploitation, est une remise en cause d'un pilier de la production de lait AOP qui porte l'image de vaches qui pâturent dans les prés et non qui mange de l'herbe distribuée à l'auge
- le rôle de la commission aliments sera déterminant pour garder une certaine cohérence face au lobbying des firmes de fabrication d'aliment du bétail.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : L'herbe reste le fourrage principal. Le cahier des charges ne précise par l'origine des concentrés alimentaire. L'affouragement en vert augmente peu à peu.

H2 : Le mode d'alimentation des vaches laitières devient un levier d'intensification par la mise en œuvre généralisée de l'affouragement en vert et le développement de « super concentrés ».

H3 : Le cahier des charges fixe des règles très claires qui interdisent la pratique de méthodes d'alimentation et le recours à des aliments concentrés « nouveaux » visant à intensifier la production par vache. L'affouragement en vert n'est plus autorisé.

H4 : Le cahier des charges évolue et impose que 95% de la ration provienne de la zone AOP. Le reste des aliments doit être d'origine européenne, sans OGM.

Sources

Cahier des charges du Comté sur le site @

Synthèses annuelles des résultats des organismes de conseil en élevage

Résultats des fermes du dispositif Inosys réseau d'élevage de Franche-Comté

<http://idele.fr/services/outils/observatoire-inosys-reseaux->

[delevage.html?tx_ideleinosys_inosys\[action\]=filiere&tx_ideleinosys_inosys\[controller\]=Inosys&cHash=ee324bb3411fc5d039bb3b4a525eac24](http://idele.fr/services/outils/observatoire-inosys-reseaux-delevage.html?tx_ideleinosys_inosys[action]=filiere&tx_ideleinosys_inosys[controller]=Inosys&cHash=ee324bb3411fc5d039bb3b4a525eac24)

Contributeurs Pierre-Emmanuel Belot

Claude Vermot Desroches

Michel Foltete

8.C. GESTION DES PRAIRIES ET FERTILISATION

Définition : Mode de gestion des prairies, renouvellement des prairies temporaires et pratiques agronomiques autour de la prairie (entretien, fertilisation, fauche/pâtûre, renouvellement).

Indicateurs

- % de prairies dans la SAU (Sommes des prairies permanentes et des prairies temporaires sur la surface agricole utile totale). Permet de suivre le développement de cultures fourragères annuelles ainsi que la surface en céréales oléagineux et protéagineux (Scop)
- Quantité d'azote apportée sur la prairie en unités par ha et par an ainsi que la forme (minérale ou organique)
- Rendement moyen de la prairie en tonnes de matière sèche par hectare et par an.

Rétrospective

La prairie est l'élément de base de la ressource fourragère de l'exploitation laitière AOP. Sur la zone des plateaux et de la montagne, la prairie naturelle reste largement majoritaire même si des sursemis sont réalisés suite aux pullulations de campagnols. Les prairies temporaires sont très majoritairement des prairies multispèces (au moins 5 variétés différentes) et sont en général installées pour une durée d'au moins 4 à 5 ans. Les pratiques de fertilisation sont encadrées par le cahier des charges du Comté. Il permet un apport maximum de 120 unités d'azote par hectare par an, dont 50 unités d'azote minéral. Les apports de fertilisants sont réalisés en sortie d'hiver avec soit un engrais minéral soit un apport d'amendement organique (lisier ou fumier). Un second apport est souvent pratiqué après la première coupe de foin et est en général sous forme rapidement assimilable c'est-à-dire engrais minéral ou lisier. Les apports de fumure organique à l'automne lorsqu'ils sont pratiqués sont subis en raison d'une capacité de stockage limitante. La tendance des dix dernières années est de répartir les engrais organiques sur la plus grande surface possible en diminuant les doses apportées à chaque épandage. L'évolution importante des matériels d'épandage a facilité cette pratique.

L'évolution des structures et les redistributions laitières conduisent à une intensification de l'exploitation de la prairie. Cette intensification n'est en général pas homogène à l'échelle de l'exploitation. Les prairies les plus intensifiées sont celles qui fournissent le fourrage destiné aux vaches laitières (prés de fauche, pâturages, parcelles support de l'affouragement en vert). Les surfaces destinées aux génisses sont moins intensifiées, mais doivent malgré tout produire plus dans un contexte d'agrandissement des troupeaux.



Prospective

Etant données les tendances actuelles, on peut se poser la question de l'évolution la part de prairies naturelles (extensives). Les pratiques de fertilisation évoluent également avec le fort développement des systèmes lisier et la disparition progressive des fumiers d'étables entravées ou de stabulation sur litière par accumulation.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

Les principaux déterminants de l'évolution de la variable sont :

- Le besoin fourrager qui reste étroitement lié au nombre d'animaux qu'un hectare de prairie doit nourrir, donc au litrage produit sur un hectare de prairie.
- Les contraintes et règlements relatifs à l'environnement
- Le développement de nouveaux modes de fertilisation (épandage avec enfouissement, co-composts, digestats de méthanisation...)

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : Les plafonds de fertilisation sont fixés en moyenne pour chaque exploitation. On assiste à une différenciation au sein de l'exploitation. Les prairies destinées à l'alimentation des vaches laitières, prioritairement les prairies proches de l'exploitation, sont intensifiées pendant que les prairies destinées aux génisses sont extensifiées.

H2 : intensification très forte de certaines parcelles compensée par des surfaces extensives permettant aux producteurs de rester dans les limites de cahier des charges. Développement important de la prairie temporaire de courte durée qui accompagne des pratiques intensives d'affouragement en vert. Le pâturage ne représente plus que 50% de l'alimentation des vaches en période estivale.

H3 : Les règles du cahier des charges ou des directives environnementales sanctuarisent les prairies de la zone AOP et limitent leur productivité. La conduite extensive des prairies devient la règle, limitant fortement la productivité des prairies. La part de prairie permanente est proche de 100%. La limite d'épandage d'azote est réduite à 0 UN sur les sols peu profonds et l'apport est limité sur sols plus profonds

H4 : La gestion des prairies évolue vers une approche « jardinière » et « paysagère ». Les prairies sont gérées comme des cultures multispèce et une attention toute particulière est portée à la biodiversité.

H5 : Les prairies sont intensifiées. Limite des 50 unités d'azote par hectare « saute ».

Sources

Cahier des charges du Comté sur le site @

Synthèses annuelles des résultats des organismes de conseil en élevage

AGRESTE CAHIERS N° 4 - DÉCEMBRE 2000 La conduite des prairies en France

Contributeurs

Pierre-Emmanuel Belot

Claude Vermot Desroches

Michel Foltete

8.D. ENCADREMENT DE LA PRODUCTIVITE LAITIERE

Définition : Encadrement des volumes de lait produits au niveau de l'exploitation. Cet encadrement définit un volume de lait produit soit globalement (quotas laitiers) soit en fixant des plafonds de productivité par facteur de production (hectare, vache laitière, unité de main d'œuvre).

Indicateurs

- Litrage moyen annuel produit par exploitation
- Productivité par vache par an
- Productivité par hectare de surface fourragère

Rétrospective

L'encadrement de la productivité laitière par exploitation a été assuré durant les trente dernières années par le dispositif des quotas laitiers. Le cahier des charges fixe quant à lui une limite à la productivité des surfaces (4600 litres / ha de SAU). Et la productivité par vache est limitée par un maximum de concentré fixé à 1800kg/VL/An. Dans le contexte de restructuration laitière qui est celui des 15 dernières années, c'est la productivité par exploitation ou par UMO qui a le plus évolué, et cette évolution s'est accentuée sur les 5 dernières années. La productivité par vache varie en fonction de la qualité des récoltes fourragères et croît au rythme du progrès génétique. Depuis 2010 environ, la perspective de la fin des quotas laitiers a conduit à des redistributions laitiers assez importantes. Les indicateurs de productivité impactés par ces redistributions sont le lait par UMO, le lait par hectare et la production totale par exploitation. Ces trois indicateurs ont donc augmenté assez fortement ces 5 dernières années. Ceci n'est pas sans poser des questions de qualités de la production : qualité des conditions de travail des producteurs, qualité environnementale de la production et qualité du lait produit lorsque les facteurs de production sont saturés.

Évolutions observées par Conseil Élevage 25-90 entre 2005 et 2015

Critères	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'élevages	1739	1735	1724	1743	1684	1647	1646	1641	1612	1608	1596
Nombre VL présentes	36,3	36,3	37,3	41,4	42,6	42,5	43,7	44,3	46,5	49,4	50,6
Nombre VL présentes total	63126	62981	64305	72160	71738	69998	71930	72775	75003	79435	80822
Kg Lait/VL	6818	6872	6896	6507	6625	6935	7079	7051	6766	7031	7118
Kg de lait/exploitation	247493	249454	257221	269390	282225	294738	309352	312711	314786	347331	360460

Prospective

La question est de savoir si la courbe de croissance de la production va s'infléchir ou se maintenir dans les années à venir. Les dernières mesures de limitation de la productivité devraient stabiliser la productivité laitière par hectare. Par contre rien ne dit que la production totale par exploitation et par conséquent la productivité de la main-d'œuvre ne continuera à croître. En effet, la réserve de surface non exploitée par des exploitations en AOP n'est pas négligeable. On risque donc de voir la poursuite de l'augmentation des structures en surface et en litrage total produit.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

Les principaux déterminants sont :

- La réglementation par le biais de la mesure de maîtrise de la productivité des surfaces fourragères
- Le volume d'hectares non destinés aujourd'hui à la production AOP et qui seront repris par des exploitations AOP
- L'accès ou pas aux techniques ou technologies qui permettent d'augmenter la productivité de la main-d'œuvre

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 (Tendanciel) : La production de lait reste plafonnée à la surface et à la vache laitière.

H2 : Les indicateurs de productivité sont plafonnés et déterminent avec force ce qui différencie une production sous signe d'AOP d'une production standard. Les plafonds fixés sont peu à peu baissés menant à une extensification des pratiques. Afin de garantir des conditions de bonnes conditions de travail et limiter les difficultés liées à l'agrandissement des troupeaux, la production par UMO est, elle aussi, plafonnée.

H3 : Un certain nombre d'acteurs et de producteurs se détachent des valeurs de l'AOP et mettent en place des stratégies qui permettent de libérer les croissances de productivité sur une partie de la production laitière de la zone AOP.

H4 : Le cahier des charges de l'AOP Comté augmente peu à peu les plafonds de production, puis les supprime complètement.

Sources

L'agriculture franc-comtoise en 2010 (synthèse du RA) Agreste FC
Résultats annuels des organismes de conseil en élevage

Contributeurs

Pierre-Emmanuel Belot
Claude Vermot Desroches
Michel Foltete



8.E. TRAITE

Définition : Nombre de traites par jour et mode de traite

Indicateurs

- Fréquence des traites sur 24h
- Régularité des traites sur la semaine ou sur l'année
- Modes de traite et matériel autorisé

Rétrospective

La traite est le moment pendant lequel la production laitière se concrétise. Le lait, matière première qui servira à fabriquer le fromage, passe de l'animal qui l'a secrété au tank. Cette notion de matière première prend tout son sens lorsque l'on se trouve dans une filière fromagère au **lait cru**. C'est aussi l'étape ultime du travail du producteur de lait. La traite porte également les valeurs de respect du temps affichées par le Comté. La répétition matin et soir de la traite, à horaires réguliers, est un point du cahier des charges de l'AOP. La traite est aussi un instant délicat, autour duquel beaucoup de recommandations sont faites pour maîtriser les risques sanitaires. Traire, ce n'est pas seulement faire sortir le lait de la mamelle à l'aide d'une machine. Il y a tout un travail de préparation des animaux avant la traite, et aussi des actions telles que le trempage post-traite ou le contrôle de la vidange correcte de la mamelle par palpation. Les modes de et matériels de traite ont évolué au cours des années. Partant de la traite à la main, à la machine avec des pots à traire, vient ensuite l'installation des lactoducs dans les étables entravées et pour finir la salle de traite qui voit son développement suivre celui des stabulations. Un mode de traite spécifique à la région, bien qu'en déclin, est encore pratiqué, c'est la traite au parc dans des salles de traites mobiles.

En général, la traite a une durée d'environ 1h à 1h30 matin et soir. C'est un instant où le contact (au sens propre du terme) entre l'éleveur et son animal est privilégié.

La qualité de trayeur est une compétence particulière qui caractérise un bon éleveur. Un bon éleveur aime traire et traite correctement. Cela veut dire qu'il réalise une traite qui permet d'avoir un lait propre, de bonne qualité sanitaire et que sa façon de traire permet aux animaux de conserver un bon état de santé (absence de mammites).

Les équipements de traite n'ont cessé d'évoluer dans les 15 dernières années. Ces évolutions technologiques ont deux visées. D'une part, rendre la traite plus douce pour la vache et avoir un lait de bonne qualité (lignes basses, manchons spécifiques, pulsations centralisées..), et d'autre part, faciliter le travail du trayeur et augmenter la capacité de traite d'un homme seul. Sur ce dernier point, le développement du décrochage automatique est particulièrement marquant.

Prospective

À l'avenir, la traite reste et restera un point particulièrement sensible dans le processus de production de lait. Les évolutions dans ce domaine sont orientées vers deux objectifs principaux :

- Assurer une traite respectueuse de la qualité physique et biologique du lait, non traumatisante pour l'animal et qui apporte un maximum de sécurité sur le plan sanitaire (matériel et processus de nettoyage des machines)
- Permettre de limiter la charge de main-d'œuvre que représente la traite. Autrement dit, maximiser la productivité du trayeur.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- Le cahier des charges de l'AOP détermine les limites de productivité du trayeur, en définissant le niveau accepté d'automatisation de la traite, de la dépose automatique à la pose automatique des faisceaux en allant ou pas jusqu'à la traite par un robot en libre-service.

- Le développement de nouvelles techniques de traite telles que la salle de traite rotative permet des cadences de traite élevées (jusqu'à 150 vaches par heure)

- Les réglementations et exigences de qualités sur le lait cru sont inévitablement structurantes de l'action de traite.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : Le cahier des charges définit clairement ce que doit être la traite en AOP et interdit ainsi toute forme d'automatisation de la traite. La régularité et la fréquence de traite restent les mêmes. Le savoir-faire en matière de traite est renforcé. La traite devient alors un facteur limitant de la productivité de la main-d'œuvre. Elle détermine finalement la taille du troupeau par unité de main d'œuvre.

H2 : La filière considère que la traite est une étape comme les autres dans le processus de production et permet l'automatisation. La traite ne pose alors plus de problème de main-d'œuvre puisque la machine remplace l'homme. L'agriculteur a simplement un rôle de gestionnaire ou de pilote des opérations. Les conditions de fréquence et de régularité des traites sont assouplies dans le cahier des charges.

Sources

Cahier des charges du Comté sur le site @

Contributeurs

Pierre-Emmanuel Belot

Claude Vermot Desroches

Michel Foltete



9. ENJEUX CLIMATIQUES

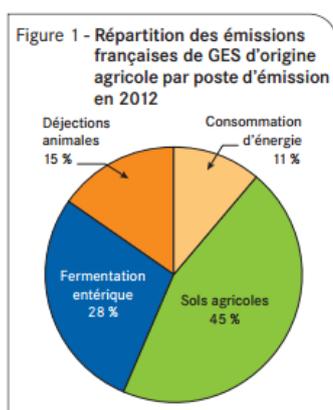
Définition : Enjeux liés aux caractéristiques physiques du territoire et aux évolutions climatiques (fréquence d'évènements extrêmes) et capacité d'adaptation

Indicateurs

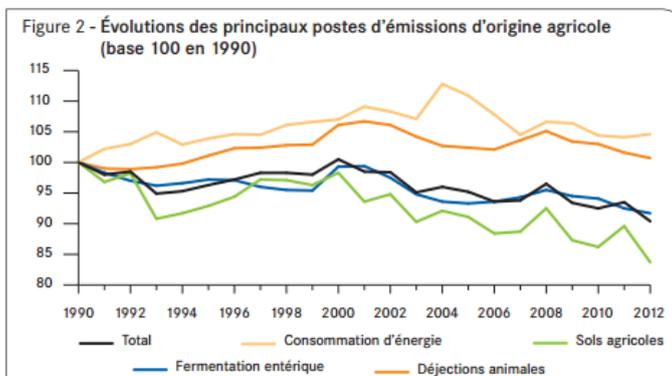
- **l'agriculture, l'eau et les rivières**
 - Fréquence des évènements climatiques extrêmes subis.
 - Résilience à l'échelle des fermes et des ensembles parcellaires homogènes (adaptations par types de sols).
 - Capacités de stockage des pluies dans les sols (retarder les sécheresses des sols, réduire les ruissellements, les crues et les étiages)
- **Indicateurs pour le climat global**
 - Contributions totales aux GES (réduction des émissions d'un facteur 7 à terme, à décliner en étapes intermédiaires)

Rétrospective

L'agriculture est à la croisée des enjeux climatiques. D'une part, l'agriculture est émettrice de gaz à effet de serre (GES) et d'autre part, cette activité subit des aléas climatiques de plus en plus marqués et de plus en plus fréquents. Les graphiques ci-dessous montrent que les travaux du sol et la fermentation entérique sont les principales sources d'émission de GES d'origine agricole. En zone d'AOP Franc Comtois, les sols sont actuellement préservés en raison de la prédominance des prairies naturelles (voir fiche gestion des prairies). Au niveau national, les émissions de GES d'origine agricole sont en légère baisse, même si elle reste l'une des principales contributrices des émissions au niveau national. Il est peu probable qu'on puisse échapper à la réduction des volumes de production animale -viande et lait- pour se plier aux contraintes du facteur 7. D'autant plus que la prise de conscience grandissante sur le changement climatique induit déjà des changements alimentaires dans ce sens. La compensation par la qualité globale des produits et par leurs prix (organoleptique, nutritionnelle, sanitaire, environnementale et vie animale) devient une nécessité, mais paraît insuffisante. L'autonomie alimentaire devient le second levier pour maintenir les revenus en réduisant les coûts de production. Mais aussi une opportunité pour réadapter les territoires et les critères de la génétique des races Montbéliardes et Simmental.



à Source : auteurs, d'après les données du CITEPA (2014)



Source : auteurs, d'après les données du CITEPA (2014)

(Source : CEP, 2014)

Le changement du climat est en route et les simulations sont nombreuses pour tenter d'évaluer l'impact à moyen et à long terme. Dans les Alpes, on a déjà observé un réchauffement de 0,9°C sur les 100 dernières années (supérieur à la moyenne mondiale de +0,76°C). L'occurrence d'évènements extrêmes, et notamment de

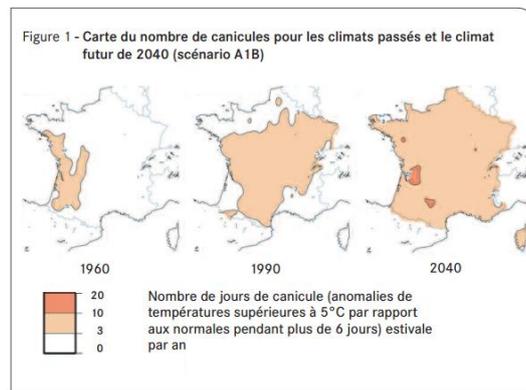
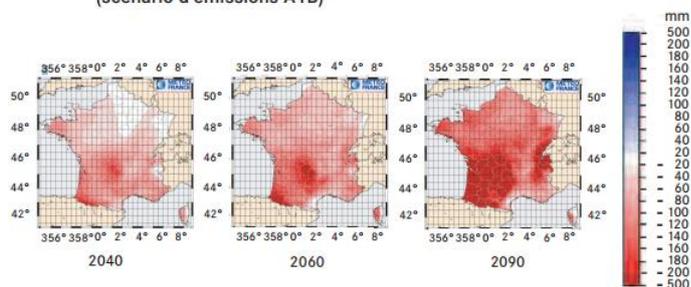
canicules, est de plus en plus élevée.

Une étude sur la perception du changement climatique montre que le Jura est le massif montagneux dans lequel les agriculteurs ressentent le plus les effets du changement climatique (près de 40% des agriculteurs) (Source : Séres, 2010).

Prospective

Les simulations montrent une accentuation et une augmentation du nombre de jours de canicule et l'augmentation des anomalies de pluviométrie négatives. À l'échelle de notre étude, les évolutions climatiques seront probablement limitées, même si ces tendances seront bien celles-ci.

Figure 2 - Carte des anomalies annuelles de précipitations en mm de pluie (scénario d'émissions A1B)



Source : Météo France

L'étude de Claire Séres (2010) a étudié les stratégies d'adaptation des exploitations. Ces stratégies sont présentées dans le tableau ci-dessous. En parallèle, La question se pose de l'adaptation du profil génétique des montbéliardes à de nouvelles conditions climatiques.

Stratégie type face à un climat de type aléatoire (S1)

Stratégies marginales face à des sécheresses estivales répétées (S2)

Exploitations dont les éleveurs envisagent d'adapter le système fourrager pour maintenir la production laitière

Assurer l'alimentation du troupeau en intensifiant le système fourrager
Assurer l'alimentation du troupeau par agrandissement de la SAU et en intensifiant le système fourrager

Baisse du chargement à l'hectare
Agrandissement de la SAU

Exploitations envisageant d'adapter le système de production pour maintenir l'exploitation

Optimiser la fertilité des sols et ajuster les coûts de production

Baisse du chargement à l'hectare

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- Stratégies d'adaptation adoptées par les agriculteurs

À horizon 15 ans, les évolutions climatiques sont « déjà jouées » et ne dépendent plus d'éléments susceptibles d'évoluer pendant les 15 années à venir... à moins d'une révolution soudaine et de l'arrêt de toutes les émissions

de carbone ou d'une extinction de l'humanité !

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : On observe une hausse des températures augmentation de la fréquence des évènements extrêmes. Les exploitations agricoles y sont préparées et sécurisent leur bilan fourrager sur plusieurs années. Les exploitations ont intégré des dimensions pédoclimatiques permettant d'augmenter la résilience des exploitations en développant notamment de l'agroforesterie.

H2 : Les agriculteurs sous-estiment l'impact du changement climatique. La succession des évènements extrêmes (hivers très pluvieux et étés très secs) entraîne une fragilisation économique des exploitations.

H3 : Malgré l'augmentation des aléas climatiques, l'évolution du climat est plutôt bénéfique à la production laitière.

Sources

Élise Delgoulet, Noémie Schaller, Pierre Claquin, *L'agriculture française face au défi climatique : quelles perspectives, d'atténuation de ses émissions de gaz à effet de serre ? Note d'Analyse*, Centre d'Etudes et de Prospective, 2014

Sérès Claire. *L'agriculture de montagne face au changement climatique : exposition des territoires et marges de manœuvre des exploitations laitières*. Courrier de l'environnement de l'INRA n°59. Octobre 2010.

-*Les haies, une opportunité pour les agriculteurs* Repères N°70 décembre 2015 (périodique d'alter-Bourgogne) page 14

-FNE-FC CP- Cécile Claveirole : retour sur conférence- agroforesterie-151014 (adresse URL : <http://fne-franche-comte.fr/agroforesterie/>)

Niveaux admissibles en N et P par les rivières karstiques (SOS-LRC Victor Frossard ; Philippe Henry URL : http://www.arrete.net/sites/www.arrete.net/files/nutriments_nov_2104_gs-2_vf.pdf)

Contributeurs

Alexandra Rossi

Marc Goux



10.A. POLITIQUES PUBLIQUES AGRICOLES ET FINANCEMENTS PUBLICS

Définition : Orientation des politiques publiques en matière d'agriculture

Indicateurs

- Le niveau de territorialisation des politiques (européen, national, régional, etc.)
- Les orientations principales et le type d'action

Rétrospective

Après une politique protectionniste, les quotas laitiers sont instaurés en 1984 afin de rééquilibrer la production excédentaire du secteur laitier. Les droits de référence sont déterminés sur des bases historiques. La distribution départementale est rendue plus favorable aux montagnes (Rajade et al. 2015).

Dans la programmation 1992-2003, les prix garantis jusque là aux agriculteurs sont diminués et compensés par une aide versée directement aux agriculteurs en fonction de sa surface et d'un rendement de référence. En 1999, émerge le deuxième pilier de la PAC visant à promouvoir le développement rural (aménagement du territoire, entretien des paysages, maintien de la biodiversité, etc.). En 2003, les aides compensatoires sont découplées de la production et la France choisit de calculer ces aides en fonction d'une référence historique. Les Droits à Paiement Uniques (DPU) sont versés quelque soit la production (source : site internet capeye). Les outils de gestion du marché du lait évoluent progressivement entraînant une baisse des prix du lait. Afin de compenser cette baisse, une aide directe laitière est mise en place en 2004. Pour entamer une transition progressive vers la fin des quotas laitiers décidée en 2003 et programmée en 2015, l'Union Européenne décide en 2016 d'augmenter progressivement les droits à produire des éleveurs. En 2012, le « paquet lait » propose une série de mesures visant à renforcer la position des producteurs de lait dans la chaîne d'approvisionnement en produits laitiers (contrat à durée minimale conclus avant la livraison entre agriculteur et transformateur, reconnaissance des organisations de producteurs, l'offre des fromages bénéficiant d'AOP ou d'IGP peut être régulée par les États membres) (Rajade et al., 2015).

Dans la programmation de 2014 à 2020, les droits à primes sont étendus aux surfaces en herbe. Leur montant à l'hectare est uniformisé à l'échelle régionale (convergence interne), abandonnant ainsi les références historiques. Une surprime sera appliquée aux 52 premiers hectares. Le paiement vert complète le paiement de base. Tous les agriculteurs européens doivent respecter un certain nombre de pratiques identifiées comme bénéfiques pour l'environnement : la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes et le maintien de surface d'intérêt écologique (site internet capeye). La France choisit de maintenir ou mettre en place des aides couplées : bovins viande, lait, ovins, caprins, certaines productions végétales, protéagineux. En 2015, la fin des quotas laitiers est appliquée.

Dans le deuxième pilier, les MAEt laissent la place aux MAEC. Trois types de mesures sont proposés : des mesures systèmes, dont le cahier des charges s'applique sur l'ensemble de l'exploitation, des mesures localisées (proches des anciennes MAEt), et des mesures de protection des ressources génétiques (MAAF).

Mais les politiques publiques en matière d'agriculture ne s'arrêtent pas là. Les collectivités territoriales, de la région aux communautés de communes, développent des actions en faveur de l'agriculture. Construites à des échelles régionales ou locales, ces politiques ont l'ambition d'apporter des réponses adaptées aux enjeux agricoles de leur territoire. La région, à qui échoit désormais la gestion des aides du second pilier de la PAC (FEADER), est le principal échelon sous-national en matière de politique agricole.

Prospective

Concernant les politiques territoriales agricoles, elles prendront une place grandissante dans le paysage des politiques publiques. Toujours axées sur la valorisation des particularités locales et s'appuyant sur des dispositifs favorisant la mise en relation d'acteurs, les ambitions et les réalisations s'affirment et se confirment.

L'évolution des aides de la PAC du premier pilier s'oriente vers un découplage des aides, avec un maintien ou un retour possible d'aides couplées pour soutenir certaines productions. La surprime aux premiers hectares pourrait progressivement se transformer en un soutien au revenu. D'autres dispositifs émergents pourraient voir le jour à l'avenir : paiements pour services environnementaux, gestion des risques, plans de filière, etc.

Suite à la disparition des quotas, la pérennité de certains systèmes pourrait être remise en cause en cas de baisse importante des aides. Le paquet lait présente de bonnes bases pour gérer les volumes et incitent les acteurs à une régulation collective.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- Orientations politiques générales au niveau national et européen
- Attentes de la société en matière d'agriculture et d'alimentation

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : Les politiques agricoles poursuivent leur « verdissement » et continuent à encourager les exploitations les plus petites, même si les aides du premier pilier restent importantes. Les politiques permettent toujours la régulation collective à condition de poursuivre l'augmentation de la production laitière. Les politiques agricoles locales (régionales notamment) se développent.

H2 : Les politiques publiques, et en particulier les politiques agricoles, prennent un tournant environnemental. La protection des zones sensibles et remarquables est mise en avant. Le soutien aux surfaces herbagères est renforcé et les investissements agroenvironnementaux sont subventionnés.

H3 : Les politiques prennent une orientation sociale. Les conditions de travail des agriculteurs sont prises en compte et on cherche à maintenir le tissu rural actif. Ainsi, les aides de la PAC s'orientent peu à peu vers des aides à l'exploitation et à l'emploi plutôt qu'à la surface.

H4 : Les politiques agricoles sont fortement réduites et laissent la place à d'autres outils de gestion. De plus en plus d'agriculteurs contractent une assurance permettant de pallier aux aléas climatiques et aux fluctuations du prix des productions. Malgré des coûts élevés, les agriculteurs y voient leur intérêt. Côté environnemental, des contrats de paiement pour services écosystémiques sont mis en place entre les agriculteurs et des citoyens, habitants de la zone et consommateurs de fromages AOP, visant à préserver les zones les plus remarquables.

H5 : Les politiques agricoles se régionalisent et soutiennent les agricultures de proximité. Au sein de la grande région Bourgogne-France-Comté, les filières bovins allaitants, céréales et lait se retrouvent concurrentes pour « partager » les aides de la PAC qui pourrait aboutir à un amoindrissement des aides à destination des exploitations laitières des zones AOP.

Sources

MAAF, MAEC : les nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques de la PAC 2015. Juillet 2015.
<http://agriculture.gouv.fr/maec-les-nouvelles-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-de-la-pac-2015> (visité le 15/02/2015)

Rajade Charlotte, Bonthoux Delphine, Perras Marion, Branger Morgane. La politique des quotas laitiers et avenir des exploitations françaises, synthèse bibliographique. Janvier 2015. Consultable à l'adresse http://www.supagro.fr/capeye/wp-content/uploads/2015/03/synthese_quotas_laitiers.pdf (visité le 16/02/2016)
Supagro, La PAC 2014-2020. <http://www.supagro.fr/capeye/reforme-de-la-pac/> (visité le 15/02/2016)

Contributeurs

Alexandra Rossi

Valentin Belassen



10B. REGLES ET ACCORDS DE COMMERCE INTERNATIONAL

Définition : Mesures prises dans le cadre des accords de commerce international en rapport avec l'attachement d'une production à un territoire.

Indicateurs

- Degrés de contrainte/protection

Rétrospective

L'arrangement de Lisbonne (1958) prévoit la protection des appellations selon un système proche de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) française et de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) européenne (Marie-Vivien, 2007). Cet arrangement a été signé dans le cadre l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dont les accords sont librement négociés. Les États adhèrent librement à un instrument.

Quant à elle, l'adhésion à l'OMC est soumise à l'acceptation d'un paquet minimal, dont l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Cet accord a été difficilement négocié en 1994 et tente un compromis entre les visions européennes et américaines.

Les Indications Géographiques sont définies dans l'accord ADPIC, comme les « indications qui servent à identifier un produit comme étant originaire du territoire d'un Membre, ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité, réputation ou autre caractéristique déterminée du produit peut être attribuée essentiellement à cette origine géographique. » (Accord ADPIC, article 22.1.). Les vins et spiritueux profitent d'un niveau de protection plus élevé et prévoit notamment l'établissement d'un registre multilatéral des Indications Géographiques pour les vins et spiritueux, qui n'existe pour les autres produits agroalimentaires. L'article 22 prévoit que « les Membres prévoient les moyens juridiques qui permettent d'empêcher l'utilisation, dans la désignation ou la présentation d'un produit de tout moyen qui indiquent ou suggèrent que le produit en question est originaire d'une région géographique autre que le véritable lieu d'origine d'une manière qui induit le public en erreur quant à l'origine géographique du produit ainsi que toute utilisation qui constitue un acte de concurrence déloyale ».

La reconnaissance des Indications d'Origine de pays Tiers (hors UE) est possible. Ainsi, le café de Colombia a été le premier produit hors Europe à bénéficier d'une Indication Géographique Protégée (IGP) en 2007 (source : OMPI). D'autres pays comme la Colombie, l'Inde, la Chine, le Sri Lanka ou la Thaïlande ont suivi la Colombie et disposent de produits labélisés par la Commission. La Chine, avec 10 labels AOP, est le pays tiers en comptant le plus.

Prospective

La tendance est à la confirmation du modèle et à l'élargissement du modèle européen. On peut envisager une tendance à l'augmentation du nombre d'Indications Géographiques hors Union Européenne et une confirmation des labels existants.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- Négociations internationales
- Modèles économiques dominants

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 (Tendancier) : Les AOP sont toujours reconnues par l'OMC en tant qu'Indication Géographique

H2 : La reconnaissance des AOP est généralisée. AOP et IGP sont fusionnés et il n'existe maintenant plus qu'un

signe permettant d'identifier l'origine des produits. Au niveau mondial, un registre des produits à Indication Géographique permet de renforcer la protection des AOP et favorise le commerce international.

H3 : Lors de négociations de l'OMC, la réglementation en termes d'Indications Géographiques est affaiblie. À leur place, les marques prennent peu à peu la place des indications géographiques.

Sources

Marie-Vivien Delphine, Thévenod-Mottet Erik, « Une décision de l'organe de règlement des différends de l'OMC. Quels impacts pour la protection internationale des indications géographiques ? », *Économie rurale* [En ligne], 299 | Mai-juin 2007, mis en ligne le 01 juin 2009, consulté le 16 octobre 2012. URL : <http://economierurale.revues.org/226>

Organisation Mondiale de la propriété intellectuelle, Indications géographiques, introduction. http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/geographical/952/wipo_pub_952.pdf

Les articles 22 à 26 de l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle portant sur les indications géographiques sont consultables à sur le site internet de l'organisation mondiale du commerce https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/27-trips_04b_f.htm#indications (visité le 15/02/2015)

Euractiv, La Commission, gardienne des produits du terroir <http://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/la-commission-gardienne-des-produits-du-terroir/> (visité le 15/02/2015)

Contributeurs

Alexandra Rossi



10.C MODALITES DE GESTION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Définition : Enjeux environnementaux que peut rencontrer le territoire (qualité de l'eau, crues et étiages, biodiversité, présence de ravageurs, etc.) et modalité de gestion (réglementation, incitation, etc.)

Indicateurs

- Indicateurs de qualité de l'eau, physico-chimiques et biologiques (populations entomofaune et piscicole)
- Indicateurs qualité eau potable
- Indicateurs des risques « étiages » et « crues »
- Etat de la biodiversité terrestre et aquatique
- Exportations d'origines agricoles d'azote et de Phosphore autorisées et réelles par unité de production et cumulées par sous-bassin.

Rétrospective

La concentration d'une seule activité sur un territoire délimité a entraîné l'arrêt de la polyculture et le remembrement de prairies de plus en plus grandes (CNRS). Quelles sont les conséquences de l'évolution de l'élevage sur le territoire ?

Une pullulation du campagnol terrestre s'est développée depuis les années 70 et provoque des pertes de production fourragère. Dès que la surface en herbe dépasse 80% de la SAU, le risque de pullulation augmente (CNRS). Une alternance fauche pâture avec des labours pour détruire les galeries de campagnols dans les parcelles les plus à risque. En parallèle, le maintien de haies et de perchoirs favorise les prédateurs. Le sursemis à la suite de dégâts causés par les campagnols, les coupes printanières, la spécialisation des parcelles et le remplacement du fumier par du lisier ont un impact sur la biodiversité.

Le Conservatoire botanique national de Franche-Comté (CBNFC) a réalisé, dans le cadre de la « directive habitat », des suivis de la flore des prairies de la zone AOC Comté. Une perte de diversité floristique liée à l'intensification des pratiques est constatée à de nombreux endroits. Fauches précoces ont un impact négatif sur les pollinisateurs. Les épandages d'engrais minéraux impactent la diversité de la flore des prairies or elle contribue à la typicité des fromages AOC. Un diagnostic de prairies des sites Natura 2000 de Franche-Comté montre que la moitié de ces prairies est en mauvais état. Les principales atteintes relevées sur le terrain sont liées à l'intensification des pratiques.

Concernant la qualité de l'eau, la zone ne semble pas comporter d'enjeu principal au vu des indices biologiques et physico-chimiques qui sont pour la plupart bon à très bon depuis 2003 (DREAL France Comté). Toutefois, l'association SOS Loue attire l'attention sur plusieurs enjeux. Elle dénonce le manque de pertinence des outils d'évaluation et la définition du *Bon Etat écologique* qui ne correspond pas à l'esprit de la Directive Cadre sur l'Eau⁵ ni à la réalité du terrain. Le recul des populations d'Apron sur le Doubs, le classement récent par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) de la Truite Fario et de l'Ombre Commun⁶ démontre que l'appréciation officielle de la qualité des eaux n'est scientifiquement pas fondée. Concernant la qualité de l'eau d'un point de vue chimique, l'association puis la Faculté de Besançon ont estimé la part d'azote présente dans la

⁵ La qualité biologique est estimée par rapport à la présence et à l'état de quatre grands groupes biologiques : les poissons, les invertébrés, la flore aquatique et le phytoplancton. Cette estimation est réalisée via des indicateurs spécifiques, standardisés et normalisés. Sur ce plan, la DCE laisse chaque Etat membre libre de choisir ses indicateurs. Actuellement la France dispose de trois indices répondant aux critères de la DCE : l'IBD (Indice Biologique Diatomées), IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) et IPR (Indice Poisson en Rivière), ceux-ci ayant été conçus pour évaluer une population par rapport à une référence. Pour combler les écarts entre les différents indicateurs utilisés par les Etats membres, des harmonisations sont en cours (Villeneuve et al., 2012). Un nouvel indice vient d'être établi (l'indice I2M2 qui va pallier les insuffisances de l'IBGN en prenant en compte le nombre d'individus présent dans chaque espèce observée)

⁶ Truite Fario classée espèce Vulnérable. L'Ombre Commun espèce En danger (courrier UICN du 15/12/201)

lame d'eau de la Loue à Chenecey d'origine diffuse agricole à 90 % . Soit une masse annuelle de 1800 t. Le reste étant non agricole.

Prospective

Avec la suppression des quotas en 2015, certains agriculteurs pourraient avoir la tentation d'intensifier les pratiques agricoles. Le cahier des charges la production de lait à l'hectare. Il n'en reste pas moins que cette menace est présente. Dans le cas d'un assouplissement du cahier des charges, il y a peu de doute sur le fait que la production de lait augmentera et les pratiques s'intensifieront⁷, entraînant probablement des impacts sur l'environnement et sur l'image de marque des AOP. L'intensification des pratiques pourrait à moyen ou long terme, en dégradant la biodiversité prairiale, dégrader les qualités organoleptiques du produit. La dichotomie entre l'image diffusée des AOP et de la situation des prairies risque de rencontrer un écho médiatique important dans un contexte médiatique général, à la fois de dénonciation des problèmes de santé publique liés aux intrants et d'attente forte des consommateurs pour des produits sains. L'usage du glyphosate de plus en plus fréquent dans l'air des AOP est un enjeu.

L'agrandissement des exploitations et la nécessité de traire le bétail deux fois par jour incitent au pâturage au plus proche de l'exploitation et à la fauche sur les parcelles les plus éloignées. Cette tendance en cours accentue le risque de développement des populations de campagnols.

Les principaux risques de ruptures de la dynamique pourraient se matérialiser dans une crise écologique locale ou une décision européenne entraînant une réglementation ou un cahier des charges plus ambitieux du point de vue environnemental.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- Type de pratiques dans les élevages (alternance pâturage / fauche, utilisation de désherbant chimique, gestion des effluents d'élevage, fréquence d'épandage, etc.)
- Niveau d'intensification (chargement)

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 (tendancier) : Poursuite de **l'intégration progressive des enjeux environnementaux** dans la législation et dans les politiques. Ainsi les contraintes environnementales augmentent progressivement concernant la préservation de la biodiversité et la préservation de la qualité de l'eau notamment.

H2 : Les **préoccupations environnementales passent au second plan** devant les préoccupations économiques. Il n'en reste pas moins que le **marché carbone** prend de plus en plus de place dans l'économie. Ainsi, on voit une intensification progressive des pratiques pour se rapprocher d'un optimum entre quantité de carbone produite au litre de lait et maintien de pratiques permettant le stockage de carbone (prairies de longues durées).

H3 : La législation, la perception du patrimoine environnemental (biodiversité, eau, etc.) du territoire par la filière et la limitation de l'émission de carbone (CO₂/ha) entraîne **l'encouragement d'une extensification des pratiques**, toujours compatible avec la production de fromages AOP.

H4 : La zone est placée sous le **statut de « sanctuaire »** et fait partie de la dizaine de territoires identifiés au niveau national. L'agriculture est peu à peu découragée pour « rendre à la nature » de plus en plus d'espace.

⁷ 30% des éleveurs auraient un intérêt économique à augmenter leur production d'après une étude citée par le CNRS.

Sources

Lahoreau Gaëlle, La face cachée des zones AOC. Article publié en ligne. 2014. <https://lejournal.cnrs.fr/articles/la-face-cachee-des-zones-aoc> (consulté le 17/02/2016)

Villeneuve Aurélie et al.. Rapport d'expertise sur les mortalités de poissons et les efflorescences de cyanobactéries de la Loue. ONEMA et Bioecom.

Site internet de la DREAL, suivi de la qualité de l'eau <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/eau-r273.html> (consulté le 17/02/2015)

Guyonneau Julien. Présentation Évolution de la biodiversité des prairies en Franche-Comté, quelques approches pour caractériser leur état.

Rapport CGEDD Vindimian 210/2015 et Réponse au rapport Vindimian SOS-LRC du 07/10/2015

Contributeurs

Alexandra Rossi

Marc Goux



11. SAVOIR-FAIRE DES OPERATEURS DE LA FILIERE

Définition : Dispositifs de construction et de transmission des savoir-faires des opérateurs des filières laitières, notamment formations et mécanismes de transmission par apprentissage.

Indicateurs

- Savoir-faire liés aux métiers des filières fromagères sous AOP et évolution
- Offre de formation initiale et continue en production laitière et transformation fromagère
- Niveau de qualification des agriculteurs
- Mécanismes de transmission des savoir-faire liés aux filières fromagères

Rétrospective

Les filières fromagères bénéficiant d'une Indication Géographique (AOP/IGP) fondent leur stratégie de différenciation du produit mis en marché sur la valorisation des ressources locales en lien avec leur terroir et sur l'expression des savoir-faire tant au niveau de la production que de la transformation. Les savoir-faire spécifiques à chacune des filières sont nombreux et particulièrement **diversifiés**. Ils dépendent du type de technologie fromagère et des conditions de production du lait en lien avec les ressources naturelles. Au niveau de la transformation, les fromagers-affineurs, par leurs pratiques et leur savoir-faire, cherchent à **s'adapter** aux variations des caractéristiques des laits et de fromages en acceptant une certaine diversité des caractéristiques des produits finis, comme preuve de leur relation à leurs conditions de production. Ce positionnement engendre une richesse de savoir-faire des acteurs, issue de leur propre expérience, dont la transmission est assurée par **l'apprentissage sur site**. Des évolutions internes aux appellations, en particulier en termes de renouvellement et de formation des opérateurs, peuvent ainsi fragiliser la préservation et la transmission de ces savoir-faire. Aujourd'hui, on observe une modernisation des fromageries, qui s'équipent en matériel permettant de soulager les manutentions et d'améliorer l'ergonomie du travail des fromagers et des affineurs. Le travail des fromagers est moins physique qu'autrefois, mais l'accroissement de la taille des fromageries augmente le personnel à gérer tout en **modifiant les compétences** nécessaires pour assurer le métier. Les fromageries doivent aussi s'adapter aux **réglementations** sanitaires et sociales et aux équipements. Le rapport apprenti et maître fromager a aussi évolué et doit s'ajuster aux nouvelles générations. Ce contexte de mutation du métier des fromagers-affineurs a pu détourner une partie du temps dédié à la transmission par la voie professionnelle vers des tâches de gestion et de management relativement chronophages.

Le secteur laitier a été l'une des premières filières à structurer la **formation continue des salariés** avec l'aide des pouvoirs publics. Cela a abouti à la création de l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière (ENIL, 1889), qui propose aujourd'hui des formations par voie scolaire, apprentissage (CAPA à la licence pro) ou validation des acquis et de l'expérience, sur la **transformation laitière** notamment la production de fromages de terroir: Brevet de Technicien Agricole (BTSA) « sciences et technologies de l'alimentation – produits laitiers », bac pro « bio industries de transformation », brevet professionnel (BP) industrie agroalimentaire, Certificat de Spécialisation (CS) « production, transformation et commercialisation de produits laitiers », Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) « ouvrier de fabrication de produits agroalimentaires ». Les ENIL proposent aussi des parcours de formation continue qui fournissent des qualifications particulières. Des parcours de perfectionnement sont organisés dans les entreprises, les ENIL ou via la plateforme de formation à distance WEBALIM dans les domaines des technologies de transformation (différents types de produits), conduite d'installation, hygiène, sécurité, qualité, environnement, techniques de laboratoire, communication et management. Ils concernent les salariés d'entreprises ou de fromageries. **Pour les AOP** plus particulièrement, la

filière Comté a développé avec l'université de Besançon, les ENILs de Poligny-Mamirolle et le CTFC, une licence professionnelle « Responsable d'atelier de productions fromagères de terroir ». Depuis 2008, quelque 100 jeunes sont passés par cette licence avec, à la clé, de l'emploi dans les fromageries de Franche-Comté ou d'ailleurs. La philosophie du diplôme repose sur la compréhension par l'exemple que la fabrication de fromage au lait cru ne s'appuie pas sur une « recette de cuisine », mais que le process est variable, car le lait cru n'est pas standardisé.

Onze établissements proposent des formations « **Production agricole** » dans la région Franche-Comté. Plusieurs débouchent sur l'obtention de la **capacité professionnelle**, qui permet l'installation comme agriculteur : bac pro « conduite et gestion de l'exploitation agricole – systèmes d'élevage », BP « responsable d'exploitation agricole, dont agriculture biologique », BTS « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » et « production animale », qui peuvent se suivre en formation scolaire ou en apprentissage. Dans les dernières décennies, la **conduite des exploitations s'est complexifiée** : accroissement de la taille des structures, évolution des techniques agricoles, développement des exigences agroenvironnementales, effets de la mondialisation demandent des compétences toujours plus variées et développées, ce qui se traduit notamment par la hausse du niveau de formation des exploitants : si 27% des chefs d'exploitation ou co-exploitants des moyennes et grandes exploitations de la région avaient au moins le niveau bac en 2000, ils sont 46% en 2010 (supérieur au niveau national). Ce taux atteint **83% chez les moins de 40 ans**, notamment du fait des critères d'éligibilité au dispositif d'aide à l'installation (plus des trois quarts des exploitants concernés par la réforme de la Dotation Jeune Agriculteur de 1992, qui porte le niveau de diplôme minimal au bac, l'ont obtenue). 78% des femmes exploitantes de moins de 40 ans ont au moins le bac (proche des hommes), et 37% ont poursuivi des études ensuite, contre 27% chez les hommes ; les francs-comtois restent parmi les moins nombreux à poursuivre après le bac. En revanche, plus de la moitié des exploitantes n'ont pas de diplôme agricole (seulement 17% chez les hommes) ; la part des exploitantes de moins de 40 ans ayant suivi des études agricoles de niveau IV et plus a doublé en dix ans, mais **l'écart avec les hommes s'est creusé**.

En 2010, **10%** des exploitants agricoles avaient bénéficié d'une **formation continue** au cours de leur carrière. Dans 60% des cas, il s'agit de formations secondaires courtes. On trouve ainsi dans la région un CS « conduite de l'élevage laitier, un BPA « travaux de production animale », un CAPA « production agricole et utilisation de matériel – production animale ». Des formations d'une à plusieurs journées sont proposées chaque année par les structures qui accompagnent les éleveurs laitiers, afin d'approfondir leurs connaissances et compétences sur des questions spécifiques : chambres d'agriculture, institut de l'élevage, groupement de producteurs, autres organismes de formation. (exemples en 2016 : optimiser la ration alimentaire par un bon fourrage, améliorer les conditions de travail par le dressage des chiens de troupeau, aromathérapie : vers une meilleure autonomie en santé animale...). De plus, 1 400 producteurs des filières AOP étaient en 2011 en contrat avec le **CTFC**, qui apporte une expertise sur le choix du matériel et de son nettoyage pour garantir la qualité sanitaire du lait cru tout en permettant le développement de la microflore qui donne au Comté sa typicité.

Par ailleurs, des **projets de recherche** contribuent au **maintien des savoir-faire** au sein de la filière. Ainsi, le projet Docamex développe des outils et des méthodes de recueil et structuration des savoirs et savoir-faire fromagers : livre de connaissances et base de connaissance organisée sous forme d'arborescence, mobilisables à travers un logiciel d'exploitation par les fromagers et leurs conseillers. Le projet implique notamment le CTFC, le CIGC, Actalia, l'Institut de l'Élevage, les ENIL et l'INRA, et des partenaires d'autres filières; il est affilié au RMT Fromages de Terroir et a été proposé au financement Casdar « innovation et partenariat » en 2015.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

À l'avenir, les formations destinées aux éleveurs laitiers seront amenées à évoluer en fonction de l'orientation des filières et de l'évolution des **exploitations** : production de lait cru, taille (accroissement ?) des exploitations, gestion du pâturage... Les évolutions **politiques et réglementaires** orienteront aussi les thématiques de formations (sanitaire, développement des exigences agroenvironnementales, effets de la mondialisation...). L'évolution des **techniques** de production amènera enfin les formations à évoluer.

Dans un contexte de **mutation des compétences** demandées par le métier de fromager-affineur et d'évolution des fruitières, la capitalisation et la transmission des savoirs et du savoir-faire restent un enjeu important pour pérenniser l'avenir des filières AOP. Le développement de méthodes «informatiques» permet aujourd'hui d'envisager l'exploitation de grandes bases de connaissances ouvrant de nouvelles perspectives en termes de recueil et de gestion des données de l'expérience ; cela pourrait se développer à l'avenir.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. La formation s'oriente vers une formation « à la production de fromage AOP » : au-delà de former, indépendamment, à l'élevage ou à la transformation AOP, l'ambition est d'intégrer l'activité de chacun à celle de la filière dans son ensemble, de faire prendre la mesure des exigences et contraintes de la transformation aux éleveurs, et inversement. De plus, les formations cherchent à intégrer les nouveaux acteurs dans la filière, à les faire adhérer à son organisation et à ses valeurs. Cette dimension d'appartenance à une filière se développe fortement, essentiellement par la formation continue, mais aussi par la formation initiale, et prend le pas sur la formation sur les savoir-faire, qui continuent de s'acquérir par des dispositifs plus informels.

H2. L'offre de formation se maintient ou se développe, essentiellement autour des savoir-faire (élevage, transformation, affinage), via de la formation initiale et continue, notamment l'apprentissage. Le niveau de qualification des agriculteurs se consolide et les savoir-faire se conservent.

H3. La formation est de moins en moins adaptée à l'évolution des pratiques, des contraintes, des enjeux. Elle n'est plus suffisamment connectée à la pratique et les savoir-faire se perdent peu à peu. Le niveau de formation initiale et le recours à la formation continue s'érodent, face au constat d'une offre en décalage avec les besoins.

Sources

La formation, un passeport pour l'installation, Agreste Franche-Comté n° 169 - Mars 2012
Dispositif régional de formation – la filière laitière en Franche-Comté, édition 2014 n° 201

Contributeurs

Anaïs Hanus

Fabien Colin, agriculteur JA

Eric Notz, CTFC

12.A. NOMBRE ET SPECIALISATION DES EXPLOITATIONS

Définition : Nombre d'exploitations moyen et distribution sur le territoire. Distribution des exploitations par système et niveau de spécialisation. Rapport entre le nombre d'exploitations en lait standard et celles en lait AOP.

Indicateurs

- Nombre d'exploitations laitières sur la zone AOP
- Répartition des exploitations par système en fonction du taux de spécialisation
- Nombre d'exploitations en lait standard et AOP sur la zone AOP

Rétrospective

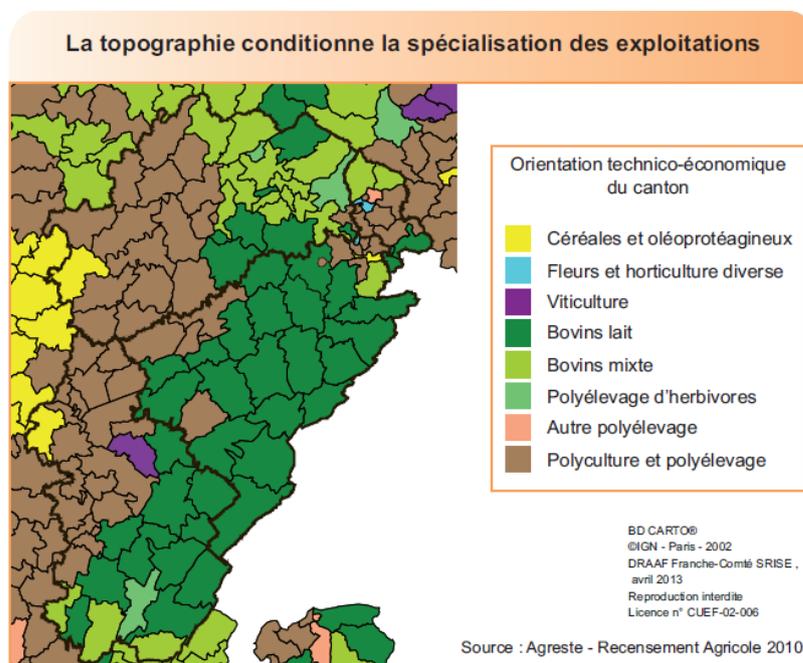
En 2015, la zone AOP Comté compte environ 3 000 exploitations dont 2 813 produisent du lait et 2 475 du lait AOP. Le nombre d'exploitations laitières sur la zone AOP a fortement diminué depuis une quinzaine d'années. Cette diminution est la conséquence de la restructuration qui s'opère dans le secteur de la production laitière. Entre 2000 et 2010, le département du Doubs a vu diminuer le nombre d'exploitations ayant des vaches laitières de 20% ; dans la même période, le département du Jura perdait 27% d'exploitations laitières. On peut noter que dans le même pas de

temps, le nombre de vaches laitières a diminué de 5% dans ces deux départements. Depuis 2010, la restructuration des exploitations se poursuit, mais le nombre de vaches augmente. Il en résulte des exploitations de taille plus importante avec des cheptels en forte croissance.

La densité des exploitations est hétérogène sur le territoire. Certaines zones ont une forte densité d'exploitations avec des communes où l'on trouve encore plus de 10 exploitations, alors que certaines communes voire certains cantons n'hébergent plus de siège d'exploitation (sud du jura).

Les exploitations situées sur les plateaux et en montagne sont en général des exploitations spécialisées dans la production de lait. Cette spécialisation s'est même accentuée depuis 5 ans avec l'abandon progressif des cultures de céréales sur les plateaux afin de reconvertir ces surfaces en surface fourragère permettant de nourrir les animaux supplémentaires.

En zone de plaine, l'exploitation de polyculture élevage reste l'orientation dominante. Ce type d'exploitation joue la carte de la complémentarité des ateliers. L'atelier céréalier fournit la paille et une partie du concentré à l'atelier élevage. En contrepartie, l'atelier élevage fournit les engrais organiques pour la culture des céréales. Sur ce dernier type d'exploitation, l'équilibre entre les ateliers est relativement stable.



Prospective

La spécialisation des exploitations de zone de plateaux et de montagne devrait se poursuivre, encouragée par la PAC et par les nouvelles normes et obligations autour de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour les exploitations de plaine en polyculture élevage qui produisent du lait AOP, l'équilibre entre les ateliers est déterminé par la rentabilité de ceux-ci, mais aussi par la disponibilité en main d'œuvre.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- Cahier des charges qui pourrait déterminer un maillage minimum des exploitations sur le territoire indirectement par l'encadrement de pratiques agricoles pouvant influencer la taille des exploitations (obligation de pâturage, limitation de l'affouragement en vert, etc.)
- La conjoncture du marché des céréales et la PAC peuvent influencer assez fortement les orientations stratégiques des exploitations de plaine.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : Le nombre d'exploitations poursuit sa diminution. Cette diminution devient problématique sur certaines zones (Difficulté de respecter le rayon de 25km). Les exploitations restent spécialisées lait AOP.

H2 : Le cahier des charges fixe une taille maximale pour l'exploitation. La filière est très dynamique et continue à installer beaucoup de jeunes. Le nombre d'exploitations est stabilisé à son niveau actuel. Certaines exploitations, pour grandir passent en lait standard, d'autres se diversifient et développent des cultures de céréales dans les zones qui le permettent.

H3 : Le nombre d'exploitation sur le territoire reste stable. L'ensemble des exploitations de la zone AOP se convertit en production de lait AOP.

H4 : Le nombre d'exploitations sur le territoire reste stable. Les exploitations de la zone AOP se spécialisent vers une production AOP (comté, morbier...).

Sources

Site de la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté

L'agriculture franc-comtoise en 2010 Agreste Numéro 184 – septembre 2013

La filière lait en Franche-Comté – édition 2014- Agreste Numéro 201 Avril 2015

Typologie des exploitations agricoles de Franche-Comté à partir du RA 2010 Draaf et Réseau d'élevage

Contributeurs

M. Pierre-Emmanuel Belot

Mme Claude France-Chaux

12B. STRUCTURE DES EXPLOITATIONS

Définition : La variable « structure des exploitations » met en lumière la façon dont le système d'exploitation est organisé autour des facteurs de production que sont le foncier, le cheptel, les équipements et le travail. Le niveau d'équilibre entre ces facteurs permet ou pas d'atteindre l'autonomie fourragère.

Indicateurs

- Chargements apparents UGB/HA et corrigés des ventes, achats de fourrages et pensions UGB/Ha

- Autonomie fourragère =
$$\frac{\sum t \text{ MS fourrages produits}}{\sum t \text{ MS fourrages produits} + \sum t \text{ MS fourrages achetés}}$$

- Productivités de la main-d'œuvre en ha/UMO et lait produit / UMO

Rétrospective

La restructuration des exploitations est importante depuis 2000 et modifie significativement les structures. On constate un développement accru des formes sociétaires au détriment des exploitations individuelles. Ce sont les associations sous statut de GAEC qui se développent le plus. Grâce aux gains de productivité permis par l'amélioration des équipements, du machinisme et de la génétique, les exploitations laitières ont pu s'agrandir en reprenant tout ou partie des exploitations laissées vacantes par des départs en retraite. D'autres exploitations ont fusionné pour donner naissance à des GAEC entre tiers. La part des exploitations sous forme individuelle a été divisée par deux en 13 ans.

Caractéristiques des élevages laitiers francs-comtois fin 2013

Indicateurs	Destination du lait					Zone AOP			Zone hors AOP		
	Total	dont lait standard	dont fabrication sous signe de qualité			Ensemble	dont lait standard	dont fabrication sous signe	Ensemble	dont lait standard	dont fabrication sous signe
			AOP	IGP	Ensemble						
Nombre d'élevages	4 047	1 242	2 603	202	2 805	3 074	392	2 682	973	850	123
Quotas lait (1 000 litres)	1 231 907	435 625	739 860	56 422	796 282	890 571	130 919	759 653	341 336	304 706	36 630
Quota/élevage (1 000 litres)	304	351	284	279	284	290	334	283	351	358	298
Vaches lait/élevage	51	55	49	47	49	49	52	49	55	56	49
UGB/élevage	92	113	83	89	83	86	106	83	114	116	95
SAU/élevage (ha)	115	147	100	121	101	105	140	100	148	151	132
Surface COP/élevage (ha)	24	53	9	34	11	15	50	9	53	54	42
SF/élevage (ha)	3	11	0	1	0	2	11	0,3	9	11	1,0
Surf herbe/élevage (ha)	88	83	90	85	90	88	77	90	86	85	88
Part herbe/ SAU	76%	56%	90%	70%	89%	84%	55%	90%	58%	57%	67%
Quota/VL (litres)	6 020	6 416	5 810	6 006	5 824	5 896	6 425	5 813	6 371	6 412	6 049
UGB/SF	1,01	1,21	0,92	1,03	0,92	0,95	1,21	0,92	1,20	1,21	1,07
Quota/SF(litres)	3 338	3 754	3 141	3 240	3 148	3 219	3 780	3 139	3 696	3 743	3 346

* Voir définitions

Source : Agreste - BDNI 2013, Quota laitier 2013-2014, PAC 2013

Malgré la restructuration des exploitations, le potentiel de production a été maintenu, conduisant à une hausse généralisée de la productivité. On compte en 2010 2,1 UMO par exploitation. Le nombre d'unités de main-d'œuvre a été réduit d'1/4 entre 2000 et 2010 alors que le nombre de vaches a diminué de 5% sur la même période et a même récupéré cette baisse entre 2010 et 2015, pour arriver aujourd'hui à plus de 50 vaches en moyenne par élevage.

Toutes ces évolutions sociales et structurelles ont fragilisé l'équilibre des systèmes d'exploitation. L'augmentation généralisée et assez récente de la productivité laitière par ha de surface fourragère (+ 300 litres entre 2010 et 2015) fragilise le bilan fourrager des exploitations qui étaient déjà relativement intensives,

dégradant pas la même occasion l'autonomie fourragère de ces exploitations. Dans certaines situations, on observe une dégradation de la productivité des prairies lorsque la gestion de la fertilisation n'est pas en cohérence avec le potentiel pédoclimatique.

Un autre point d'équilibre peut être mis à mal par la restructuration, il s'agit de la cohérence entre la taille du troupeau et la surface accessible au pâturage. En cas de rupture de cet équilibre, c'est l'affouragement en vert qui se substitue à une partie du pâturage.

Prospective

La restructuration des exploitations conduit au développement des exploitations aux limites imposées par le cahier des charges de l'AOP. Des études et publications tendent à montrer que les gains engendrés par les productions marginales sont faibles voir dans certaines situations négatifs. Le lien entre ce manque de rentabilité des productions marginales et l'équilibre de la structure de production est clairement mis en avant. Des questions se posent alors sur la définition du ou des systèmes de production en filière AOP Comté. Les facteurs les plus impactant sont en général, la main-d'œuvre disponible et la surface fourragère.

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

- Dynamique d'installation en agriculture sur le territoire. Une diminution du nombre d'installations conduirait à une accélération de la restructuration.
- L'évolution du cahier des charges qui pourrait limiter certains critères de taille ou de productivité au niveau des exploitations comme il le fait aujourd'hui pour les ateliers de transformation.
- La politique agricole Européenne, mais aussi régionale avec les plans de développement agricoles et les commissions des structures.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : Le chargement reste stable. Les exploitations s'agrandissent peu à peu, mais dans des mesures réduites. La quantité de travail pour les exploitants reste stable.

H2 : Le chargement augmente peu à peu tout en améliorant l'autonomie fourragère des exploitations. Ceci est permis par l'amélioration l'intensification de l'exploitation des ressources fourragères. La quantité de travail augmente et de plus en plus d'exploitations sont amenées à embaucher un salarié.

H3 : Le chargement reste stable et l'autonomie fourragère s'affaiblit ; de plus en plus d'aliments sont achetés en dehors de l'exploitation.

H4 : Le chargement est réduit en lien avec une extensification des pratiques de gestion des prairies et un maintien de l'autonomie fourragère. La quantité de travail se réduit et la contrainte de la main-d'œuvre est moins déterminante lors des transmissions d'exploitations.

Sources

Site de la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté

L'agriculture franc-comtoise en 2010 Agreste Numéro 184 – septembre 2013

La filière lait en Franche-Comté – édition 2014- Agreste Numéro 201 Avril 2015

Typologie des exploitations agricoles de Franche-Comté à partir du RA 2010 Draaf et Réseau d'élevage

Contributeurs

M. Pierre-Emmanuel Belot

Mme Claude France-Chaux

M. Romaric Cussenot

12.C MODELES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

Définition : Modèles économiques et managériaux des exploitations agricoles de Franche-Comté et implications en termes de transmissibilité et de résilience.

Indicateurs

- Part des exploitations agricoles par statut et évolution
- Part, dans le capital des exploitations, des capitaux propres et des « non exploitants », et évolution
- Taux d'endettement et évolution
- Poids de la dette et évolution
- Actif total, actif immobilisé par poste et évolution
- Transmissibilité : capital d'exploitation (hors foncier) / UTA non salarié, évolution
- RCAI/UTANS et évolution

Rétrospective

En 2013, **62%** des exploitations agricoles de Franche-Comté ont un statut **d'Exploitation Individuelle** ; c'est trois points de moins qu'en 2010 et 15 de moins qu'en 2000. Ce statut est encore celui de presque toutes les petites exploitations. À l'inverse, la part **d'EARL a augmenté** (de 3 points entre 2000 et 2010), notamment car les EARL permettent de séparer les biens personnels des biens de l'exploitation. Le nombre de **GAEC** avait chuté entre 2000 et 2010 (bien que la part ait légèrement augmenté, au vu de la baisse globale du nombre d'exploitations) ; il a en revanche **progressé de 20%** entre 2010 et 2015 dans le Doubs et le Jura, provoquant une inversion de la tendance, notamment suite à la loi de 2010 rendant possibles les GAEC entre époux. 41% des exploitations moyennes et grandes sont aujourd'hui en GAEC, surtout dans le Doubs et au sein de la filière bovin lait (**41%** des exploitations **bovins lait** grandes et moyennes dans le Doubs et le Jura).

Le nombre d'exploitations de **petite dimension économique a diminué de 4%/an** entre 2000 et 2013 ; le nombre de grandes exploitations a augmenté de 21% en trois ans, mais si l'on tient compte de l'effet « prix » qui a fait dépasser le seuil des grandes exploitations à un certain nombre d'entre elles, l'agrandissement structurel ne concerne plus que 3% des exploitations.

Entre 1999 et 2009, le total de **l'actif** des exploitations agricoles franc-comtoises est passé de 246 000€ à 373 000€ en moyenne. Il atteint près de 500 000€ en 2014, soit une augmentation de plus de **100% en 15 ans**. Les deux tiers correspondent aux immobilisations : constructions, installations techniques, matériel, animaux reproducteurs et terrains et leurs aménagements, ainsi qu'aux immobilisations financières et, depuis 2006, aux DPU. Le dernier tiers correspond aux actifs circulants : stocks et encours, fortement marqués par la présence d'animaux en Franche-Comté, réalisable et disponible. Si, en grandes cultures, le matériel et outillage et, dans une moindre mesure, les terrains, occupent une place prépondérante (respectivement 50% et 27%

Evolution du bilan entre 1999 et 2009					
	ACTIF		PASSIF		
	1999	2009		1999	2009
Terrains et aménagements	28	21	Capital individuel initial	139	161
Constructions et installations spécialisées	52	103	Variation du capital initial	28	46
Matériel et outillage	49	75	Apports et prélèvements	- 25	- 30
Animaux reproducteurs	34	51	Résultat de l'exercice	26	27
Autres immobilisations	6	8	Autres	11	27
Actif immobilisé	169	258	Capitaux propres	179	231
Stocks et encours	46	67	Dettes à long et moyen termes	46	97
Valeurs réalisables et disponibles	31	48	Dettes à court terme	22	45
Actif circulant	77	115	Ensemble des dettes	67	142
Total actif	246	373	Total passif	246	373

Source : SSP - RICA 1999 et 2009

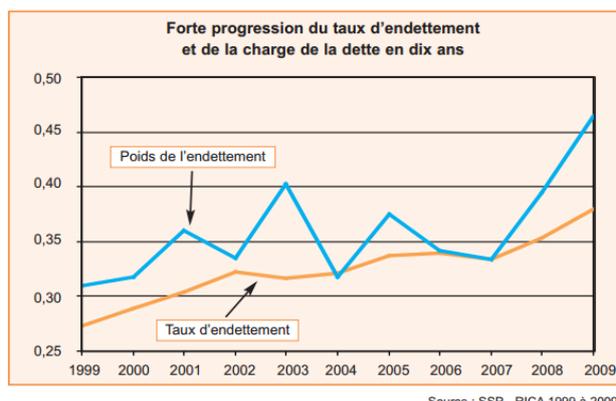
des immobilisations), ce sont les constructions et installations spécialisées qui constituent le premier poste dans les exploitations d'élevage. Entre 1999 et 2009, leur part est passée de 31% à 41% pour

- **Figure 10. Évolution du bilan des exploitations franc-comtoises entre 1999 et 2009. Source : Agreste**

l'ensemble des exploitations, du fait de la **modernisation** et de la **mise aux normes des bâtiments**. Les mesures d'aide aux investissements en bâtiment ont contribué à ces changements. Par ailleurs, l'augmentation conjointe des surfaces et des cheptels a conduit au renouvellement du matériel et à la hausse des actifs liés au matériel et au cheptel. À noter que le développement des formes sociétaires, pour lesquelles terres n'apparaissent pas au bilan, impacte la part des terrains dans l'actif.

La **transmissibilité** des exploitations a ainsi fortement diminué : en 15 ans, le ratio actif immobilisé hors foncier/UTA non salarié est passé de 99 000 à 189 000€.

Si jusqu'en 2002, le montant des **capitaux propres** couvrait celui des immobilisations, la situation s'est inversée depuis: cela signifie qu'en cas de cessation d'activité, la vente des immobilisations qui sert à rembourser le montant des emprunts contractés pour leur acquisition amputerait de manière accrue la valeur du patrimoine. En



► **Figure 11. Évolution du taux et du poids de l'endettement en Franche-Comté entre 1999 et 2009.**
Source : Agreste

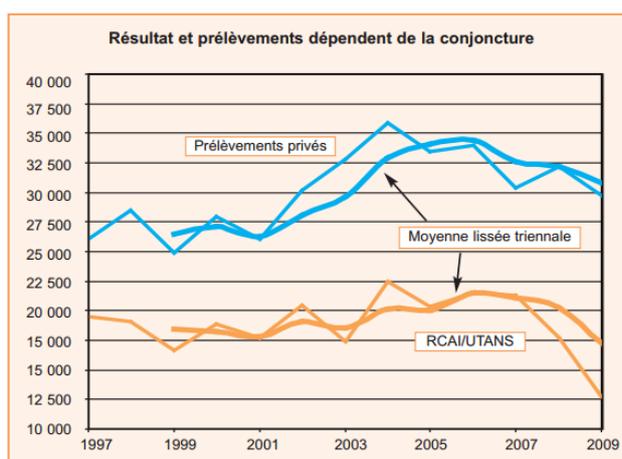
2009, la différence entre capitaux propres et immobilisations atteint 26 000€, les capitaux propres ne représentant plus que 62% du passif, soit **11 points de moins** qu'en 1999.

Le **taux d'endettement** des exploitations (rapport des dettes à l'actif total, il traduit le degré de dépendance de l'exploitation vis-à-vis de ses créanciers) est passé de **27 à 38%** entre 1999 et 2009 (41% en 2014). Plus faible, le taux d'endettement des exploitations laitières s'élève à 36% en 2009 tandis qu'il est de 41% dans les exploitations en grandes cultures. Cet écart se réduit cependant au fil des années.

En 2009, le **poids de l'endettement** (frais financiers et remboursements d'emprunts à long et moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation) atteint 46%. Il est supérieur de 15 points au niveau de 1999. En effet, les **annuités ont doublé** au cours de la décennie alors que l'excédent brut d'exploitation n'a progressé que de 30%.

Le **RCAI/UTANS**, après avoir augmenté jusqu'en 2006, a diminué pour atteindre en 2009 le niveau de 1999. En 2012, il est d'environ 32 000€ pour l'ensemble des exploitations de la région et pour les exploitations laitières, tandis qu'il atteint un peu plus de 33 000€ pour les exploitations laitières sous AOP. La rentabilité (EBE/production), de 52% pour exploitations laitières de la région, atteint **56% pour les AOP**, tandis qu'elle est de 47% pour les exploitations laitières standard. Les subventions représentaient quasiment 100% du RCAI des

exploitations laitières en 2000, et 82% en 2010.



► **Figure 12. Évolution des résultats et prélèvements des exploitations de Franche-Comté entre 1999 et 2009.**
Source : Agreste

Zoom sur les exploitations laitières

Exploitations productrices de lait dont le quota est supérieur à 100 000 litres Moyenne triennale 2010-2012 (en euros courant)		France	Franche-Comté		
			Ensemble	Filière AOP	Filière lait standard
Financement et éléments du bilan (en milliers d'euros)					
Fond de roulement net		91,0	93,7	94,2	95,0
Autofinancement		45,8	40,0	38,3	42,1
Actif immobilisé		331,2	301,6	290,8	322,5
<i>dont terrains et aménagements</i>		25,9	13,8	11,0	19 130,3
<i>dont constructions et installations spécialisées</i>		108,6	120,8	122,3	117,6
<i>dont matériel et outillage</i>		94,1	91,9	87,8	100,4
<i>dont animaux reproducteurs</i>		79,5	67,3	62,9	75,5
Actif circulant		141,3	138,5	134,6	147,1
<i>dont stocks</i>		78,3	68,8	58,8	86,7
Capitaux propres		256,0	270,8	260,6	292,4
Endettement total		218,3	170,0	165,1	178,4
<i>dont emprunts à long et moyen terme</i>		159,7	122,2	122,3	122,5
Quelques ratios					
Rentabilité	Capacité d'autofinancement/Chiffre d'affaire	41,6%	50,7%	53,5%	46,4%
	EBE/Production	44,2%	52,3%	55,7%	47,2%
Endettement	Taux d'endettement	45,2%	38,4%	38,7%	37,7%
	Dettes financières/Capacité d'autofinancement	2,3	1,9	1,8	2,0
Solvabilité	Capitaux propres/Ressources stables	61,6%	68,9%	68,1%	70,5%
	Annuités d'emprunt à LMT/EBE	39,0%	32,9%	31,4%	35,1%

Source : Agreste - RICA moyenne triennale 2010, 2011 et 2012

- **Figure 13. Bilan et ratios financiers des exploitations laitières de Franche-Comté (AOP et standard), période 2010-2012. Source : DRAAF FC**

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

Les évolutions dans les filières qui limitent la productivité à l'hectare pourraient amener le **foncier à s'encherir** (rareté du foncier disponible), donc entraîner une augmentation de la valeur et du coût de reprise des exploitations. L'agrandissement des exploitations et les investissements, s'ils se poursuivent, continueront à peser sur l'actif immobilisé et l'endettement des exploitations, **impactant la résilience** des exploitations, mais aussi la **transmissibilité** des structures. L'évolution du statut des exploitations (hausse du nombre de GAEC en lien avec la « transparence » permise par la PAC) pourrait aussi jouer sur le coût de reprise des exploitations (sociétés plus grosses).

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. Les exploitations sont majoritairement des structures familiales, qui défendent un modèle d'agriculture familiale « engagée », avec des décisions qui se prennent au niveau local. Les statuts d'EARL et les GAEC entre époux et enfants sont les plus nombreux. L'exploitation est pensée pour être rentable et adaptée au travail d'une unité familiale. Si l'actif et le taux d'endettement continuent d'augmenter, ils restent suffisamment limités pour permettre la reprise par un jeune qui s'installe, avec des aides et dans le cadre familial.

H2. Un modèle capitalistique se développe et prend le pas sur l'agriculture familiale. Le capital des exploitations augmente très rapidement, la majorité des capitaux étant apportés de l'extérieur, par des investisseurs dans le foncier agricole. Dans ces structures, l'exploitant a une place d'employé par une « firme » et le travail est basé sur le salariat.

H3 : Formes sociétaires/coopératives avec 6-8 associés. Capitaux apportés par des associés. La transmission se transmet par part. Mutualisation des taux d'endettement.

Sources

Agreste Franche-Comté, *Un recours accru à l'emprunt pour des besoins de plus en plus importants*, Numéro 156 - Juillet 2011

Agreste Franche-Comté, *l'agriculture franc-comtoise poursuit sa concentration*, Numéro 203 - Septembre 2015

DRAAF FC, *La Filière lait en Franche Comté, édition 2014, n°201 : analyse financière des exploitations*

LEPAGE F., NGUYEN G., PURSEIGLE F. (2015). *Entrée de capitaux externes en agriculture et évolution des structures d'exploitation. Colloque de la Société Française d'Economie Rurale « Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole : continuités, changements ou ruptures ? »*. 12 et 13 février 2015, Rennes, France.

Contributeurs

Anaïs Hanus

Jonathan Michaud et Philippe Marmier, Crédit Agricole



13.A. PRIX DES MATIERES PREMIERES AGRICOLES

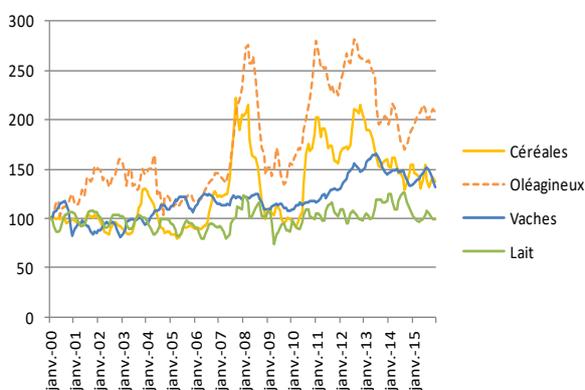
Définition : Prix des matières premières agricoles, notamment des céréales et oléoprotéagineux.

Indicateurs

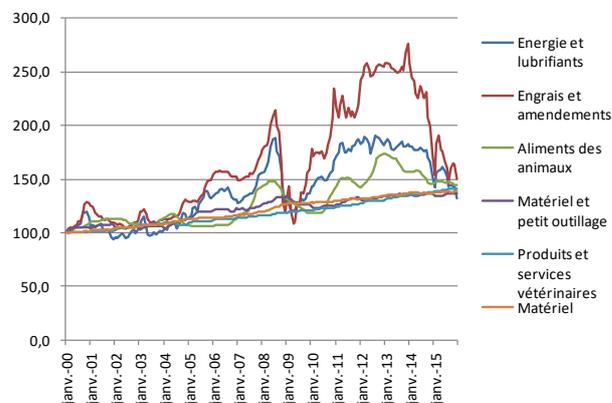
- Indices prix des produits agricoles à la production
- volatilité des prix des produits agricoles
- Indices de prix d'achat des moyens de production agricole

Rétrospective

Au niveau national, entre 2000 et 2006, les prix des productions agricoles à la production ont été plutôt stables. Depuis 2007, les prix des produits agricoles à la production sont devenus beaucoup plus volatils qu'au début des années 2000, tout particulièrement pour les céréales et les oléagineux. Ils s'inscrivent tendanciellement à la hausse. Le cours des bovins fluctue relativement peu (pour plus d'information sur le prix du lait, voir la fiche « Prix du lait et volumes de production »).



► **Figure 14 - Indices de prix agricoles à la production**
(Source : INSEE, indice janvier 2000)



► **Figure 15 - indices de prix d'achat des moyens de production agricole**
(Source : INSEE, indice janvier 2000)

La volatilité des prix du blé a fortement augmenté depuis 2006 : 8% sur la période 2006-2010, un peu plus de 6% sur 2000-2006, 5% dans la décennie antérieure. Le soja fait partie des productions dont la volatilité des prix est la plus élevée, mais elle a moins évolué que celle du blé dans les dernières années.

Concernant les moyens de production, les prix des engrais et amendements ont fluctué de manière marquée à partir de 2006. Le prix de l'énergie fluctue lui aussi, mais dans une moindre mesure. La fluctuation des aliments des animaux est moins marquée et a une tendance nette à la hausse.

Les volatilités des prix des engrais et des prix du pétrole brut sur la période de 2006-10 sont plus élevées que celles des produits agricoles.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

Les prix des intrants (chimiques) et de l'énergie sont directement liés au prix du pétrole. Même si la tendance est globalement à la hausse, les prix connaissent une baisse marquée dans les périodes récentes.

Les prix des productions agricoles sont aujourd'hui liés aux prix mondiaux. Concernant la viande et le lait, on peut s'attendre à la poursuite d'une augmentation des prix avec l'augmentation de la demande, qui reste toutefois modérée en raison du ralentissement de la consommation de ces produits dans les pays du nord et une production qui arrive pour le moment à suivre la demande.

Les prix des céréales et oléoprotéagineux pourraient rester très fluctuants et soumis aux aléas climatiques dans les grands pays producteurs.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1 : Les matières agricoles connaissent une volatilité forte. Des flambées des prix arrivent tous les 2 à 3 ans. Les prix des céréales évoluent globalement à la hausse.

H2 : La volatilité passée s'amenuise et les prix regagnent en stabilité. Ils poursuivent leur tendance haussière.

H3 : Les prix connaissent une volatilité importante avec de régulières flambées. Toutefois, les prix sont tendanciellement à la baisse.

Sources

Agreste. *Prix agricoles et alimentaires. Synthèse n°2015/271*. Juin 2015. Agreste Conjoncture.

Huchet-Bourdon, M. (2012), « Est-ce que la volatilité des prix des matières premières agricoles augmente ? : Une étude historique », Éditions OCDE.

Contributeurs

Alexandra Rossi



14 A. QUALITE SANITAIRE DES PRODUITS AOP ET ENJEUX SANITAIRES

Définition : Niveau de risque et impacts (y compris positifs) pour la santé des fromages AOP au lait cru.

Indicateurs

- Évolution des indicateurs de qualité du lait définis par les normes européennes
- Évolution du nombre de foyers de toxi-infections alimentaires collectives
- Facteurs (sauf normes – voir fiche 15.b) impactant la microflore du lait
- Impact des produits issus de lait cru sur la santé

Rétrospective

Les normes européennes d'hygiène définissent comme critères de qualité sanitaire et hygiénique du lait :

- taux de matière grasse de 38 g/L
- taux de matière protéique de 32 g/L
- nombre germes inférieur à 100 000 UFC⁸/mL
- nombre de cellules inférieur à 400 000/mL
- l'absence de résidus d'antibiotiques

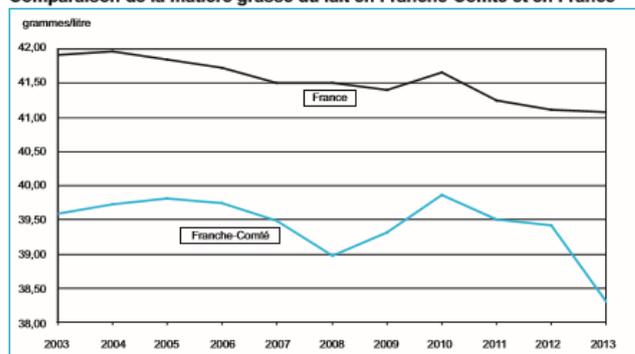
Les graphiques ci-contre montrent l'évolution du taux en matières grasses et protéines en France et en Franche-Comté entre 2003 et 2013 (taux de matières grasses plus faible en Franche-Comté, taux protéique supérieur jusqu'en 2012).

Au niveau national, la part du lait avec un niveau de germes supérieur à 100 000 UFC/mL s'est fortement réduite depuis 2000 (moins de 10% en 2011).

Dans les pays industrialisés comme la France, la bonne gestion du risque associé aux bactéries pathogènes est illustrée par le nombre relativement faible de foyers de toxi-infections alimentaires collectives – TIAC – dues aux produits laitiers. Si, pendant les années 90, plusieurs épisodes de TIAC

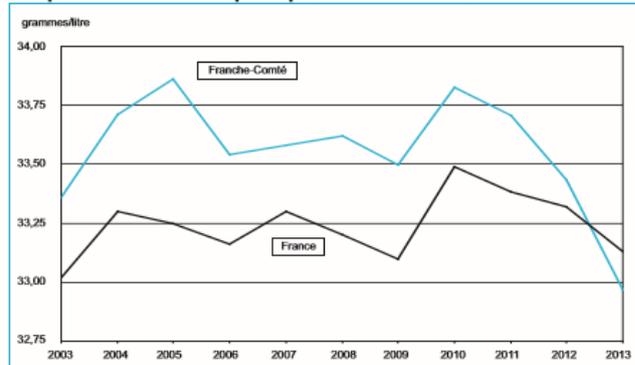
avaient alerté l'opinion française sur l'éventuelle dangerosité des fromages au lait cru, les **TIAC à salmonella** ont été **très rares depuis 2000**, les rappels de lots ayant souvent lieu à titre préventif. La **listériose** associée à la consommation de fromage est quant à elle **très rare**, et non spécifique des fromages au lait cru (des fromages au lait pasteurisé peuvent être contaminés, en raison soit d'une pasteurisation inappropriée ou d'une recontamination ultérieure à cette étape). L'exemple français de la gestion des fromages au lait cru fait l'objet d'une reconnaissance internationale. Des mesures de maîtrise sanitaire sont appliquées strictement, de la ferme à la commercialisation. Les nombreux autocontrôles réalisés par les entreprises représentent un investissement économique majeur permettant ainsi à ces opérateurs de ne pas mettre en danger le consommateur. Dans les filières au lait cru dites « sensibles », la problématique sanitaire reste prioritaire. Les fabricants de fromages au lait cru ont acquis maîtrise et savoir-faire dans la gestion du risque.

Comparaison de la matière grasse du lait en Franche-Comté et en France



Source : Enquête annuelle bilans, contrôle laitier

Comparaison de la matière protéique du lait en Franche-Comté et en France



► Figure 16. Évolution des taux protéique et en matière grasse du lait en France et Franche-Comté. Source : DRAAF

⁸ Unité formant colonie

Facteurs influençant la flore microbienne des fromages au lait cru

La diversité microbienne dépend de l'**écosystème microbien et enzymatique du lait** et de la diversité des pratiques de **culture des levains** utilisées pour l'ensemencement des laits. Souvent à l'initiative d'AOP (Comté et Reblochon dès les années 1980), plusieurs « souchothèques » ont été constituées pour préserver les écosystèmes endogènes, les opérateurs confrontés à des problèmes de ferments ressentant le besoin d'utiliser des souches spécifiques au patrimoine local plutôt que des ferments du commerce. Les laits de cuve de fromagerie peuvent contenir des micro-organismes divers qui proviennent de **différents environnements** - sol, animaux, machine à traire, tank à lait - jusqu'aux environnements de fabrication et d'affinage. La composition des communautés microbiennes **évolue** au cours de la fabrication et de l'affinage des fromages. Elle résulte des interactions entre les communautés microbiennes, naturellement présentes ou ensemencées, et entre les communautés microbiennes et la composition de la matrice (lait/fromage), et ce, sous l'influence des paramètres technologiques de fabrication et des conditions environnementales. La recherche a déjà établi que les techniques de nettoyage du matériel de traite, la nature de la litière, le nettoyage des trayons, le pâturage ont des effets sur l'écosystème microbien présent dans les laits puis dans les fromages fabriqués.

La maîtrise du niveau de la qualité sanitaire du lait a été améliorée par une évolution des pratiques d'hygiène et de lavage, et de gestion de l'alimentation des animaux dans le but d'éviter toute présence de produits néfastes (PCB, dioxines, mycotoxines). Les **cahiers des charges** des fromages sous AOP contribuent à la maîtrise de la qualité sanitaire en imposant des bonnes pratiques en termes d'alimentation, de traite, de distance parcourue par le lait collecté, de durée d'affinage, etc. Toutefois, l'accroissement de la pression sanitaire explique la baisse constante des teneurs en flore microbienne présente dans les laits crus depuis plus de vingt ans.

Impact des produits issus de lait cru sur la santé

Plusieurs effets positifs sur la santé du lait cru et des fromages au lait cru ont été montrés :

- Bien que les résultats soient variables en fonction de la cinétique intestinale des antibiotiques concernés, la flore des fromages au lait cru présente un effet de **prévention de l'antibiorésistance** à un antibiotique très utilisé, l'amoxicilline associée à l'acide clavulanique (montré par le Comité du Comté, le CHU de Besançon et la station INRA de Poligny, Jura) ;
- Une étude réalisée sur différents pays (« Pature ») montre que la consommation régulière de lait cru par le nourrisson et la mère pendant sa grossesse apparaît comme un facteur **protecteur contre les allergies** ;
- Les micro-organismes non pathogènes, comme ceux apportés par les fromages, déterminent la qualité du **microbiote intestinal**, qui a des fonctions multiples : fonctions immunitaires, production de vitamines, digestion des fibres, mais aussi prévention de l'obésité, des maladies cardio-vasculaires, influence sur le psychisme, le stress, la prise de décision... La diversité des espèces et des souches de microbes présentes dans l'intestin, apportée par l'alimentation, est donc essentielle pour une santé harmonieuse ;
- la richesse microbiologique des fromages au lait cru les protège contre les **risques de recontamination** par certains germes pathogènes : il a ainsi été démontré que la diversité de l'écosystème microbien du Saint Nectaire ou du Livarot était capable de s'opposer efficacement au développement de bactéries pathogènes comme *Listeria*. Des travaux d'Actalia ont montré l'effet barrière vis-à-vis de *Listeria monocytogenes* apportées par la présence d'un biofilm complexe sur les planches d'affinage du Reblochon. L'utilisation de lait cru et de certains équipements traditionnels contribue ainsi à maintenir un risque bas, grâce à l'effet barrière de certains micro-organismes. La stérilisation du lait avant la production fromagère peut à l'inverse être à l'origine de contaminations secondaires par certains pathogènes. Les travaux de l'INRA d'Aurillac ont également montré les potentialités des laits crus pour inhiber les pathogènes dans les fromages à pâte pressée non cuite.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

À l'avenir, l'évolution du contexte pédoclimatique (fiche 9) pourrait impacter les risques de développement de pathogènes. L'évolution future de la qualité sanitaire des produits au lait cru, au sens des normes européennes, dépendra de l'évolution des pratiques d'hygiène et de lavage, de gestion de l'alimentation, des pratiques de transformation et d'affinage, qui elles-mêmes dépendront de l'évolution des normes (fiche 15.b), des cahiers des charges (fiches 8), et, en amont, des attentes sociétales en matière de nutrition santé et des accords commerciaux signés au niveau international. Le rôle de l'alimentation sur la santé devrait rester une préoccupation majeure des Français à l'avenir (voir fiche 1.a). Des critères de **nutrition**, comme la teneur en différents types d'acides gras (omega 3, omega 6...) et protéines (alpha, beta...), pourraient devenir considérés dans les analyses de lait. Concernant les accords commerciaux, on peut imaginer que, dans un contexte d'ouverture de marchés (UE-Etats-Unis, UE-Canada notamment), la **règlementation sur les fromages au lait cru** se durcisse, ou au contraire que le renforcement de l'attachement des consommateurs aux produits AOP permette de maintenir les pratiques d'élevage et de transformation actuelles. Globalement, la tendance est tout de même à une « hygiénisation » de la production alimentaire. Combiné à l'intensification des systèmes de production agricole et d'élevage, le développement de la désinfection pourrait conduire à une **diminution de la biodiversité microbienne** présente dans le lait et dans les fromageries, au profit d'une flore microbienne plus spécialisée et s'adaptant progressivement aux stress chimiques et thermiques employés pour la lutte sanitaire.

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. Les mesures d'hygiène sont renforcées pour permettre la conservation de l'usage du lait cru tout en limitant les risques d'infections. Les indicateurs de qualité sanitaire sont durcis, ce qui rend difficile leur atteinte.

H2. Les bienfaits du lait cru sont démontrés et les consommateurs plébiscitent les fromages au lait cru. Les indicateurs de qualité sanitaire n'évoluent pas, voire se détendent pour faciliter la production de fromages au lait cru et répondre aux attentes des consommateurs.

H3. Une grave crise conduit à l'interdiction du lait cru pour raisons sanitaires. Le durcissement des normes ne permet de toute façon plus la production de lait cru, dont l'impact sur la santé est controversé. Les foyers d'infection disparaissent.

H4. L'industrialisation des fromageries entraîne une perte du savoir-faire sur la transformation du lait cru. Les acteurs des filières AOP ont de plus en plus de difficultés à produire des fromages au lait cru de qualité et respectant les normes sanitaires en vigueur. Les normes n'évoluent donc pas, mais de moins en moins de produits parviennent à y répondre.

Sources

<http://www.dijon.inra.fr/Toutes-les-actualites/fromages>

<http://www.maison-du-lait.com/>

DRAAF FC, les chiffres du lait 2013

Michel et al, 2001, *Le lait* 81, 575-592

V.Michel, Actilait France, *Qualité du lait cru : Impact sur la qualité sanitaire des produits laitiers transformés*, Séminaire Franco-chinois, 15 juin 2012

Montel Marie-Christine, Buchin Solange, Mallet Adrien, Delbes-Paus Céline, Vuitton Dominique-Angèle, Desmasures Nathalie, Berthier Françoise. 2014. *Traditional cheeses: rich and diverse microbiota with associated benefits*. *International Journal of Food Microbiology*. 177, 136-154

Microflore du lait cru. Vers une meilleure connaissance des écosystèmes microbiens du lait et de leurs facteurs de variation. Ouvrage collectif coordonné par Cécile Laithier - Institut de l'Élevage. Juillet 2011

C. Mariani a,b,c,d, N. Oulahal a*, J.-F. Chamba b, F. Dubois-Brissonnet c, E. Notz c, R. Briandet d

Inhibition of Listeria monocytogenes by resident biofilms present on wooden shelves used for cheese ripening. Food Control, vol 22, p 1357-1362 ; année 2011

Contributeurs

Anaïs Hanus

Aric Notz, CTFC

14 B. MODALITES DE GESTION DES ENJEUX SANITAIRE ET LEUR MEDIATISATION

Définition : gestion des risques sanitaires liés à la consommation de produits issus de la transformation du lait cru, notamment dispositifs règlementaires et volontaires, et médiatisation du risque.

Indicateurs

- dispositifs de maîtrise de la qualité sanitaire, notamment normes et évolution
- rôle des acteurs dans la gestion sanitaire
- crises sanitaires médiatisées

Rétrospective

Après la mise en oeuvre, en 1999, d'une **Charte des bonnes pratiques d'élevage**, l'Union européenne a souhaité harmoniser la réglementation en matière d'hygiène alimentaire par le biais du « **Paquet hygiène** », entré en vigueur en 2006. Il concerne l'ensemble des transformateurs de denrées alimentaires au sein des États membres, dont les professionnels fromagers, et vise à faire respecter des principes d'hygiène pour la fabrication de produits sûrs (sans danger) et sains (acceptables pour la consommation humaine). Le **contrôle** des AOP européennes est par ailleurs régi par une nouvelle réglementation depuis le 1er juillet 2008. La filière Comté avait quant à elle mis en place des contrôles, dans le cadre d'une démarche de qualification des élevages et fromageries, dès 2000.

Des moyens règlementaires, mais aussi des démarches volontaires, sont ainsi mis en place par les ateliers de transformation du lait cru en fromage AOP, avec le soutien des filières :

- Avant la transformation : un **plan de surveillance** de la qualité microbiologique et sanitaire du lait cru et des interventions correctives ou préventives dans les exploitations laitières. Le contrôle des laits à l'arrivée en fromagerie prend en compte plusieurs critères règlementaires : cellules somatiques, flore totale ; résidus d'antibiotiques ; cryoscopie (eau étrangère) ; recherche de germes indicateurs d'hygiène et ou pathogènes selon la destination du lait ;
- Dans l'**atelier de transformation** : un **plan de maîtrise sanitaire**, avec l'application des Bonnes Pratiques d'Hygiène, des procédures basées sur l'HACCP, la traçabilité, la gestion des non-conformités, la maîtrise de la chaîne du froid.
Les conditions d'hygiène sont définies dans le règlement sanitaire des départements de l'aire de production, et dans les textes règlementaires définis au niveau national et communautaire ;
- Au-delà de la transformation : détermination de la Durée de Vie Microbiologique, avec une modélisation du comportement microbien (démarches AQR) ;
- À tous les niveaux : une **veille technologique et scientifique**, avec l'acquisition de connaissances sur les dangers émergents (voir fiche 6).

Ces mesures, appliquées de la ferme à la fromagerie, représentent un investissement économique très lourd pour les filières qui réalisent de nombreux autocontrôles. Depuis 2006, un **plan de contrôle commun** à l'ensemble des AOP Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex a été mis en place dans le cadre d'une commission sanitaire au sein de l'URFAC ; cette commission prend connaissance des problèmes de terrain et propose des actions, et construit aujourd'hui un « accord inter-professionnel lait AOP franc-comtois » pour officialiser ces mesures.

Des **protocoles particuliers** sont mis en place par les filières AOP, comme c'est le cas pour le Morbier, dans le but de réduire le risque de contamination des fromages par la surveillance régulière du lait de toute la filière, surveiller les fromages, repérer et intervenir rapidement auprès du producteur en cas de contamination, établir des données statistiques afin d'évaluer la pertinence des actions mises en oeuvre et leur résultat. Aujourd'hui, le Syndicat du Morbier met en oeuvre des mesures complémentaires pour améliorer la qualité du produit, en renforçant son protocole sanitaire : il instaure l'analyse trois fois par mois de tous les laits susceptibles d'être engagés en Morbier, pour chaque producteur de lait, pour les quatre principaux germes pathogènes : Listeria, Salmonelles, Staphylocoques et Coliformes.

La menace du risque sanitaire et de sa médiatisation possible, et la gestion de ce risque sont quotidiennes pour les filières sous AOP. Si les « scandales alimentaires » sur la listeria remontent aux années 1980 (épidémie de 86-87 liée au vacherin suisse, qui aura freiné l'exportation de fromages français, épidémie de 93-94 liée à la langue de porc en gelée, trois décès en 1999 liés au fromage Epoisse, 10 en 2000 à cause de langue de porc en gelée), la médiatisation des scandales plus récents et son impact sur les productions agricoles montre l'importance des enjeux sanitaires aux yeux des consommateurs: œufs contaminés à la dioxine en Allemagne (2013), mozzarella contaminée à la dioxine en Italie (2008), lait en poudre contenant de la mélamine en Chine (2008), graines germées responsables de l'épidémie d'Escherichia Coli en Allemagne (2011), qui a touché, à tort, les producteurs de concombre, puis steak haché en France en 2013... Tout le monde a encore en tête la « crise de la vache folle » et la découverte de la transmissibilité de l'encéphalopathie spongiforme à l'Homme.

Prospective

Quels sont les déterminants de l'évolution future de la variable ?

L'évolution de la gestion et de la médiatisation des enjeux sanitaires sera liée notamment à celle des attentes sociétales en matière de **nutrition santé** et de **perception du risque sanitaire** de manière générale. La construction des politiques et de la réglementation, en plus de dépendre de ces facteurs « internes », dépend de facteurs « externes » tels que les **accords commerciaux** signés au niveau international. On peut imaginer que, dans un contexte d'ouverture de marchés (UE-Etats-Unis, UE-Canada notamment), la réglementation sur les fromages au lait cru se durcisse, ou au contraire que le renforcement de l'attachement des consommateurs aux produits AOP permette de maintenir les modes de gestion des enjeux sanitaires actuels. Globalement, la tendance est tout de même au **principe de précaution**. Ainsi, aujourd'hui, la Commission européenne tend à appliquer le principe de précaution aux germes émergents, sans toujours prendre en compte le danger réel représenté par ces germes, comme l'illustre le projet de lignes directrices sur la détection des Escherichia coli producteurs de Shigatoxines (STEC) dans les aliments ; il intègre à ce jour une définition scientifique des STEC hautement pathogènes qui risquerait d'entraîner le classement en non conformes d'une quantité surestimée de produits, en regard du risque pour la santé humaine. La tendance est aussi à un renforcement de la **traçabilité** des produits, enjeu illustré par les scandales alimentaires (viande de cheval dans les lasagnes, etc.).

Quelles sont les hypothèses d'évolution de la variable dans le futur ?

H1. On assiste à une « hygiénisation » extrême de la production, imposée par notamment par les politiques européennes et les accords internationaux, dans le but de réduire à zéro le risque sanitaire et d'éviter les crises. Cette hygiénisation se traduit par une réglementation durcie et aboutit à l'interdiction du fromage au lait cru.

H2. Une crise sanitaire sur les fromages au lait cru est très fortement médiatisée. Elle conduit à mettre la gestion sanitaire au premier rang des préoccupations des politiques et des acteurs de la filière. Les dispositifs de diffusion, mise en place et contrôle des « bonnes pratiques » sont renforcés, ainsi que la visibilité qui leur est donnée.

H3. Sur les exploitations et dans les fromageries, les savoir-faire permettant d'effectuer une écologie microbienne dirigée par des bonnes pratiques et de limiter le risque de contamination en flore microbienne indésirable s'effritent. Les opérateurs de la filière sont moins impliqués dans la gestion sanitaire et les crises, médiatisées ou non, augmentent.

Sources

<http://www.comte.com/>

<http://www.dijon.inra.fr/Toutes-les-actualites/fromages>

<http://www.maison-du-lait.com/>

Farrokh C, Jordan K, Auvray F, Glass K, Oppegaard H, Raynaud S, Thevenot D, Condron R, De Reu K, Govaris A, Heggum K, Heyndrickx M, Hummerjohann J, Lindsay D, Miszczycha S, Moussiégt S, Verstraete K, Cerf O. Review of Shiga-toxin-producing *Escherichia coli* (STEC) and their significance in dairy production. *Int J Food Microbiol.* 2013 Mar 15; 162(2):190-212. doi: 10.1016/j.ijfoodmicro.2012.08.008. Epub 2012 Aug 14. Review

Contributeurs

Anaïs Hanus

Eric Notz, CTFC

